

**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux
&
Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin**

Rapport d'activités 2021



Table des matières

TABLE DES FIGURES	4
TABLE DES TABLEAUX	5
1. PRESENTATION DU SMAGE DES DEUX MORIN	6
1.1. COMPETENCE : MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN	6
1.2. COMPETENCE : GESTION DE MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)	7
1.3. GOUVERNANCE ET INSTANCES SYNDICALES	8
1.3.1. <i>Les adhérents du SMAGE 2 Morin</i>	8
1.3.2. <i>Les membres du Bureau et du comité syndical du SMAGE 2 Morin</i>	9
2. ACTIVITES DU SMAGE DES DEUX MORIN ET DE LA CLE DES DEUX MORIN	10
2.1 SMAGE DES DEUX MORIN : BUREAU ET COMITE SYNDICAL	10
2.1.1. <i>Réunions du bureau du SMAGE des deux Morin</i>	10
2.1.2. <i>Réunions du comité syndical du SMAGE des deux Morin</i>	10
2.2 CLE DES DEUX MORIN : BUREAU ET REUNION DE CLE DES DEUX MORIN.....	11
2.2.1. <i>Réunion du bureau de la CLE des Deux Morin</i>	11
2.2.2. <i>Réunion de la CLE des Deux Morin</i>	11
3. COMPETENCE MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN	12
3.1 PRISE EN COMPTE DU SAGE DES DEUX MORIN DANS LES PROJETS DU TERRITOIRE	12
3.2 AVIS RENDUS PAR LA CLE 2 MORIN.....	12
3.3 ÉTUDE D'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE :	14
3.3.1. <i>Le Programme d'études préalable (PEP) des Deux Morin</i>	14
3.3.2. <i>Étude globale : ruissellement et érosion sur les bassins versants des Deux Morin</i>	15
4. COMPETENCE : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)	18
4.1 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	18
4.1.1. <i>Transformation du SMAGE 2 Morin en EPAGE du Grand Morin</i>	18
4.1.2. <i>Elaboration et animation du Contrat Territorial Eau & Climat (CTEC)</i>	19
4.2 RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE	21
4.2.1. <i>Étude des 6 ouvrages sur le Grand Morin Amont</i>	21
4.2.2. <i>Nouvelle étude de restauration de la continuité écologique</i>	22
4.2.3. <i>Clapet de Mouroux</i>	24
4.3 RESTAURATION DE ZONES HUMIDES	26
4.3.1. <i>Emergence de projet de restauration de zones humides</i>	26
4.4 RESTAURATION DE L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU	28
4.4.1. <i>Problématiques d'érosion de berge</i>	28
4.4.2. <i>Emergence de projet de restauration de l'hydromorphologie du Vannetin à Choisy-en-Brie</i>	30
4.5 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES TRAVAUX D'ENTRETIEN EXTERNALISES	31
4.5.1. <i>Travaux de désembâclement</i>	31
4.5.2. <i>Entretien de ripisylve du Grand Morin Aval 2020</i>	31
4.5.3. <i>Entretien de ripisylve du Grand Morin Aval 2021</i>	32
4.5.4. <i>Entretien de ripisylve du Grand Morin 2021 (PPRE temporaire)</i>	34
4.5.5. <i>Entretien de ripisylve de l'Aubetin 2021 (PPRE temporaire)</i>	36
4.5.6. <i>Entretien de ripisylve du ru du Mesnil aval</i>	38
4.5.7. <i>Entretien ponctuel en régie</i>	39
4.5.8. <i>Elaboration de la Déclaration d'Intérêt Général pour le nouveau Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Grand Morin et de ses affluents</i>	40
4.5.9. <i>Suivis biologiques</i>	41
4.6 PREVENTION DES INONDATIONS	41
4.6.1. <i>Projet de maîtrise du ruissellement sur le versant du Véloraïl à Meilleray et Villeneuve-la-Lionne</i>	41
4.6.2. <i>Étude : diagnostic et propositions de solutions de lutte contre les dysfonctionnements hydrauliques sur les rus du chemin des roches, le ru Mesnil et le ru Vaudessard</i>	43
4.6.3. <i>Suivi des travaux sur la grille du ru de Lochy</i>	45
4.6.4. <i>Entretien des buses et du bras secondaire entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert</i> ...	47
4.6.5. <i>Balises de surveillance des hauteurs d'eau</i>	48
4.6.6. <i>Inondations de la Marne à Esbly le 8 février 2021</i>	48
4.6.7. <i>Inondations été 19 au 20 juin 2021 et 13 au 14 juillet 2021</i>	49
5. ACTIONS DE COMMUNICATIONS ET DE SENSIBILISATIONS	52

5.1	COMMUNICATION AUPRES DU GRAND PUBLIC	52
5.1.1.	<i>Événements : Paroles de Plantes – Vécolo – Journée de nettoyage du Grand Morin</i>	52
5.1.2.	<i>Plaquette de présentation du SMAGE 2 Morin</i>	53
5.1.3.	<i>Site internet : SMAGE 2 Morin</i>	53
5.1.4.	<i>Page Facebook : SMAGE 2 Morin</i>	55
5.1.5.	<i>Lettre d'information : Morin'eau n°11 : Le ruissellement</i>	57
5.1.6.	<i>Sensibilisation auprès des usagers de l'Aubetin Amont</i>	57
5.2	EMERGENCE DE PROJET DE CONCILIATION ENTRE LES DIFFERENTS USAGERS DES DEUX MORIN ET LA PRESERVATION DU MILIEU AQUATIQUE.....	59
5.2.1	<i>Charte de conciliation des usagers sur le Petit et le Grand Morin</i>	59
5.2.2	<i>Emergence du projet parcours de randonnées nautiques sur le Petit et le Grand Morin</i>	61
6.	ACTIVITES DE L'EQUIPE DU SMAGE 2 MORIN.....	63
6.1	ORGANIGRAMME DU SMAGE DES DEUX MORIN	63
6.2	MISSIONS QUOTIDIENNES DE L'EQUIPE DU SMAGE 2 MORIN :	63
6.3	FORMATIONS.....	65
7.	LES FINANCES	66
7.1	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	66
7.2	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL	66
7.2.1.	<i>Subvention de l'Agence de l'Eau</i>	66
7.3	SUBVENTIONS DES ACTIONS DU SMAGE 2 MORIN	67
7.3.1.	<i>Subvention de l'Agence de l'Eau</i>	67
7.3.2.	<i>Subvention du Département de Seine-et-Marne</i>	67
7.3.3.	<i>Subvention du Département de la Marne</i>	67
7.3.4.	<i>Cotisation des intercommunalités</i>	67
8.	ESTIMATIONS DU TEMPS PASSE	68
9.	ANNEXES	70
9.1	ESTIMATION DU TEMPS – TECHNICIENNE DE RIVIERE.....	70
9.1.1.	<i>Estimation du temps – Technicienne de rivière : restauration de la continuité écologique</i>	70
9.1.2.	<i>Estimation du temps – Technicien de rivière : restauration des zones humides</i>	72

Table des figures

Figure 1 : Carte des périmètres de compétence du SMAGE des Deux Morin	6
Figure 2 : Enjeux du SAGE	7
Figure 3 : Items de la GEMAPI.....	7
Figure 4 : Carte des intercommunalités sur le périmètre du SMAGE des Deux Morin.....	8
Figure 5 : Liste des délégués titulaires et suppléants du SMAGE des Deux Morin.....	9
Figure 6 : Carte des désordres recensés dans le diagnostic de l'étude ruissellement.....	16
Figure 7 : Carte des axes de ruissellement et des zones basses topographiques.....	16
Figure 8 : Carte de la sensibilité physique à la formation du ruissellement	17
Figure 9 : Carte des structures compétentes en GEMAPI – dont l'EPAGE du Grand Morin	18
Figure 10 : Carte du périmètre du CTC du Grand Morin et ses affluents	19
Figure 12 : Carte des ouvrages concernés par l'étude de restauration de la continuité écologique en cours – Source : SIVHM	21
Figure 13 : Carte concernant les études de restauration de la continuité écologique – Source : SMAGE 2 MORIN.....	23
Figure 14 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2020 – Source : SMAGE 2 MORIN.....	25
Figure 15 : Photographie du clapet et du déversoir de Mouroux.....	25
Figure 16 : Carte des potentielles zones humides à restaurer.....	26
Figure 17 : Schéma explicatif du phénomène d'érosion.....	28
Figure 17 : Carte des secteurs d'érosion constatés	29
Figure 18 : Carte de la localisation du projet de restauration de la morphologie du Vannetin	30
Figure 19 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2020 – Source : SMAGE 2 MORIN.....	32
Figure 20 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2021 – Source : SMAGE 2 MORIN.....	33
Figure 21 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin 2021 (PPRE temporaire) – Source : SMAGE 2 MORIN	35
Figure 22 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2020 – Source : SMAGE 2 MORIN.....	37
Figure 23 : Carte d'entretien du ru du Mesnil	38
Figure 24 : Ru du Binel à Dammartin-sur-Tigaux avant travaux	40
Figure 25 : Bras secondaire du Grand Morin à Jouy-sur-Morin avant travaux.....	40
Figure 26 : Bras secondaire du Grand Morin à Jouy-sur-Morin après travaux	40
Figure 27 : Ru du Binel à Dammartin-sur-Tigaux après travaux	40
Figure 28 : Localisation du ruissellement sur le bassin versant du Vélorail.....	42
Figure 29 : Cartographie des propositions d'aménagements sur le bassin versant du ru Vaudessard	44
Figure 30 : Cartographie des propositions d'aménagements sur le bassin versant du ru Mesnil	44
Figure 31 : Cartographie des propositions d'aménagements sur le secteur du chemin des roches	45
Figure 32 : Carte de localisation des travaux sur le siphon et la plaque du ru de Lochy - Source : SMAGE 2 MORIN...	46
Figure 33 : Photographie de la grille du Ru de Lochy – passage sous le Canal du Grand Morin.....	46
Figure 34 : Carte de localisation des buses à nettoyer à Esbly – Source : SMAGE 2 Morin	47
Figure 35 : Le maire d'Esbly montre au sous-préfet de Torcy les dégâts dans plus de 300 foyers.....	49
Figure 36 : Hydrogramme de la crue de février 2021 de la Marne à Meaux	49
Figure 37 : Route détruite par le ruissellement à Dammartin	49
Figure 38 : Carte d'isohyète de l'orage du 19 juin 2021	50
Figure 39 : Photo d'inondation à Serbonne - 19.06.21	50
Figure 40 : Graphique des cumuls pluviométriques à Crécy-la-Chapelle en juin et juillet 2021	50
Figure 41 : Courbe hydrographique du Grand Morin à Condé-Sainte-Libiaire en 2021	51
Figure 43 : Courbe des hauteurs d'eau du Petit Morin à Jouarre en 2021	51
Figure 43 : Plaquette de présentation du SMAGE 2 Morin.....	53
Figure 44 : Page d'accueil du site internet du SMAGE 2 Morin	54
Figure 45 : Graphique des statistiques des publications sur la page Facebook du SMAGE 2 Morin	56
Figure 46 : Extrait du Morinf'eau n°11.....	57
Figure 49 : Erosion de berge et surlargeur du lit mineur visible© SMAGE 2 MORIN - Bouchy-Saint-Genest, 2020	58
Figure 48 : Erosion de berge et surlargeur du lit mineur visible	58
Figure 49 : Entretien de ripisylve inadapté engendrant des problématiques d'écoulement	58
Figure 50 : Carte du secteur concerné par les actions de sensibilisation	58
Figure 51 : Exemple de canoë débarquant sur l'ouvrage de Saint Martin.....	60
Figure 52 : Canoës numérotés	60
Figure 53 : Carte de la localisation du conflit sur le Grand Morin	60
Figure 54 : Carte de localisation du parcours randonnées nautique sur le Grand Morin.....	61
Figure 55 : Carte de localisation du parcours randonnées nautique sur le Petit Morin	62
Figure 56 : Organigramme du SMAGE 2 Morin – année 2021.....	63

Table des tableaux

Tableau 1 : liste des porter à connaissance	12
Tableau 2 : Liste des avis rendus par la CLE 2 Morin	13
Tableau 3 : objectifs et sous-objectifs du PEP des 2 Morin	14
Tableau 4 : récapitulatif des dépenses du PEP sur les 3 prochaines années	15
Tableau 5 : Programme d'actions du CTEC Grand Morin et ses affluents sur 2020-2021	21
Tableau 6 : Bilan des actions réalisées pour l'émergence d'une nouvelle étude de RCE en 2020	23
Tableau 7 : Carte des potentielles zones humides à restaurer	27
Tableau 8 : Actions sur les problématiques d'érosion des berges en 2020	29
Tableau 9 : Entretien de ripisylve – Programme d'entretien du Grand Morin aval (T2)	32
Tableau 10 : Entretien de ripisylve – Programme d'entretien du Grand Morin aval (T3)	33
Tableau 11 : Taux de réponse aux courriers envoyés par le SMAGE 2 Morin	34
Tableau 12 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien du Grand Morin (T1)	35
Tableau 13 : Taux de réponse aux courriers envoyés par le SMAGE 2 Morin	36
Tableau 14 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien secteur Aubetin (T1)	37
Tableau 15 : Nombre d'inventaires piscicoles que l'équipe technique a suivi en 2021	41
Tableau 16 : Communes déclarées CatNat pour les orages de l'été 2021	49
Tableau 17 : Réunions réalisées pour les événements	53
Tableau 18 : Liste des articles publiés sur la page Facebook avec le nombre de personnes touchée	56
Tableau 19 : Effectif du SMAGE des 2 Morin	63
Tableau 20 : Formations réalisées par l'équipe du SMAGE 2 Morin en 2021	65
Tableau 21 : Compte administratif du SMAGE 2 Morin 2021	66
Tableau 22 : Subvention de fonctionnement de l'AESN en 2021	66
Tableau 23 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par l'AESN en 2020	67
Tableau 24 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par Département 77 en 2020	67
Tableau 25 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par Département 51 en 2020	67
Tableau 26 : Cotisation des intercommunalités du SMAGE 2 Morin en 2021	67
Tableau 27 : Estimation du temps passé – poste animatrice du SAGE 2 Morin	68
Tableau 28 : Estimation du temps passé – poste chargé de mission risques inondation	69
Tableau 29 : Estimation du temps passé – poste de comptable	69
Tableau 30 : Estimation du temps de travail – technicienne restauration continuité écologique	71
Tableau 31 : Estimation du temps de travail – technicien restauration zones humides	72

1. Présentation du SMAGE des Deux Morin

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE 2 Morin) est un syndicat mixte fermé à la carte avec 2 compétences : la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin depuis le 1er janvier 2018, et la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2020. Il a pour périmètre les bassins versants du Grand Morin et du Petit Morin, la compétence de mise en œuvre du SAGE s'exerçant sur les deux bassins versants et la compétence GEMAPI s'exerçant sur le bassin du Grand Morin uniquement (voir carte ci-dessous).

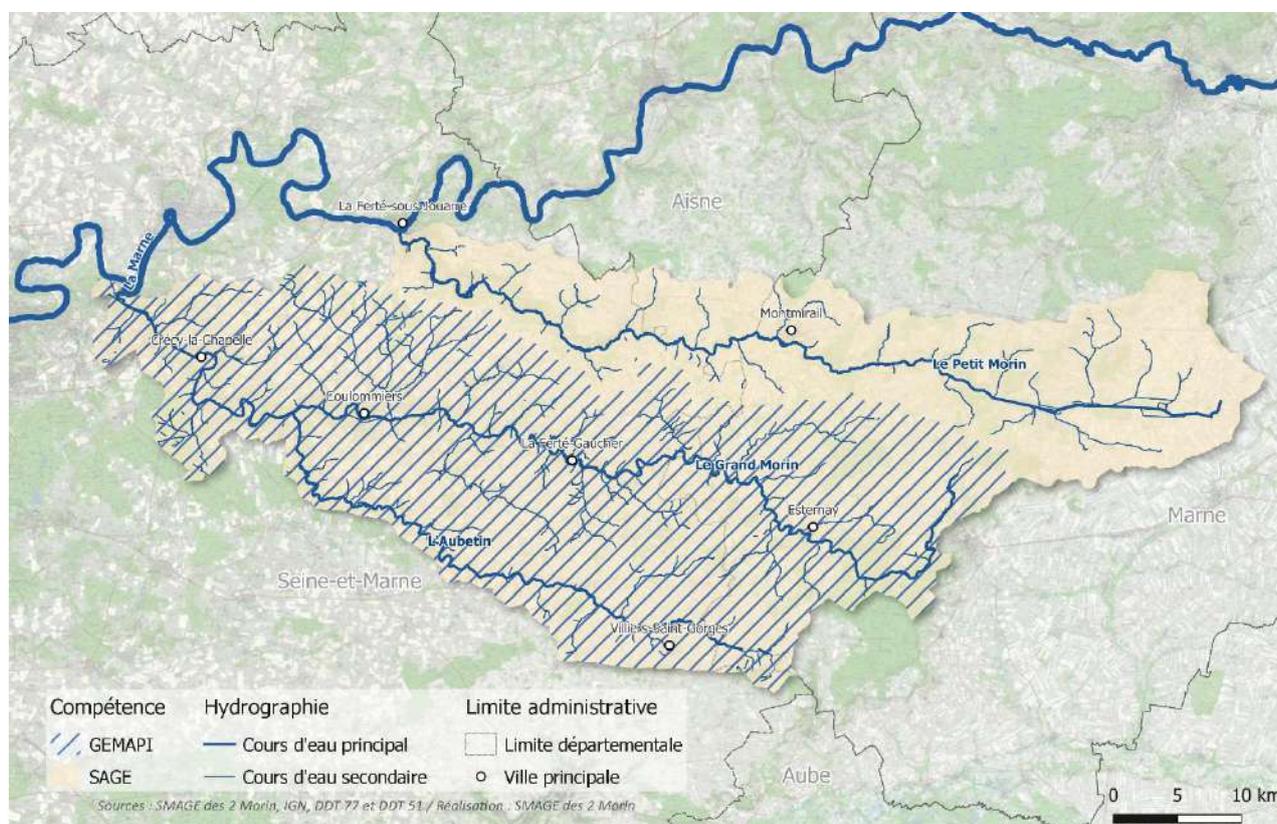


Figure 1 : Carte des périmètres de compétence du SMAGE des Deux Morin

1.1. Compétence : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent : les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

Le SAGE constitue un outil réglementaire à la disposition des acteurs locaux, leur permettant d'atteindre les objectifs de qualité et de remplir l'obligation de résultat imposée par l'Europe dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SAGE a pour but de fixer des objectifs de qualité et de quantité de la ressource en eau à atteindre, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles, de répartir l'eau entre les différents acteurs afin de limiter les conflits d'usage, et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau. L'objectif du SAGE est donc de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte à la ressource en eau.

Le territoire du SAGE des Deux Morin s'étend sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin soit 172 communes réparties sur trois Régions (Ile-de-France, Grand Est et Hauts-de-France) et trois départements (la Seine-et-Marne 77, la Marne 51 et l'Aisne 02). Ce territoire couvre 1800 km².

La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'état, etc.) a été primordiale dans l'élaboration de ce document. La Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée décisionnelle en charge de l'élaboration du SAGE, composée de 48 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état, est représentative des acteurs du territoire.

Le SAGE s'élabore en plusieurs étapes :

- 1) **L'état des lieux** recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les « manques ». Cette phase importante est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 29 juin 2010.
- 2) **Le diagnostic** apporte une vision synthétique et objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Cette phase a été validée par la CLE le 31 mai 2011.
- 3) **La phase "tendances et scénarii"** est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette étape permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015, 2025, 2027, etc.). Ensuite, différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau, et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 8 novembre 2011 et ses scénarii alternatifs le 19 juin 2012.
- 4) **Le choix de la stratégie** permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée en février 2013.
- 5) **La rédaction des documents du SAGE** consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE ont été validés en janvier 2014. Les documents du SAGE ont ensuite fait l'objet d'une consultation des assemblées du 1er avril au 1er août 2014 et d'une enquête publique du 1er juin au 1er juillet 2015. Le SAGE des Deux Morin a été adopté par la CLE le 10 février 2016 et approuvé par arrêté inter-préfectoral le 21 octobre 2016.
- 6) **La mise en œuvre du SAGE** : Le SAGE des Deux Morin s'articule autour de 7 enjeux transversaux dont les objectifs sont d'atteindre le bon état des ressources en eaux. Pour y parvenir, toutes les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec les objectifs du PAGD et conformes avec le règlement dès l'entrée en vigueur du SAGE donc à la date de publication de son arrêté d'approbation. Pour garantir le respect des enjeux et des objectifs du SAGE, la Commission Locale de l'Eau doit être consultée pour émettre un avis.

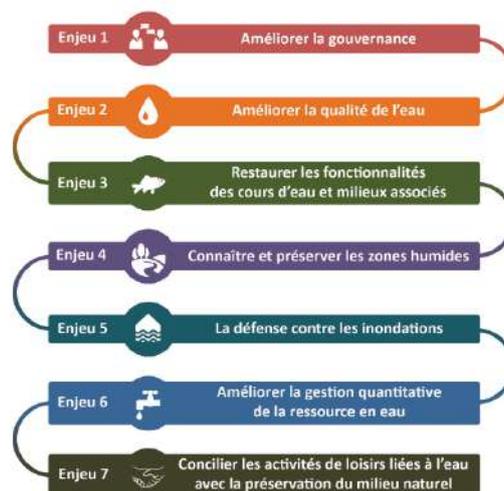


Figure 2 : Enjeux du SAGE

1.2. Compétence : Gestion de Milieux Aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis le 1er janvier 2020, le SMAGE des Deux Morin exerce la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin (dont ses affluents). Le Syndicat exerce en lieu et place de ses membres les missions constitutives de la compétence GEMAPI telles que définies aux alinéas 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement à savoir l'exécution de toutes études, travaux ou actions relevant de :

- L'aménagement du bassin versant ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux et plans d'eau, ainsi que de leurs accès ;
- La défense contre les inondations, à l'exclusion des inondations dues aux réseaux de collecte des eaux usées : conformément à l'article L. 566-1 du Code de l'Environnement ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.



Figure 3 : Items de la GEMAPI

1.3. Gouvernance et instances syndicales

1.3.1. Les adhérents du SMAGE 2 Morin

Les membres adhérents au SMAGE 2 Morin sont les intercommunalités des bassins versants du Petit et du Grand Morin à savoir :

Pour le département de la Seine-et-Marne : (6 intercommunalités)

- la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie
- la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux
- la Communauté de Communes des Deux Morin
- la Communauté de communes du Provenois
- la Communauté de Communes du Val Briard

Pour le département de la Marne : (5 intercommunalités)

- la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne
- la Communauté de Communes de la Brie Champenoise
- la Communauté de Communes de Sézanne-Sud-Ouest-Marnais
- la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne
- la Communauté de Communes du Sud-Marnais

Pour le département de l'Aisne : (2 intercommunalités)

- la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
- la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne



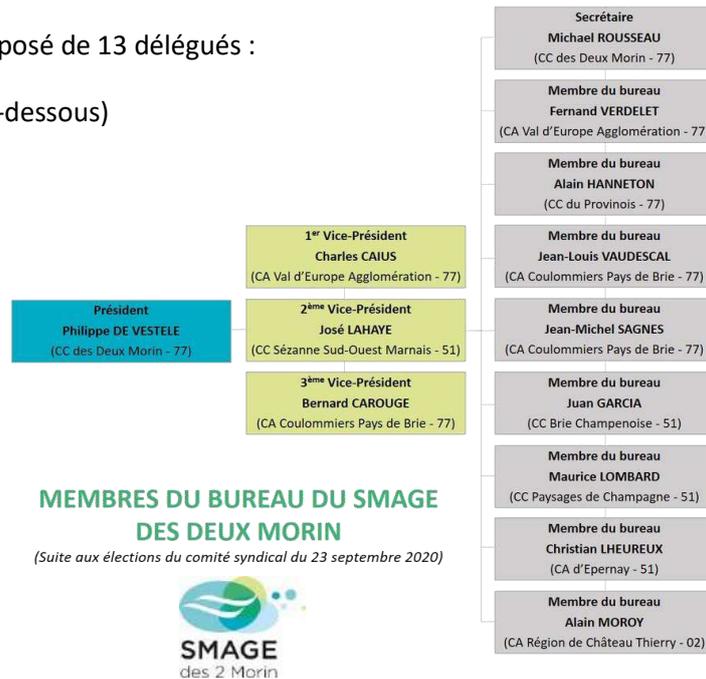
Figure 4 : Carte des intercommunalités sur le périmètre du SMAGE des Deux Morin

1.3.2. Les membres du Bureau et du comité syndical du SMAGE 2 Morin

Suite aux élections municipales de 2020, les membres du bureau et du comité syndical ont été renouvelés le 23/09/2020.

- Le bureau est composé de 13 délégués :

(Voir organigramme ci-dessous)



MEMBRES DU BUREAU DU SMAGE DES DEUX MORIN

(Suite aux élections du comité syndical du 23 septembre 2020)



- Le comité syndical est composé de 38 délégués : (voir tableau ci-dessous)

Titulaire / Suppléant	Compétence	Nom	Prénom	Titulaire / Suppléant	Compétence	Nom	Prénom
CA Coulommiers Pays de Brie (77)				CC du Val Briard (77)			
Titulaires	SAGE GEMAPI	MARCILLY	Fabrice	Titulaire	SAGE GEMAPI	CUYPERS	Marc
	SAGE GEMAPI	FOURNIER	Pascal	Suppléant	SAGE GEMAPI	GUAY	Patrick
	SAGE GEMAPI	THOMAS	Cédric	CC Brie Champenoise (51)			
	SAGE GEMAPI	CAROUGE	Bernard	Titulaires	SAGE GEMAPI	DHUICQ	Etienne
	SAGE GEMAPI	VAUDESCAL	Jean-Louis		SAGE GEMAPI	VIE	Patrick
	SAGE GEMAPI	MUSART	Jean-Luc		SAGE	GARCIA	Juan
SAGE GEMAPI	SAGNES	Jean-Michel	SAGE		COSTELET	Guillaume	
Suppléants	SAGE GEMAPI	DE CLERCK	Christophe	Suppléants	SAGE GEMAPI	COUSIN	Jean-Marie
	SAGE GEMAPI	DHORBAIS	Guy		SAGE GEMAPI	GOHIN	Delphine
	SAGE GEMAPI	MERCIER	Angélique		SAGE	BRIOUX	Patrick
	SAGE GEMAPI	SAGES	Oliviers		SAGE	DOUSSOT-COCHET	André
	SAGE GEMAPI	DOUTRELANT	Dominique	CC Sézanne Sud Ouest Marnais (51)			
	SAGE GEMAPI	NALIS	Daniel	Titulaires	SAGE GEMAPI	LEGEOIS	Michel
SAGE GEMAPI	AUDOUX	Philippe	SAGE GEMAPI		DEGOIS	Guy	
CA Pays de Meaux (77)					SAGE GEMAPI	LAHAYE	José
Titulaire	GEMAPI	SARAZIN	Régis	Suppléants	SAGE	THUILLIER	Jean-François
	GEMAPI	ATTALI	Didier		SAGE GEMAPI	LECOMTE-BACHELIER	Valérie
Suppléants	GEMAPI	ROBIN	Marc		SAGE GEMAPI	CHARPY	Yves
	GEMAPI	PAQUET	Raphael	SAGE GEMAPI	POUZIER	Claude	
CA Val d'Europe Agglomération (77)				SAGE	SOHIER	Alain	
Titulaires	SAGE GEMAPI	VERDELLET	Fernand	CC Paysage de Champagne (51)			
	SAGE GEMAPI	CAIUS	Charles	Titulaires	SAGE	LOMBARD	Maurice
	SAGE GEMAPI	ROBBE	Michel		SAGE	MOUSSY	Jean-François
	SAGE GEMAPI	SETHIAN	Eddy	Suppléants	SAGE	DUVAT	Xavier
SAGE GEMAPI	BIETH	Guillaume	SAGE		MIGUEL	José	
Suppléants	SAGE GEMAPI	DELVAUX	Ghislain	CA d'Epemay, Cotesux et Plaine de Champagne (51)			
	SAGE GEMAPI	FAYAT	Sylvie	Titulaires	SAGE	LHEUREUX	Christian
	SAGE GEMAPI	ARNAUD	Serge		SAGE	DENIS	Max
	CC des Deux Morin (77)				Suppléants	SAGE	MAILLIARD
Titulaires	SAGE GEMAPI	DE VESTELE	Philippe	SAGE		GENTIL	George
	SAGE GEMAPI	MOREL	Frédéric	CC Sud Marnais (51)			
	SAGE GEMAPI	LAFOND	Marguerite	Titulaire	SAGE	GONCALVES	Alain
	SAGE GEMAPI	ROUSSEAU	Michael	Suppléant	SAGE	BRETON	Patrick
	SAGE	RAIMBOURG	Claude	CC Canton de Charly (02)			
Suppléants	SAGE GEMAPI	CARRE	Benoit	Titulaire	SAGE	MARCHAL	Philippe
	SAGE GEMAPI	BERTIN	Jean-Pierre	Suppléant	SAGE	BOURGEOIS	Pierre
	SAGE GEMAPI	ENFRUIT	Valérie	CA Région de Château Thierry de Charly (02)			
	SAGE GEMAPI	JOZON	Michel	Titulaire	SAGE	MOROY	Alain
Titulaires	SAGE	GRIFFAUT	Colette	Suppléant	SAGE	VALLIERE	Maurice
	SAGE GEMAPI	HANNETON	Alain	Total			
	SAGE GEMAPI	BOULLOT	Alain		38	27	
	SAGE GEMAPI	MAZZUCHELLI	Olivier				
	SAGE GEMAPI	ARTHUR	Olivier				
Suppléants	SAGE GEMAPI	GARNOT	Stéphane				
	SAGE GEMAPI	LEFEVRE	Christophe				
	SAGE GEMAPI	PARISOT	Vincent				
	SAGE GEMAPI	HENRY	François				

Figure 5 : Liste des délégués titulaires et suppléants du SMAGE des Deux Morin

2. Activités du SMAGE des Deux Morin et de la CLE des Deux Morin

La Commission Locale de l'Eau (CLE) des Deux Morin est l'assemblée en charge de l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SAGE des Deux Morin. Le SMAGE des Deux Morin est le syndicat servant de structure porteuse à la CLE lui permettant d'élaborer des études, de réaliser des projets et de recruter du personnel pour atteindre les objectifs du SAGE. Pour y parvenir, les membres de la CLE des Deux Morin et du SMAGE des Deux Morin se sont engagés dans un travail commun.

2.1 SMAGE des Deux Morin : bureau et comité syndical

2.1.1. Réunions du bureau du SMAGE des deux Morin

En 2021, le bureau du SMAGE des Deux Morin s'est réuni quatre fois :

- **Réunion du 25/01/2021 :**

Lors de cette réunion :

- Le rapport d'orientation budgétaire 2020 et le débat d'orientation budgétaire 2021 ont été présentés,
- Il a été proposé de signer une convention financière d'entretien de la grille du ru de Lochy avec les communes de Montry et Saint-Germain-sur-Morin.

- **Réunion du 12/03/2021 :**

Lors de cette réunion :

- Les modalités de la convention financière pour l'entretien de la grille du ru de Lochy avec les communes de Montry et Saint-Germain-sur-Morin sont présentées.
- Il est proposé de travailler sur une charte de conciliation des usages suite à des conflits sur l'aval du Grand Morin dans le cadre de l'enjeu 7 du SAGE des Deux Morin : Concilier les activités de loisirs liées à l'eau entre elles et avec la préservation du milieu naturel.

- **Réunion du 03/06/2021 :**

Lors de cette réunion :

- Les actions du Programme d'Etudes Préalables (PEP) de Deux Morin avec les différents scénarii financiers ont été présentées,
- Une intervention sur le bras secondaire du Grand Morin à Esbly a été étudiée.

- **Réunion du 08/07/2021 :**

Lors de cette réunion, la charte de conciliation des usagers sur le Petit et le Grand Morin a été présentée.

2.1.2. Réunions du comité syndical du SMAGE des deux Morin

En 2021, le comité syndical du SMAGE des Deux Morin s'est réuni cinq fois.

- **Réunion du 02/02/2021 :**

Lors de cette réunion :

- Le rapport d'activité 2020 et programme d'action 2021 ont été présentés,
- Le rapport d'orientation budgétaire 2020 et le débat d'orientation budgétaire 2021 ont été adoptés,
- Un poste de technicien de milieux aquatiques et zones humides a été créé,
- Une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SMAGE et le CA Coulommiers Pays de Brie a été validée pour la poursuite des études sur le ru du Mesnil, Vaudessard, Fosse aux Coqs et le Chemins de Roche à Villiers-sur-Morin.
- La convention d'entretien de la grille du ru du Lochy entre le SMAGE et les communes de Montry et Saint-Germain-sur-Morin a été adoptée,
- La plaquette de présentation du SMAGE a été présentée.

- **Réunion 02/03/2021 :**

Lors de cette réunion :

- Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2020 ont été votés,
- Le budget prévisionnel 2021 a été voté,

- **Réunion du 07/04/2021 :**

Lors de cette réunion :

- Les délégations au Président ont été attribuées.
- La Commission d'Appel d'Offre a été créée.

• **Réunion du 23/06/2021 :**

Lors de cette réunion :

- Les actions du PEP ont été présentées et un budget de mise en œuvre du PEP a été voté,
- La convention de dématérialisation des marchés avec la préfecture a été prise.
- Le comité syndical a autorisé à signer le marché d'entretien et de désembâclement sur le bassin versant du Grand Morin.

• **Réunion du 23/11/2021 :**

Lors de cette réunion :

- Des conventions partenariales avec l'Etablissement Public Territoriale de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs et avec le Conservatoire d'Espace Naturel de Champagne Ardenne (CEN CA) ont été adoptées,
- Les fiches actions du PEP ont été présentées,
- L'intervention sur le bras secondaire du Grand Morin à Esbly a été validée,
- L'état d'avancement de l'étude ruissellement a été présenté,
- Le comité syndical a délibéré sur la possibilité de faire les réunions en visio-conférence.

2.2 CLE des Deux Morin : bureau et réunion de CLE des Deux Morin

2.2.1. Réunion du bureau de la CLE des Deux Morin

En 2021, le bureau de la CLE s'est réuni une fois.

• **Réunion du 08/07/2021 :**

Lors de cette réunion :

- Une modification des règles de fonctionnement a été proposée pour permettre les réunions en visio-conférence,
- L'élection d'un vice-président est préparée pour la prochaine réunion de la CLE,
- Un point sur les avis rendus a été fait,
- La charte de conciliation des usagers du Petit et du Grand Morin a été présentée.

2.2.2. Réunion de la CLE des Deux Morin

En 2021, la CLE s'est réunie une fois :

• **Réunion du 08/12/2021 :**

Lors de cette réunion :

- Un Vice-Président de la Marne (M. LOMBARD) a été élu,
- Les règles de fonctionnement ont été modifiées pour permettre les réunions en visio-conférence,
- Une présentation du SAGE des Deux Morin et un rappel du rôle de la CLE ont été faits,
- Un point d'avancement sur le PEP, l'étude ruissellement et les avis rendus sur les projets du territoire ont été faits.

3. Compétence mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

3.1 Prise en compte du SAGE des Deux Morin dans les projets du territoire

Les communes et intercommunalités comprises dans le périmètre du SMAGE 2 Morin doivent informer le syndicat de toutes les actions, les projets et les aménagements prévus sur les bassins versants du Petit et du Grand Morin rentrant dans le cadre des compétences SAGE et/ou GEMAPI.

Cela peut concerner la gestion des eaux pluviales, pour conserver une gestion globale des eaux superficielles sur l'ensemble du territoire du SMAGE 2 Morin. De même, les projets d'aménagement et de construction susceptibles de modifier l'occupation du sol ou comportant des enjeux environnementaux (présence d'un cours d'eau, de zones humides potentielles ou avérées, de zones d'expansions, des secteurs inondables hors PPRI, d'axe de ruissellement, etc.) devront être portés à connaissance du syndicat.

Par ailleurs, le syndicat est systématiquement informé ou consulté dans les procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme communaux ou supra-communaux. Comme l'indique la disposition n°3 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE des Deux Morin, la CLE demande à être associée lors de la procédure de révision des documents d'urbanisme afin de s'assurer de la compatibilité de votre PLU avec le SAGE des Deux Morin.

Ainsi en 2021, 4 porter à connaissance ont été rédigés, plusieurs collectivités ont sollicité et ont invité la cellule d'animation aux réunions de personnes publiques associées et d'autres réunions de travail.

Porter à connaissance	Participation aux réunions de personnes publiques associées et de conseil
<ul style="list-style-type: none">- PAC d'Augers -en-Brie : mars 2021,- PAC de Congy : juin 2021,- PAC de Mareuil-les-Meaux : novembre 2021,- PAC Coutevroult : novembre 2021,	<ul style="list-style-type: none">- Atelier PLUi CC des Deux Morin : 11 mars, 25 mars, 15 avril,- Réunion PLUi de la CC des Deux Morin : 1^{er} juillet,- Projet Ferté-sous-Jouarre - DLE - réunion de présentation du projet Extension et réaménagement du centre d'exploitation : 14 avril,- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CC des Deux Morin : 2 mars, 30 juillet, 19 octobre, 10 novembre, 3 décembre.- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CC du Provenois : 21 janvier,- Réunion projet estival Coulommiers : 3 février,- Réunion PLU Mareuil-les-Meaux : 16 novembre,- Réunion de travail PNR Brie et Morin : 6 décembre.

Tableau 1 : liste des porter à connaissance

3.2 Avis rendus par la CLE 2 Morin

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin, la CLE analyse divers dossiers et projets du territoire afin de garantir la compatibilité avec les objectifs du SAGE. En 2021, la CLE a été sollicitée sur 25 dossiers sur lesquels un avis a été rendu.

Type de dossiers	Territoire	Nom du dossier	Date	Avis
Document cadre	Bassin Seine-Normandie	Consultation SDAGE 2022-2027	07/2021	Favorable
Demande d'Autorisation Environnementale	La Ferté-Gaucher	Etude hydraulique La Fréwillard	08/2021	Défavorable
Demande d'Autorisation Environnementale	CA Val d'Europe Agglomération	Demande renouvellement autorisation d'exploiter des bassins d'eaux pluviales	08/2021	Favorable sous réserve
Dossier Loi sur l'Eau	La Ferté-sous-Jouarre	Demande d'extension centre exploitation	07/2021	Favorable
Dossier Loi sur l'Eau	Lachy	Demande de création d'un forage	04/2021	Incomplet
Document d'urbanisme	Aulnoy	Révision PLU d'Aulnoy	04/2021	Favorable
Document d'urbanisme	Reuil-en-Brie	Plan Local d'Urbanisme de Reuil-en-Brie	08/2021	Favorable sous réserve

Document d'urbanisme	Vaucourtois	Plan Local d'Urbanisme de Vaucourtois	02/2021	Favorable
Document d'urbanisme	Sept-Sorts	Plan Local d'Urbanisme de Sept-Sorts	09/2021	Favorable
Document d'urbanisme	Condé-Sainte-Libiaire	Plan Local d'Urbanisme de Condé-Sainte-Libiaire	10/2021	Défavorable
Certificat d'Urbanisme	Couilly-Pont-aux-Dames	Construction d'un lotissement	09/2021	Défavorable
Certificat d'Urbanisme	La Ferté-Gaucher	Construction d'un village seniors intergénérationnel	04/2021	Défavorable
Certificat d'Urbanisme	Mouroux	Construction maison individuelle	05/2021	Défavorable
Permis d'Aménager	Boissy le Chatel	Construction d'un lotissement	02/2021	Favorable sous réserve
Permis d'Aménager	Coulommiers	Réaménagement du skate park	02/2021	Favorable
Permis d'Aménager	Coulommiers	Réalisation d'un parking « Les Coupes Oreilles »	02/2021	Défavorable
Permis de construction	Boissy-le-Châtel	Construction d'une maison individuelle	04/2021	Favorable
Permis de construction	Coulommiers	Construction d'un lotissement	09/2021	Défavorable
Permis de construction	Coulommiers	Construction d'une maison individuelle	02/2021	Favorable
Permis de construction	Germain sur Morin	Couverture d'une carrière dans un centre équestre	08/2021	Défavorable
Permis de construction	Lachy	Création d'une forage agricole	10/2021	Favorable sous réserve
Permis de construction	Lachy	Construction d'un hangar agricole	10/2021	Favorable sous réserve
Permis de construction	Germain sur Morin	Changement d'affectation bâtiment	04/2021	Favorable
Permis de construction	Villiers-sur-Morin	Construction d'une maison individuelle	12/2021	Favorable
Certificat d'Urbanisme	Maisoncelles en Brie	Division parcellaire avec une viabilisation - construction d'une maison individuelle	12/2021	Favorable sous réserve

Tableau 2 : Liste des avis rendus par la CLE 2 Morin

Hormis les dossiers précédents, l'animatrice du SAGE des deux Morin a été consultée sur plusieurs dossiers :

- Le projet de lotissement sur la commune de Choisy-en-Brie,
- Le projet de guide régionale zones humides de la DRIEAT, en mai 2021,
- La veille du réseau des SAGE d'île de France 2021 de la DRIEAT, en août 2021,
- Le projet d'arrêté de restriction provisoire des usages de l'Eau sur le Petit Morin de la DDT de l'Aisne, en juillet 2021 (avis favorable),
- Le projet d'arrêté d'orientation pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau, en septembre 2021 (avis favorable),

Deux avis n'ont pas été rendus en raison de la localisation des projets en dehors du périmètre d'action du SAGE des 2 Morin:

- Dossier Loi sur l'Eau sur des travaux de réfection de franchissement de cours d'eau - Commune de Dhuys-et-Morin-en-Brie ;
- Projet de modification du PLU de la Commune de Sammeron.

3.3 Étude d'amélioration de la connaissance du territoire :

3.3.1. Le Programme d'études préalable (PEP) des Deux Morin

- **Contexte :**

Suite aux inondations récurrentes sur le Grand Morin et le Petit Morin depuis 2016, la CLE 2 Morin et le SMAGE 2 Morin se sont engagés dans l'élaboration d'un programme d'études préalables (PEP) visant à réduire la vulnérabilité de notre territoire face aux risques d'inondations. L'élaboration du PEP participe activement à l'application du SAGE 2 Morin initialement prévu à la disposition 62 du Plan d'Aménagement de Gestion Durable. Le bureau d'études SEPIA Conseils a été retenu pour mener à bien cette mission qui a débuté avec la réunion de lancement du 27/11/2019. Le 08/03/2021 s'est tenu un atelier d'élaboration de la stratégie du programme visant à définir avec l'ensemble des acteurs du territoire les éléments importants à inclure dans la stratégie du PEP des 2 Morin aboutissant au tableau ci-dessous :

 Programme d'études préalables des Deux Morin Stratégie V2 - 18/03/2021 			
Objectif	N°	Sous-objectif	Priorité
Objectif 1. Améliorer la connaissance des risques	1	Développer la connaissance des risques (aléas, enjeux)	1
	2	Réaliser une analyse globale de la vulnérabilité du territoire	2
	3	Faciliter la capitalisation des éléments de connaissance disponibles	1
Objectif 2. Sensibiliser sur le risque inondation	4	Développer la culture du risque sur le territoire : documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM), repères de crue, réunions d'information préventive, etc.	1
	5	Mener des campagnes de sensibilisation en s'appuyant sur les ressources disponibles et les retours d'expérience	1
	6	Identifier les outils de sensibilisation existants et en développer de nouveaux	3
Objectif 3. Améliorer la prévision des inondations et la gestion de crise	7	Evaluer et améliorer l'efficacité des outils de surveillance des cours d'eau en envisageant la structuration d'un réseau de surveillance à l'échelle du bassin versant	2
	8	Développer les plans communaux de sauvegarde (PCS) et améliorer leur opérationnalité	3
	9	Mettre en œuvre des plans de gestion de crise à l'échelle du site pour les établissements vulnérables	3
	10	Fédérer les acteurs de la gestion de crise et favoriser les coopérations intercommunales	1
Objectif 4. Développer la résilience du territoire	11	Favoriser la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement pour y intégrer les nouvelles connaissances disponibles	1
	12	Mener des actions ciblées de réduction de la vulnérabilité dans les secteurs en zone d'aléa fort ainsi qu'aux confluences avec la Marne	2
Objectif 5. Réduire l'aléa pour limiter les conséquences des inondations	13	Limiter les conséquences des ruissellements, en articulation avec l'étude conduite en parallèle	1
	14	Organiser et coordonner la gestion des ouvrages de régulation hydraulique sur les deux Morin	3
	15	Gérer et préserver les milieux naturels, tels que zones d'expansion des crues et les zones humides	1
	16	Prendre en considération la dynamique de crue des Deux Morin et de la Marne et limiter le risque de concomitance des pics de crue	2

Tableau 3 : objectifs et sous-objectifs du PEP des 2 Morin

Cette première base de stratégie a été développée et retravaillée le 14/04/2021 dans le cadre d'un autre atelier d'échange plus technique qui a permis d'aboutir à des projets d'actions. Dès lors, la rédaction des fiches actions qui constituent le PEP des 2 Morin a pu commencer. Il était toutefois nécessaire de chiffrer l'ambition financière du SMAGE des 2 Morin pour mener à bien ce PEP pour rédiger les fiches. Un Bureau s'est tenu le 02/06/2021 pour valider les éléments à présenter lors du comité syndical du 23/06/2021 pour valider l'enveloppe financière maximale du SMAGE des 2 Morin pour la réalisation du PEP. Le comité a voté d'attribuer un budget maximum de 300 000 € / an pour la réalisation du PEP des 2 Morin soit un total de 900 000 € sur les 3 ans de la durée du PEP.

À partir des ateliers de concertation et des engagements financiers du SMAGE des 2 Morin, les fiches actions du PEP ont été élaborées et présentées lors de dernier COPIL le 29/09/2021. L'objectif de ce COPIL était de recueillir les dernières remarques afin de valider le programme d'actions en prévision de son dépôt.

- **Localisation :**

Bassin versant du Petit et du Grand Morin (voir carte ci-dessous).

- **Financiers :**

Toutes les actions du PEP des 2 Morin ont fait l'œuvre d'un échange avec les partenaires financiers et techniques pour estimer la part des subventions mobilisables. Le tableau ci-dessous récapitule l'estimation de la participation globale des partenaires financiers au cours des 3 prochaines années :

PEP des 2 Morin				
Financeurs	2022	2023	2024	Total
FPRNM	240 833 €	330 418 €	267 083 €	838 334 €
AESN	68 575 €	101 175 €	61 600 €	231 350 €
CD 77	43 925 €	47 325 €	29 900 €	121 150 €
SMAGE des 2 Morin	127 916 €	179 417 €	175 167 €	482 500 €
EPTB SGL	2 083 €	4 167 €	2 083 €	8 333 €
Total	483 332 €	662 502 €	535 833 €	1 681 667 €

Tableau 4 : récapitulatif des dépenses du PEP sur les 3 prochaines années

- **Actions réalisées :**

- Rédaction du rapport,
- Rédaction des fiches actions,
- Réalisation des pièces du dossier PEP (tableau financier, calendrier prévisionnel, listes des arrêtés CatNat, listes des communes inscrites au système VigicrueFlash...).

3.3.2. Étude globale : ruissellement et érosion sur les bassins versants des Deux Morin

- **Contexte :**

Au cours de l'année 2021, les phases 1 et 2 de l'étude ruissellement ont été réalisées, les phases 3 et 4 ont débuté et la phase 5 sera lancée dès qu'elles seront terminées. Pour rappel, les 5 phases sont :

- ✓ Phase 1 : Actualiser l'état des lieux du bassin versant et constituer une base de données des inondations.
- ✓ Phase 2 : Localiser les zones de fort ruissellement et les zones sensibles à l'érosion.
- Phase 3 : Réaliser une typologie des sous-bassins versants.
- Phase 4 : Identifier des sous-bassins versants pilotes prioritaires.
- Phase 5 : Proposer des actions et des plans d'aménagement sur les secteurs pilotes.

Un premier **COFIL s'est tenu le 16 février 2021** pour faire un état d'avancement de l'étude et présenter la suite à réaliser. Un second **COFIL a eu lieu le 5 octobre 2021** pour présenter l'état d'avancement de l'étude ruissellement et soumettre une première liste de sous bassins versants prioritaires. À l'issue de ce COFIL, il a été décidé de modifier la phase 3 (« Hiérarchiser les sous-bassins versants selon leur contribution aux crues et à la dégradation des milieux aquatiques » par « Réaliser une typologie des sous-bassins versants ») et de revoir la liste après une période de consultation pour recueillir les propositions de sous bassins versants de tous les membres du COFIL.

Les premiers résultats de l'étude ont déjà été utilisés et communiqués auprès des communes du territoire pour informer et sensibiliser sur le risque de ruissellement. Les données cartographiques ont d'ores et déjà servi de support pour des réunions sur les communes de Doue, Saint-Germain-sur-Morin, Hondevilliers, la Trétoire, la Ferté Gaucher, Dammartin-sur-Tigeaux et Crécy-la-Chapelle. Elles sont aussi intégrées dans les avis du SMAGE sur les projets sur le territoire et elles sont transmises aux collectivités qui mettent à jour leurs documents d'urbanisme (PLU, PLUI et schéma d'assainissement). Le SMAGE a profité de ces premiers résultats pour réaliser un Morin'eau sur la thématique du ruissellement afin d'informer tous les acteurs du territoire ainsi que la population de l'étude ruissellement et de fournir des éléments de compréhension pour appréhender le risque de ruissellement, ses causes, ses conséquences et les choses qui peuvent être mises en place pour réduire ce phénomène.

- **Localisation :**

Le périmètre de l'étude ruissellement est le même que le PEP des Deux Morin : les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Financier :**

L'Agence de l'Eau Seine Normandie finance à hauteur de 80 % la réalisation de l'étude ruissellement et érosion sur les Deux Morin. Le coût total de l'étude est de 81 180 € dont 64 944 € financé par l'Agence de l'Eau. Le reste à charge du SMAGE 2 Morin est de 16 236 €.

- **Actions réalisées :**

- Le référencement des désordres liés au risque d'inondation (ruissellement et débordement de cours d'eau) à l'échelle des bassins versants du Petit et du Grand Morin (voir figure 7) a été réalisé en début d'étude et continue d'être alimenté à chaque évènement, comme cela a été le cas en juin 2021 lors d'épisodes orageux intenses.

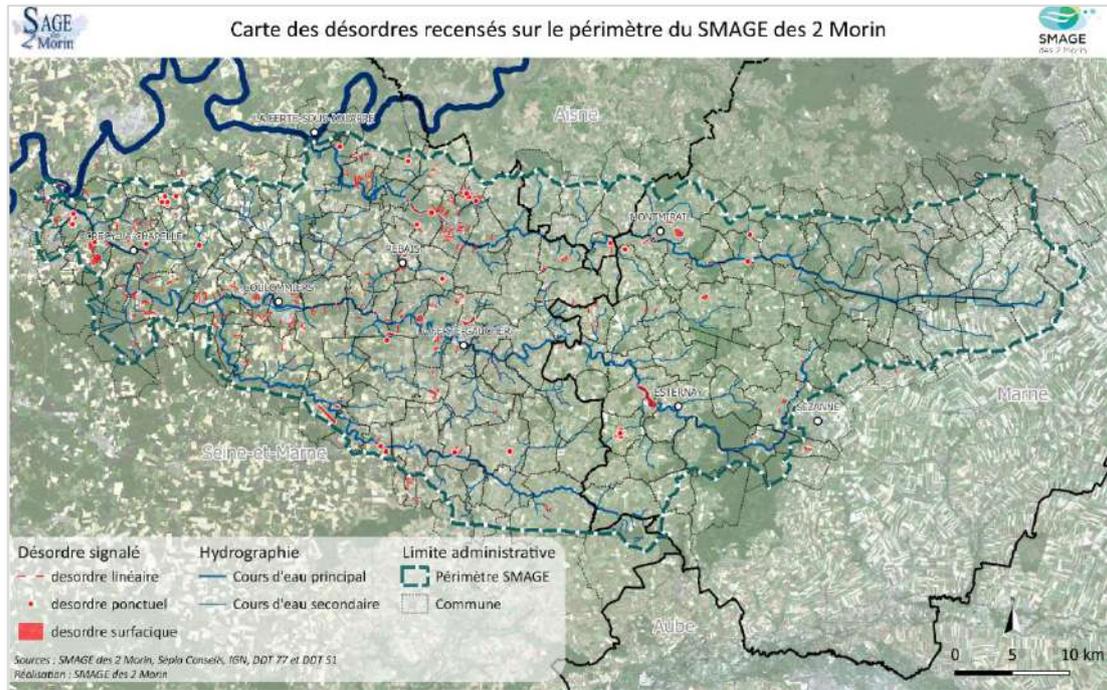


Figure 6 : Carte des désordres recensés dans le diagnostic de l'étude ruissellement

- L'identification des axes de ruissellements (chemin préférentiel de l'eau en surface) et des zones basses topographiques (cuvette) sur le Grand Morin et le Petit Morin (voir figure 8).



Figure 7 : Carte des axes de ruissellement et des zones basses topographiques

- La classification des sous bassins versants en fonction de leur sensibilité à la formation de ruissellement d'après leurs critères physiques (pente, occupation du sol, nature du sol et nature du sous-sol) sur le Grand Morin et le Petit Morin (voir figure 9).

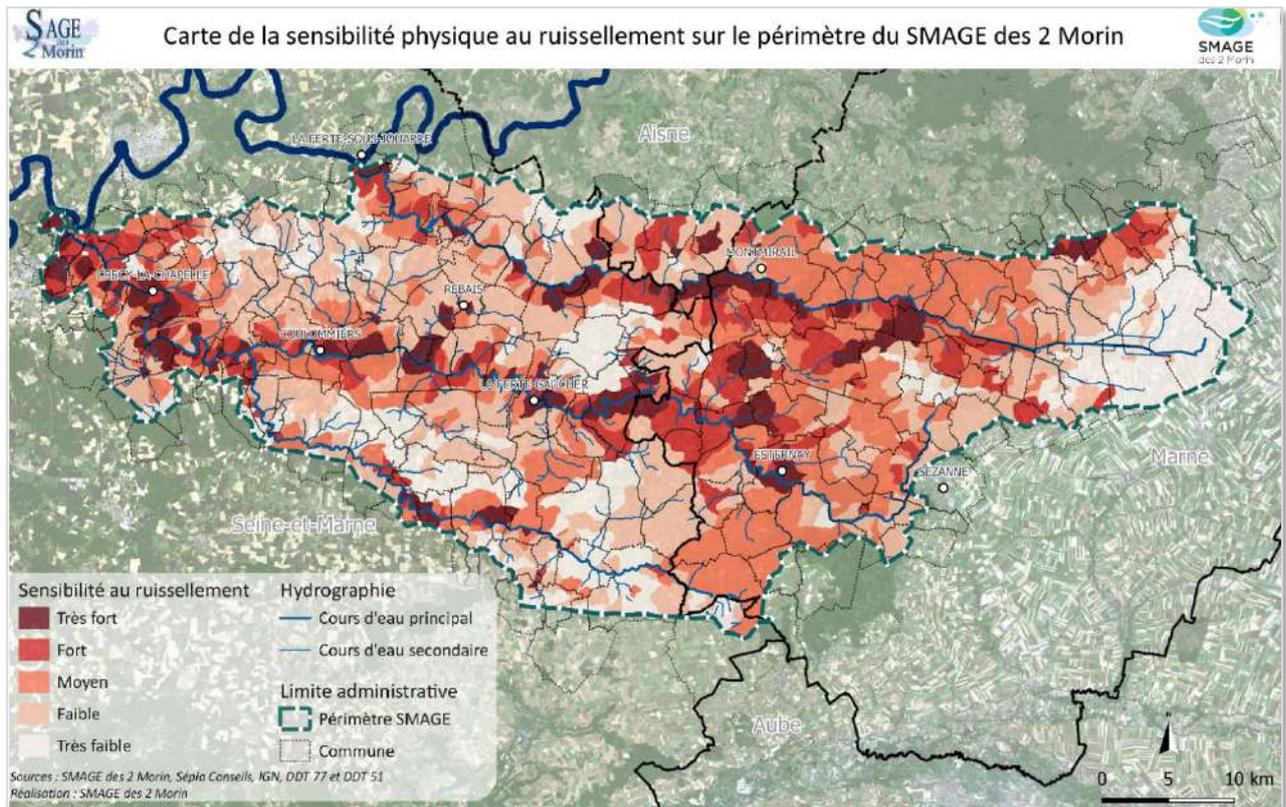


Figure 8 : Carte de la sensibilité physique à la formation du ruissellement

4. Compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

4.1 Gestion des Milieux Aquatiques

4.1.1. Transformation du SMAGE 2 Morin en EPAGE du Grand Morin

- **Contexte :**

Suite à l'étude de gouvernance portée par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, pour la création d'un EPAGE sur le bassin versant du Grand Morin, le SMAGE des Deux Morin a récupéré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations au 1er janvier 2020.

Pour rappel un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) « est un groupement de collectivités territoriales constitué en application des articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Cet établissement comprend notamment les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations en application du I bis de l'article L. 211-7 du présent code. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation. »

Cette labellisation est une reconnaissance d'une structure unique exerçant la compétence GEMAPI et d'un seul maître d'ouvrage à l'échelle d'un bassin versant hydrographique cohérent, ici le bassin versant du Grand Morin. Cette transformation du SMAGE 2 Morin en EPAGE sur le bassin versant du Grand Morin, ne change pas la gouvernance actuelle. Le SMAGE 2 Morin reste la structure décisionnelle.

La transformation du SMAGE 2 Morin a été reconnue EPAGE du Grand Morin par l'arrêté interpréfectoral 2021/DRCL/BLI/n°4 du 28 avril 2021.

- **Localisation :** L'EPAGE du Grand Morin concerne le bassin Versant du Grand Morin avec ses affluents (voir carte ci-dessous) :

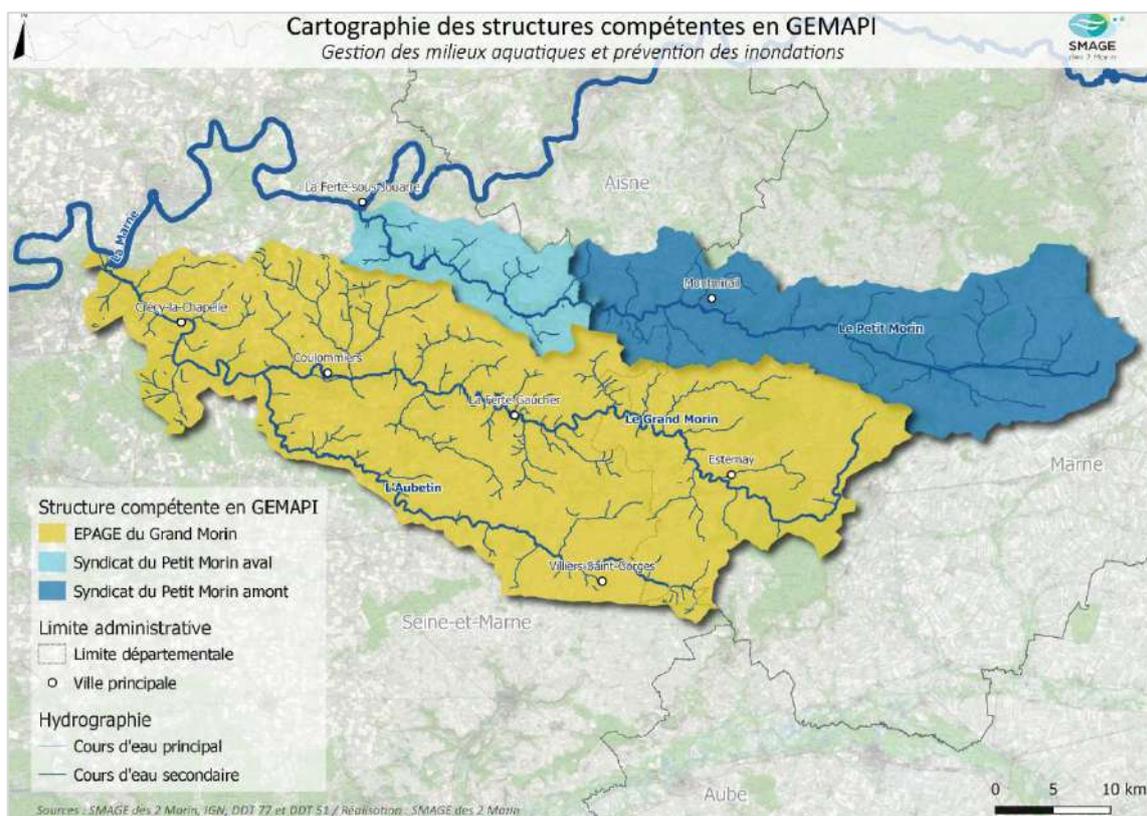


Figure 9 : Carte des structures compétentes en GEMAPI – dont l'EPAGE du Grand Morin

Actions retenues par enjeu	Sous-actions	Masse d'eau concernée	Lieu	Échéancier et montant annuel (€, en HT)				
				2020	2021	Total dépensé 2020-2021	Montant restant	Total prévu 2020-2021
Enjeu 1. La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides								
Action 1.1. Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie	Etude globale (continuité, ripisylve, inondations, inventaire ZH, restauration hydromorpho ...) sur le bassin versant de l'Aubetin	FRHR151 FRHR151-F6563001 FRHR151-F6569000 FRHR151-F6574000	Bassin versant de l'Aubetin	-	-	-	85 000,00 €	85 000,00 €
Sous totaux :				-	-	-	85 000,00 €	85 000,00 €
Action 1.2. Restaurer la continuité écologique longitudinale et latérale des cours d'eau	Etude en cours sur 6 ouvrages à supprimer	FRHR149	Meilleray / Villeneuve-la-Lionne / Jouy-sur-Morin / Saint-Rémy-la-Vanne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29858, 29794, 29790, 29667, 57360, 18686)	62 409,60 €	-	62 409,60 €	24 260,40 €	86 670,00 €
	Travaux RCE OH 1 - Ouvrage du Moulin de Court	FRHR149	Meilleray / Villeneuve-la-Lionne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29858)	-	-	-	226 000,00 €	226 000,00 €
	Travaux RCE OH 2 - Ouvrage du Moulin Janvier	FRHR149	La Ferté-Gaucher (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29794, ouvrage de la "continuité apaisée")	-	-	-	35 500,00 €	35 500,00 €
	Travaux RCE OH 3 - Ouvrage du Moulin Grenouille	FRHR149	La Ferté-Gaucher (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29790, ouvrage de la "continuité apaisée")	-	-	-	38 500,00 €	38 500,00 €
	Travaux RCE OH 4 - Ouvrage du Moulin Crèvecoeur	FRHR149	Jouy-sur-Morin (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29667, ouvrage de la "continuité apaisée")	-	-	-	68 500,00 €	68 500,00 €
	Travaux RCE OH 5 - Ouvrage du Moulin de Nevers	FRHR149	Saint-Rémy-la-Vanne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 57360, ouvrage de la "continuité apaisée")	-	-	-	18 500,00 €	18 500,00 €
	Etude complémentaire de restauration de la continuité écologique (8 OH)	FRHR149 FRHR150	Priorité 1 (Grand Morin, Liste 1 et 2) : Saint-Martin-des-Champs (ROE 29845 et 29842) / Jouy-sur-Morin (ROE 29739, 57770 et 29694, 29701) / Saint-Siméon (ROE 18674) / Coulommiers (suppression de résidus de 8 vannages) Dammartin-sur-Tigeaux (ROE 29579)	-	-	-	480 776,00 €	310 000,00 €
	Etude complémentaire de restauration de la continuité écologique (8 OH)	FRHR149-F6537000	Priorité 2 (Vannetin, Site Natura 2000) : Choisy-en-Brie (ROE 87388, 87387, 87386 et 87385) / Marolles-en-Brie (ROE 87384, 87383 et 87382)	-	-	-	70 000,00 €	-
Sous totaux :				62 409,60 €	-	62 409,60 €	962 036,40 €	783 670,00 €
Action 1.3. Renaturer les cours d'eau (restaurer l'hydromorphologie)	Etude complémentaire et travaux de restauration / valorisation cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, lit majeur) - Affluents de l'amont du Grand Morin (côté Seine-et-Marne)	FRHR149-F6523000 FRHR149-F6526000 FRHR149-F6527000 FRHR149-F6531000 FRHR149-F6534000 FRHR149-F6535000	Ru du Val et ses affluents (FRHR149-F6523000) Ru de Vorain (FRHR149-F6526000) Ru de Drouilly et ses affluents (FRHR149-F6527000) Ru de Franchin et son affluent (FRHR149-F6531000) Ru de Chambrun et ses affluents (FRHR149-F6534000) Ru de Couru (FRHR149-F6535000)	-	-	-	280 000,00 €	280 000,00 €
	Etude de restauration et valorisation cours d'eau en centre urbain	FRHR149	Le Grand Morin à La Ferté-Gaucher et Coulommiers	-	-	-	100 000,00 €	100 000,00 €
	Etude de restauration de la tête de bassin versant du Vannetin	FRHR149-F6537000	Le Vannetin à Leudon-en-Brie et Chartranges	-	-	-	75 000,00 €	75 000,00 €
Sous totaux :				-	-	-	455 000,00 €	455 000,00 €
	Animation restauration de la continuité écologique	FRHR149 FRHR150 FRHR151 FRHR149-F6537000 FRHR149-F6529000 FRHR149-F6526000 FRHR149-F6527000 FRHR149-F6531000 FRHR149-F6534000 FRHR149-F6535000	Bassin versant du Grand Morin et affluents	38 396,00 €	44 280,00 €	82 676,00 €	7 524,00 €	90 200,00 €
Sous-totaux :				38 396,00 €	44 280,00 €	82 676,00 €	7 524,00 €	90 200,00 €
SOUS -TOTAL ENJEU 1				100 805,60 €	44 280,00 €	145 085,60 €	1 509 560,40 €	1 413 870,00 €
Enjeu 2. La prévention des inondations								
Action 2.1. Préserver et restaurer les zones humides et zones d'expansion de crue	Etude de restauration de zones d'expansion de crue / zones humides	FRHR149	Grand Morin, secteur Meilleray, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher	-	-	-	150 000,00 €	150 000,00 €
	Etude de fonctionnalité et de restauration des zones humides sur les secteurs à enjeux prioritaires du SAGE des deux Morin (disposition 50 ; objectif de 10% à restaurer)	FRHR149 FRHR150 FRHR151 FRHR149-F6537000	Bassin versant du Grand Morin et affluents (132 communes ; BV Aubetin : 691 ha / BV Grand Morin : 677 ha)	-	-	-	300 000,00 €	300 000,00 €
Sous totaux :				-	-	-	450 000,00 €	450 000,00 €
Action 2.2. Participer à l'élaboration puis la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Unité Hydrographique Morins	Etude d'identification des zones d'Expansion de Crue (ZEC) à restaurer et les potentielles à créer sur la base de la modélisation hydraulique - Préconisation SAGE 2 Morin , étude incluse dans le programme d'action du PAPI d'intension	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et affluents (132 communes)	-	-	-	80 000,00 €	80 000,00 €
Sous totaux :				-	-	-	80 000,00 €	80 000,00 €
Action 2.3. La mise en œuvre du programme de prévention des ruissellements et d'érosion des sols qui découle de l'étude de ruissellement menée sur les deux Morin	Etude complémentaire sur le ruissellement et l'érosion du sol sur 3 bassins versants pilotes	3 sous-bassins versants	3 sous-bassin versant sur le bassin du Grand Morin selon les résultats de l'étude globale de ruissellement sur les deux Morin	-	-	-	120 000,00 €	120 000,00 €
	Travaux d'aménagement de bassin versant pour limiter le ruissellement et l'érosion du sol - Priorités 1: haies, fascines, bandes enherbées	3 sous-bassins versants	3 sous-bassin versant sur le bassin du Grand Morin selon les résultats de l'étude globale de ruissellement sur les deux Morin	-	-	-	700 000,00 €	700 000,00 €
Sous totaux :				-	-	-	820 000,00 €	820 000,00 €
	Animation zones humides	FRHR149 FRHR150 FRHR151 FRHR149-F6537000	Bassin versant du Grand Morin et ses affluents	35 695,00 €	47 541,00 €	83 236,00 €	194 764,00 €	278 000,00 €
Sous-totaux :				35 695,00 €	47 541,00 €	83 236,00 €	194 764,00 €	83 236,00 €
SOUS-TOTAL ENJEU 2				35 695,00 €	47 541,00 €	83 236,00 €	1 544 764,00 €	1 433 236,00 €

Enjeu 3. Sensibiliser et informer								
Action 3.1. Sensibiliser et informer lors de journée thématique (journée des élus, articles de sensibilisation sur la thématique RCE, RHZ, crue, inondation, etc.)	Créer une rubrique concernant l'EPAGE du Grand Morin sur le site internet du SMAGE des deux Morin	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et ses affluents	1 721,60 €	-	1 721,60 €	278,40 €	2 000,00 €
	Elaborer un plan de communication pour le monde agricole : Réunion de travail, plaquettes d'informations sur les différentes thématiques (Ripisylve, RCE, RZH, crue, etc.) et valorisation des exploitants exemplaires.	FRHR149 FRHR151	Bassin versant de l'Aubetin et du Grand Morin amont	-	-	-	-	7 500,00 €
	Elaborer un plan de communication pour les élus, riverains et usagers de la rivière : Journée de sensibilisation, plaquettes d'informations sur les différentes thématiques (Ripisylve, RCE, RZH, crue, etc.).	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et ses affluents	-	-	-	-	12 500,00 €
	Sous totaux :			1 721,60 €	- €	1 721,60 €	278,40 €	22 000,00 €
Action 3.2. Participer à l'aménagement durable du territoire (participation à l'animation du SAGE des 2 Morin, à la mise en place des PCAET etc.)	Participation à l'animation du SAGE des deux Morin	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et ses affluents	-	-	-	-	-
	Participation à la mise en place des Plans Climats Air Energie du territoire notamment en valorisant les déchets verts d'entretien des cours d'eau	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et ses affluents	-	-	-	-	-
	Sous totaux :			- €	- €	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL ENJEU 3				1 721,60 €	- €	1 721,60 €	278,40 €	22 000,00 €
TOTAUX :				138 222,20 €	91 821,00 €	230 043,20 €	3 054 602,80 €	2 869 106,00 €

Tableau 5 : Programme d'actions du CTEC Grand Morin et ses affluents sur 2020-2021

Certaines actions auraient dû être réalisées cette année telles que les travaux de restauration de la continuité écologique au droit des ouvrages de Court et de Nevers, mais ceux-ci n'ont pas pu être concrétisés suite à la parution de la Loi Climat.

Les projets concernant la thématique ruissellement n'ont pas pu démarrer car les sites pilotes n'ont pas encore été définis.

Enfin, l'équipe du SMAGE 2 Morin a été renforcé par l'arrivée d'un technicien milieux aquatiques et zones humides fin 2021, ce qui explique le retard de certains projets. Le retard pourra donc être rattrapé et limiter sur les prochaines années.

4.2 Restauration de la continuité écologique

4.2.1. Etude des 6 ouvrages sur le Grand Morin Amont

- **Contexte :**

En 2017, le syndicat Grand Morin Amont a lancé une étude sur six ouvrages classés en liste 2. Ces ouvrages ont été choisis par opportunité. En effet, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ont recensé les propriétaires d'ouvrages favorables à leur suppression totale. C'est le bureau d'étude SEGI qui a été retenu pour réaliser cette étude. La phase de diagnostic sur le terrain a été faite en 2018.

- **Localisation :**

Les ouvrages concernés sont :

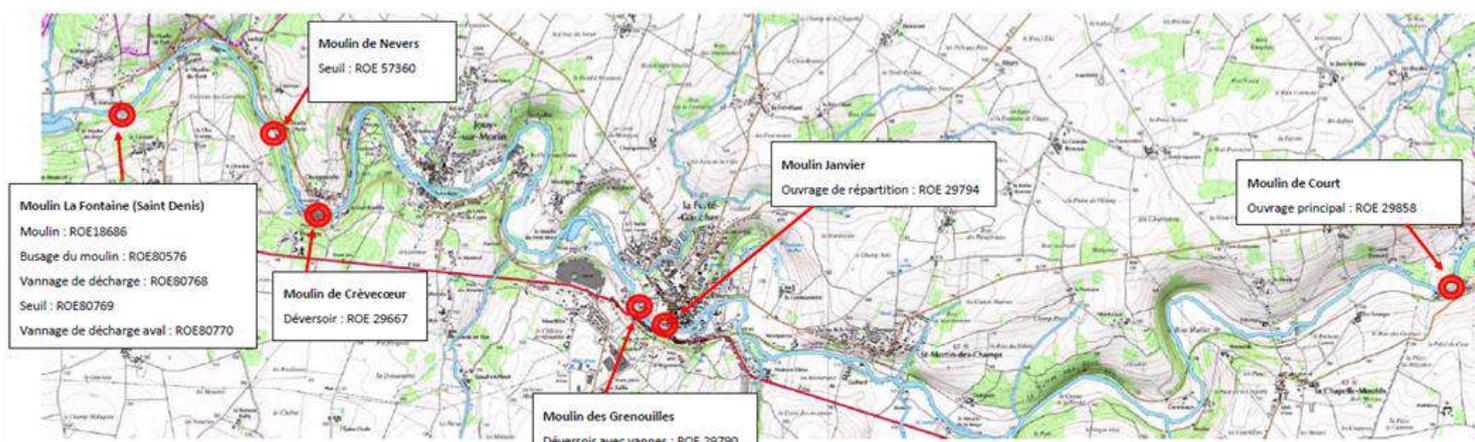


Figure 11 : Carte des ouvrages concernés par l'étude de restauration de la continuité écologique en cours – Source : SIVHM

- L'ouvrage de Court à Meilleray (ROE 29858).
- Les ouvrages Janvier et Grenouille à La Ferté-Gaucher (ROE 29794 et ROE 29790).
- L'ouvrage Crèvecœur à Jouy-sur-Morin (ROE 29667 et ROE 57360).
- Les ouvrages Nevers et Fontaine à Saint-Rémy-la-Vanne (ROE 80769).

- **Financier :**

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance cette étude à hauteur de 100%. Le coût total de l'étude est de 197 964 € TTC. Actuellement, 164 970,00 € ont été payés.

- **Actions réalisées :**

Suivi des différentes phases réalisées par le bureau d'étude.

- Une étude géotechnique a été réalisée afin de définir si la suppression d'ouvrage (notamment en centre urbain de La Ferté-Gaucher), n'impacterait pas les ouvrages et bâtiments se situant en bordure du Grand Morin. Cette étude a démontré globalement que les maçonneries sont dégradées surtout à cause d'un manque de leur entretien, actions devant être réalisées par les propriétaires riverains.
- Deux réunions de concertation ont été réalisées en avril 2021 avec les propriétaires riverains étant potentiellement concernés par les projets à La Ferté-Gaucher et à Meilleray. Les objectifs de ces réunions étaient de présenter le projet proposé au droit des ouvrages aux riverains, prendre connaissance de leurs avis sur le projet et de répondre au mieux à leurs questions et attentes.
- Deux conventions ont été signées entre les propriétaires des ouvrages de Court et de Nevers et le SMAGE des deux Morin afin de pouvoir réaliser les travaux.
- Un dossier loi sur l'eau a été déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne pour pouvoir réaliser les travaux sur les ouvrages de Court et de Nevers. Cependant, suite à la parution de la nouvelle loi climat, le dossier a dû être abandonné car celui-ci n'est pas en concordance avec cette dernière.

A la suite de la parution de la loi climat, une réunion de travail avec les partenaires techniques et financiers a eu lieu afin de définir des solutions concernant les projets. Ainsi, pour que les projets soient adaptés à la loi climat, il faut que :

- de nouvelles réunions doivent être organisées avec les propriétaires riverains concernés par le projet pour présenter les différentes possibilités,
- les conventions avec les propriétaires ainsi que le dossier loi sur l'eau doivent être refaits.

Remarques :

Les propriétaires des ouvrages de Crèvecœur et Fontaine, n'étaient toujours pas joignables en 2021, le bureau d'études n'a donc toujours pas finalisé la phase PROJET.

4.2.2. *Nouvelle étude de restauration de la continuité écologique*

- **Contexte :**

En 2019, plusieurs propriétaires d'ouvrages, dont des communes, ont sollicité l'ancien syndicat du Grand Morin Amont pour réparer soit leurs vannes, soit leurs seuils dégradés. Ces ouvrages étant classés en liste 2, il faut restaurer la continuité écologique en parallèle pour pouvoir les réparer.

En 2020, suite à prise de compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin, de nouveaux propriétaires d'ouvrage ont sollicité l'équipe technique du SMAGE 2 Morin.

Comme prévu dans le Contrat Territorial Eau et Climat, une nouvelle étude au droit de 6 ouvrages a été lancée afin restaurer la continuité écologique, mais aussi de restaurer l'hydromorphologie du cours d'eau

et d'améliorer la fonctionnalité des zones humides et zones d'expansion de crue si possible pour limiter le risque d'inondation. Plusieurs scénarii seront étudiés, dont obligatoirement un scénario d'effacement de l'ouvrage. Les opportunités étant multiples, une réunion a été organisée avec les partenaires techniques et financiers afin de définir un ordre de priorité sur les ouvrages à étudier. Ceux qui ont été retenus sont présentés dans le tableau ci-après.

• **Localisation :**

Les ouvrages concernés sont :

- L'ouvrage de La Chair-aux-Gens à Jouy-sur-Morin (ROE 29739).
- L'ouvrage de La Tannerie à Jouy-sur-Morin (ROE 29701).
- Le complexe d'ouvrages des Marais à Jouy-sur-Morin (ROE 29675 – 57771 – 57772).
- L'ouvrage des Moulin de la Sault et de Drevault entre Villiers-sur-Morin et Couilly-Pont-aux-Dames (ROE 18451).
- L'ouvrage de la Porte-à-Bateaux à Esbly (ROE 18499).

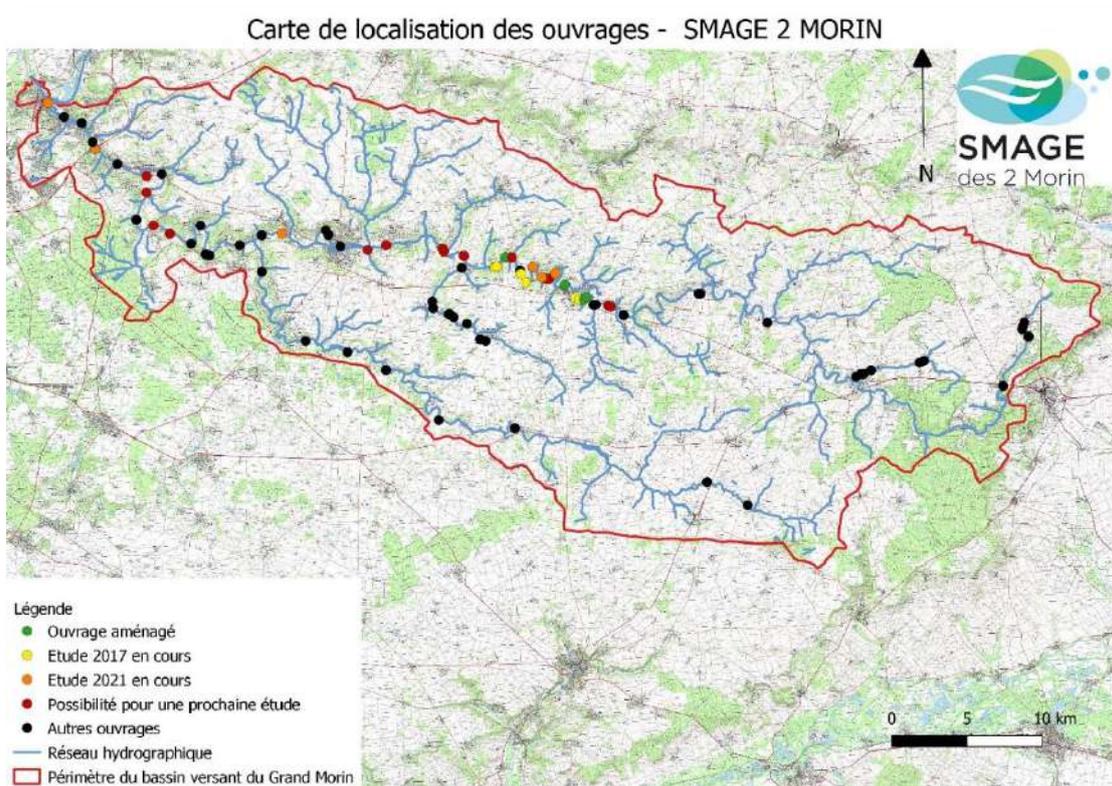


Figure 12 : Carte concernant les études de restauration de la continuité écologique – Source : SMAGE 2 MORIN

Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Nom d'ouvrage	ROE	Actions réalisées
Grand Morin (UH MORINS)	Grand Morin (FRHR149)	CC2M	Jouy-sur-Morin (77)	Chairs-aux-Gens	ROE 29739	Signature de convention Lancement de l'étude
				Tannerie	ROE 29701	
				Les Marais	ROE 29675 ROE 57771 ROE 57772	
	Grand Morin (FRHR150)	CACPB	Mouroux (77)	Clapet	ROE 29599	Contact par e-mail et tel Signature de convention Lancement de l'étude
			Villiers-sur-Morin (77)	Sault/Drevault	ROE 18499	
	CAVAE	Esbly (77)	Porte à bateaux	ROE 18499	Signature de convention Lancement de l'étude	

Tableau 6 : Bilan des actions réalisées pour l'émergence d'une nouvelle étude de RCE en 2020

• **Financier :**

L'ensemble des ouvrages cités ci-dessus (exceptés le complexe d'ouvrages des Marais à Jouy-sur-Morin et l'ouvrage des Moulin de la Sault et de Drevault entre Villiers-sur-Morin) sont dans le CTEC Grand Morin et ses affluents. Cette étude sera donc financée à hauteur de 90% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le coût total de l'étude est de 576 931,20 € TTC.

- **Actions réalisées :**

Pour lancer l'étude, l'équipe du SMAGE 2 Morin a réalisé plusieurs actions à savoir :

- Rédiger et faire signer les conventions d'étude entre le SMAGE 2 Morin et les propriétaires d'ouvrages,
- Choisir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage afin d'appuyer l'équipe technique à la rédaction des pièces du marché et à la sélection du maître d'œuvre,
- Réaliser une commission d'appel d'offre afin de sélectionner le maître d'œuvre retenu,
- Réaliser les demandes de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- Organiser la réunion de lancement de l'étude,
- Réaliser une première visite des sites avec le maître d'œuvre.

Remarques :

Au cours de l'année, deux visites de terrain ont été effectuées sur le secteur de deux autres ouvrages :

- Une au niveau de l'ouvrage de Premol (ROE 29576) avec la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ;
- Une en amont de l'ouvrage de Serbonne (ROE 18417).

Ces visites ont permis de faire émerger de potentiels projets de restauration de continuité écologique et d'hydromorphologie.

4.2.3. *Clapet de Mouroux*

- **Contexte :**

Depuis 2016, le clapet de Mouroux est bloqué en position fermée suite à une défaillance de son mécanisme. La chute de l'ouvrage représente 1,90 m, la continuité écologique est totalement rompue. De plus, le risque d'inondation est plus important en période de hautes eaux puisque le niveau d'eau du Grand Morin reste conséquent, mais de façon artificielle.

Pour y remédier, l'ancien syndicat du Grand Morin Aval s'est engagé avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie à rétablir le mécanisme du clapet pour qu'il soit de nouveau manœuvrable et ainsi, diminuer la hauteur d'eau en période de hautes eaux pour limiter les inondations et rendre l'ouvrage plus franchissable.

Le SMAGE 2 Morin en reprenant la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin le 1er janvier 2020 s'est engagé à reprendre les actions des anciens syndicats de rivière. L'équipe technique de la cellule Rivière a donc repris ce projet pour le terminer. C'est le bureau d'étude SEGI qui a été sélectionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre. Les travaux ont été réalisés en 2020, les tests d'ouvertures et les formations des personnes ont été réalisés en 2021.

- **Localisation :**

L'ouvrage se situe sur la commune de Mouroux (voir carte ci-dessous) :



Figure 13 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2020 – Source : SMAGE 2 MORIN



Figure 14 : Photographie du clapet et du déversoir de Mouroux

• Financement

Le financement devait être pris en charge à 50% par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie comme il avait été convenu entre la collectivité et l'ancien syndicat aval du Grand Morin, mais finalement le SMAGE des deux Morin a pris en charge à 100% la maîtrise d'œuvre et les travaux.

• Actions réalisées

L'équipe technique de la cellule Rivière a suivi le maître d'œuvre pour réaliser :

- Le test de manœuvre sur l'ouvrage.
- Former les personnes chargées de manœuvrer l'ouvrage.

Ce projet est terminé.

Remarques :

En parallèle, un projet global et ambitieux a été lancé dans la nouvelle étude de restauration de la continuité écologique dont les objectifs seront de :

- Limiter les inondations de manière pérenne en restaurant des zones d'expansion de crue,
- Atteindre le bon état du Grand Morin en restaurant la continuité écologique et son hydromorphologie afin qu'il retrouve un fonctionnement naturel,
- Se concerter avec les différents acteurs locaux pour favoriser le développement du territoire.

Plusieurs années seront nécessaires pour réaliser les travaux de ce projet.

4.3 Restauration de zones humides

4.3.1. Emergence de projet de restauration de zones humides

• Contexte :

Lors de différentes prospections de terrain, notamment pour l'entretien de ripisylve et de débâclement, l'équipe technique de la cellule Rivière a repéré plusieurs zones qui pourraient potentiellement être restaurées en zone humide / zone d'expansion de crue.

En effet, d'après les observations de terrain, le Grand Morin semble très dégradé sur différents secteurs à cause des facteurs suivants :

- Sur-élargissement du lit mineur,
- Substrat quasi-absent,
- Incision du lit mineur,
- Artificialisation des berges (présence de merlons),
- Homogénéisation des habitats pour les espèces.

Cette dégradation semble notamment due à d'anciens travaux hydrauliques. L'incision du lit mineur et la présence de merlons en bordure de berge limitent la continuité latérale ainsi que les zones d'expansions de crue du cours d'eau et favorisent donc l'assèchement de zones humides et aggravent le risque d'inondation.

Ainsi, au vu des opportunités, le syndicat souhaiterait lancer une étude dans une optique de reconquête de zones humides / zone d'expansion de crue pour limiter les inondations à l'aval du bassin versant.

• Localisation :

Les différents secteurs où se situent des opportunités, figurent sur le tableau et la carte ci-dessous :

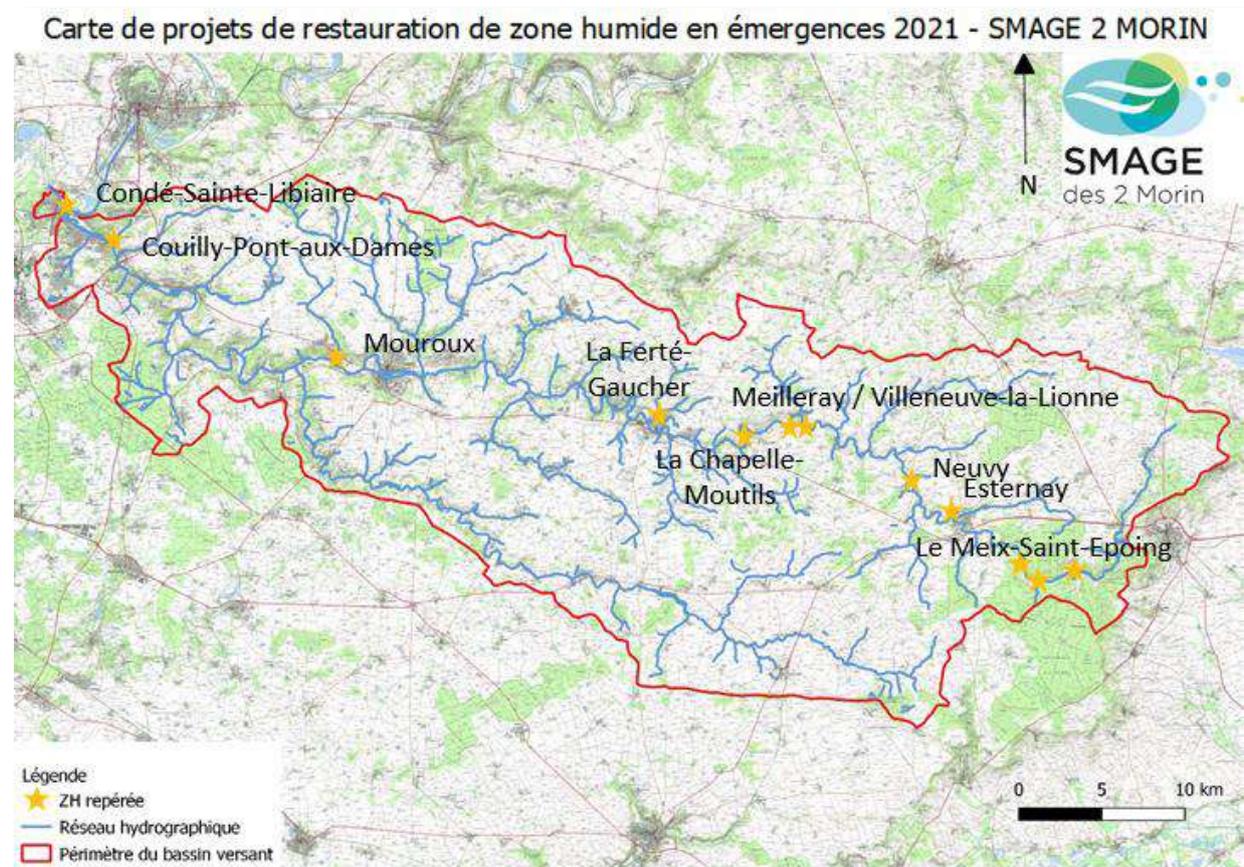


Figure 15 : Carte des potentielles zones humides à restaurer

Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Actions réalisées
Grand Morin (UH MORINS)	Grand Morin (FRHR149)	CCSOM	Le Meix-Saint-Epoing	1 visite de terrain 1 compte-rendu
			Esternay	1 visite de terrain 1 compte-rendu
			Neuvy	
		Villeneuve-la-Lionne		
		CC2M	Meilleray	
			La Chapelle-Moutils	
TOTAL	1 cours d'eau	2 intercommunalités	6 communes	2 visites de terrain 2 comptes-rendus

Tableau 7 : Carte des potentielles zones humides à restaurer

- **Financier :**

Ce projet est en émergence, les financeurs n'ont pas été identifiés pour le moment. Néanmoins, la reconquête des zones humides / zones d'expansion de crue faisant partie des opérations prioritaires de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le syndicat compte sur son accompagnement sur ce projet à hauteur de 80%.

- **Actions réalisées**

Les actions suivantes ont été réalisées afin de pouvoir avancer sur le projet :

- Organisation de visites sur les sites potentiels avec les partenaires techniques et financiers,
- Rédaction de compte-rendu pour chaque visite,
- Proposition d'une délimitation de chaque site,
- Recensement des parcelles faisant partie du périmètre de chaque site,
- Prise de rendez-vous avec deux propriétaires pour présenter le projet et connaître leurs attentes,
- Rédaction du CCTP.

Au vu du nombre de nouveaux secteurs pouvant rentrer dans le cadre d'une étude de restauration de zone humide, il semblait nécessaire de réaliser une visite de terrain avec les différents partenaires techniques et financiers afin de définir des secteurs à prioriser.

Remarque :

Les secteurs de La Ferté-Gaucher et Mouroux évoqués en 2020 et qui sont définis comme secteur à enjeu prioritaire dans l'étude zone humide du SAGE 2 Morin menée en 2014, seront étudiés dans le cadre d'un projet de revalorisation du Grand Morin en centre urbain de La Ferté-Gaucher et de restauration de continuité écologique, de zones humides et d'hydromorphologie pour le secteur de Mouroux dans le cadre de la nouvelle étude sur 6 ouvrages.

Les émergences de projet sur Le Meix-Saint-Epoing seront probablement réalisées en régie en partenariat avec le Conservatoire d'Espace Naturel de Champagne Ardennes.

4.4 Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau

4.4.1. Problématiques d'érosion de berge

• Contexte :

L'équipe technique du SMAGE 2 Morin a été sollicitée à plusieurs reprises par des riverains ou élus pour des problématiques d'érosion de berges sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, l'érosion de berges est un phénomène naturel nécessaire pour le bon fonctionnement d'un cours d'eau. Cependant, elle peut être amplifiée à cause de phénomènes anthropiques : anciens travaux hydrauliques (curage, rectification du tracé, etc.), présence d'ouvrages transversaux limitant le transport des sédiments, etc.

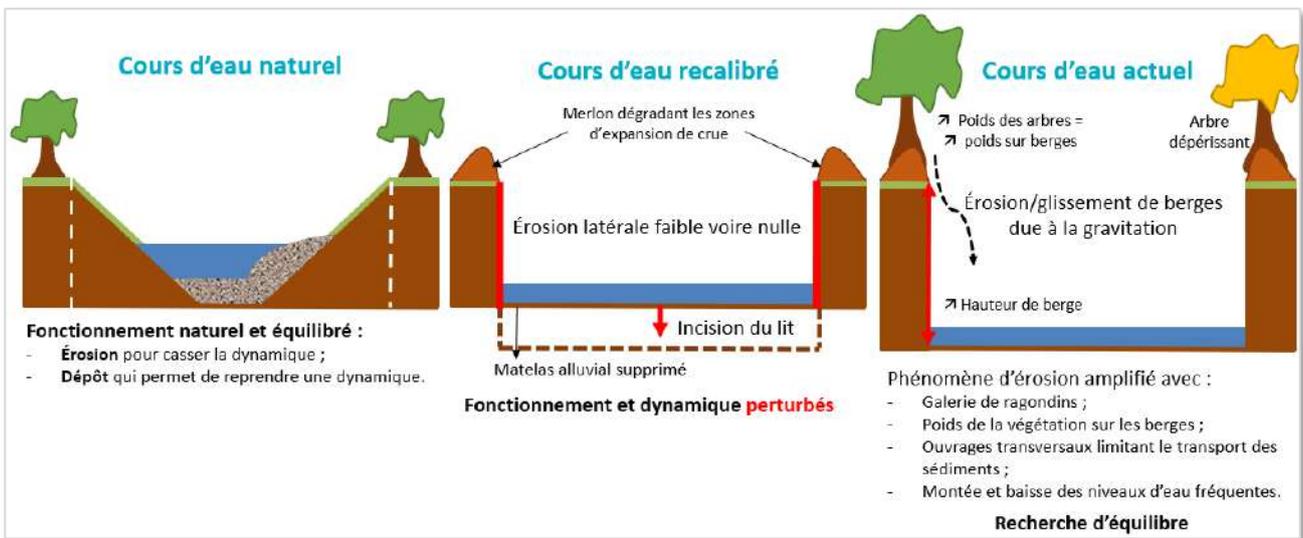


Figure 16 : Schéma explicatif du phénomène d'érosion

Pour limiter l'érosion excessive, il existe plusieurs solutions d'aménagement :

- Recharge de substrat afin que le cours d'eau ait de nouveau (ou plus) de matériaux à transporter, pour limiter l'incision du lit mineur et diminuer la hauteur de berge et qu'il retrouve une dynamique équilibrée,
- Le talutage de berge en pente douce pour limiter la présence de ragondin et limiter l'affaissement des berges,
- La réalisation d'aménagement en technique végétale : piège à sédiment, peignes, tressages de branches vivantes, etc.

Remarques :

ATTENTION ! Le maintien de berges par enrochement n'est pas une solution pérenne. En effet, si ce type d'aménagement semble fonctionner sur le secteur concerné, il ne résout pas la source du problème. La dynamique du cours d'eau n'est donc toujours pas rééquilibrée et le problème est alors déplacé sur un autre secteur, voire amplifié.

C'est d'ailleurs pour cela que l'enrochement et l'artificialisation des berges sont interdits dans le règlement du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux des deux Morin à l'article 4 : Protéger les berges.

Néanmoins, lorsque l'emprise pour la réalisation de travaux est trop faible (exemple bordure de voiries ou d'habitations), c'est parfois la seule solution possible. À chaque contexte sa solution !

Sur les cours d'eau de domaine privé, chaque propriétaire a des droits et des devoirs vis-à-vis du cours d'eau qui longe sa parcelle. Un de ses principaux devoirs est d'entretenir les berges.

L'équipe technique du service rivière a donc rappelé à chaque visite de terrain :

- Cette obligation d'entretien aux propriétaires riverains,
- Que ses missions sont de travailler sur des projets à échelle de bassin versant et non ponctuels,
- Des exemples de techniques d'aménagement ont été transmis.

• **Localisation :**

Des érosions ont été signalées sur les communes de Bouchy-Saint-Genest, Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommiers, Esbly, Guérard, Saint-Siméon (voir carte ci-dessous).

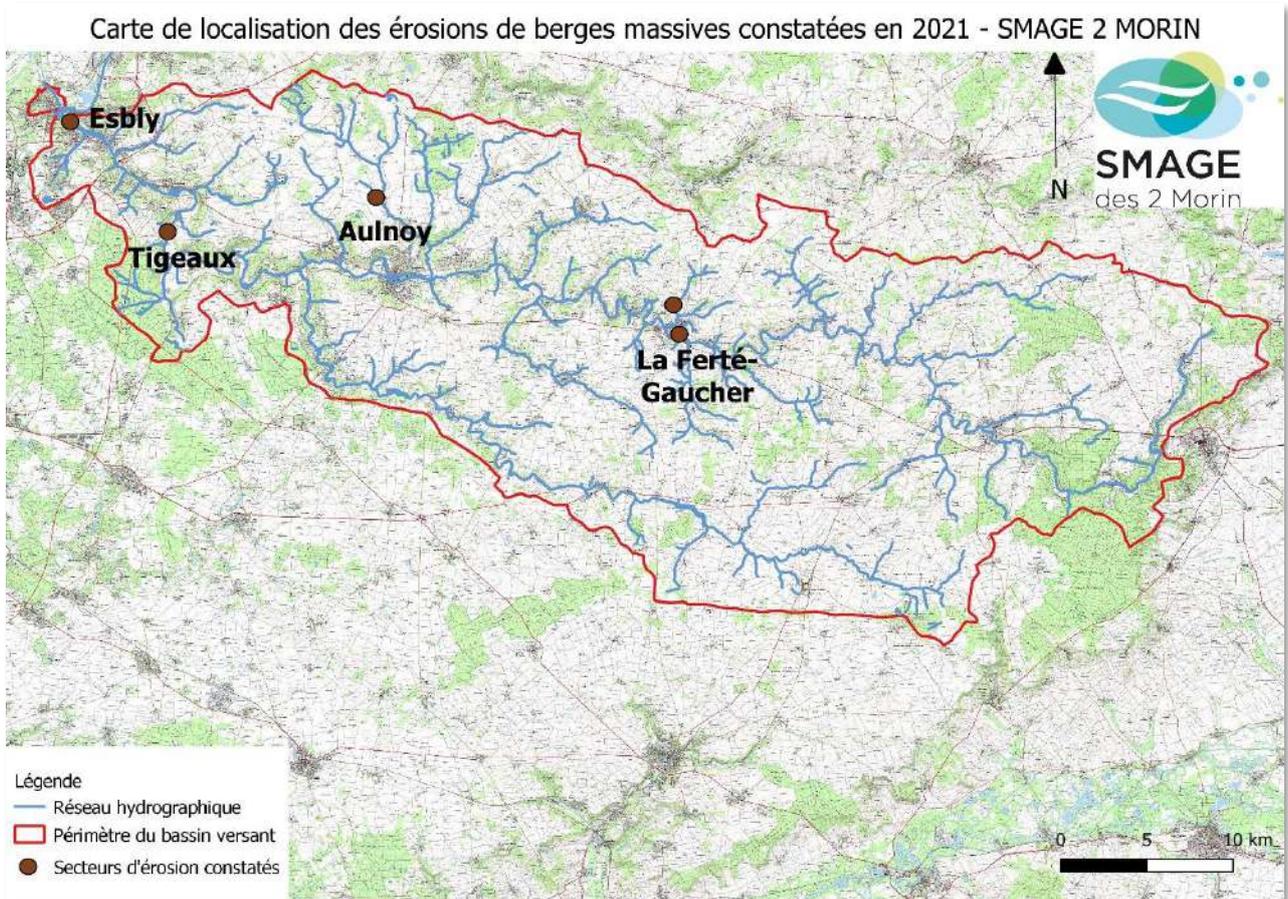


Figure 17 : Carte des secteurs d'érosion constatés

• **Financier :**

Le syndicat n'a pas prévu de projet sur cette thématique pour le moment étant donné qu'il s'agit de points ponctuels. À ce jour, c'est aux propriétaires riverains de financer de potentiels études ou travaux sur cette thématique s'ils sont concernés.

De plus, les habituels financeurs (notamment l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) ne souhaitent pas participer financièrement à cette thématique ayant d'autres priorités dans leur programme d'action et de subvention.

• **Actions réalisées :**

L'équipe technique de la cellule a réalisé les actions suivantes (voir tableau ci-dessous) :

Année	Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Actions réalisées
2021	Grand Morin (UH MORINS)	Grand Morin	CC2M	La Ferté-Gaucher	2 visites de terrain 2 e-mail récapitulatifs
			CACPB	Tigeaux	1 visite de terrain 1 compte-rendu
			CAVAE	Esbly	2 visites de terrain E-mails récapitulatifs de la visite et du suivi du projet 2 participations aux réunions de chantier
			Ru du Rognon	Aulnoy	1 visite de terrain
TOTAL	1 BV	1 cours d'eau	3 intercommunalités	4 communes	6 visites de terrain 3 e-mails récapitulatifs 1 compte-rendu 2 participations aux réunions de chantier

Tableau 8 : Actions sur les problématiques d'érosion des berges en 2020

4.4.2. Emergence de projet de restauration de l'hydromorphologie du Vannetin à Choisy-en-Brie

• Contexte :

Des habitants de Choisy-en-Brie ont rencontré des problématiques de ruissellement en mai 2020. Le ruissellement a engendré une érosion de berge massive du Vannetin. Par ailleurs, ce dernier a été modifié sur ce secteur : berges abruptes et hautes, sur-élargissement du lit mineur, manque de substrat.

Etant situés sur un site Natura 2000, les propriétaires peuvent pallier ces différents problèmes en signant un contrat Natura 2000 pour restaurer la morphologie du Vannetin tout en étant financés par l'Europe.

Pour les propriétaires intéressés par la démarche, l'animatrice Natura 2000 de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'équipe technique de la cellule Rivière ont commencé à travailler sur ce projet de restauration pour accompagner les propriétaires.

• Localisation :

Le projet se situe sur la commune de Choisy-en-Brie (voir carte ci-dessous).

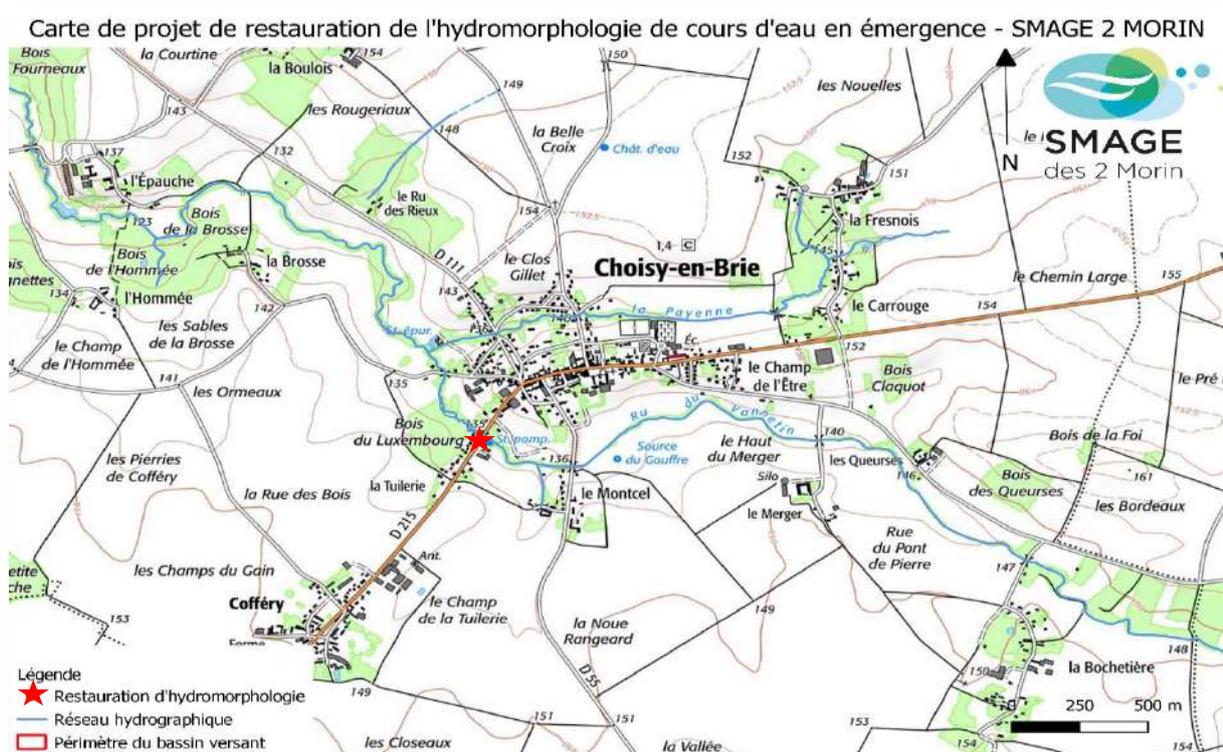


Figure 18 : Carte de la localisation du projet de restauration de la morphologie du Vannetin

• Financier :

Etant donné que le projet se situe sur le site Natura 2000 du Vannetin et que les propriétaires sont maîtres d'ouvrage, il est prévu que les travaux soient financés à 50% par l'Etat et 50% par l'Europe.

• Actions réalisées :

Afin de pouvoir avancer sur le projet, l'équipe technique de la cellule Rivière a réalisé les actions suivantes en partenariat avec la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

- Préparation des conventions et contrats pour les propriétaires concernés par le projet,
- Rencontre avec les propriétaires pour leur présenter le projet et leur faire signer les conventions,
- Visite sur site avec 3 entreprises pour faire faire des devis,
- Accompagnement auprès des propriétaires à la rédaction de la demande de subvention,
- Accompagnement auprès des propriétaires au choix de l'entreprise à retenir,
- Accompagnement auprès des propriétaires pour la rédaction du dossier loi sur l'eau.

4.5 Mise en œuvre et suivi des travaux d'entretien externalisés

4.5.1. Travaux de désembâclement

- **Contexte :**

Il arrive que des arbres tombent dans les rivières et obstruent l'écoulement, ce qui peut parfois aggraver le risque d'inondation.

Cependant, selon leur emplacement, certains servent au contraire à limiter l'érosion de berge en favorisant la création de banquettes de sédiment et servent aussi d'habitats pour la biodiversité. Dans ces cas, le syndicat privilégie leur maintien.

En 2021, c'est près de 150 embâcles qui ont été retirés.

- **Localisation :**

Les embâcles se situaient sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin, principalement au niveau des ouvrages transversaux.

- **Financier :**

Les Conseils Départementaux financent à 30% sur leur territoire respectif.

- **Actions réalisées :**

Afin de pouvoir réaliser les travaux, les actions suivantes ont été réalisées :

- Relevé au niveau de l'ensemble des ouvrages transversaux,
- Prise en compte des témoignages d'acteurs locaux (élus de communes, habitants, association et loueur de canoë/kayak, association de pêche, etc.).
- Retranscription des données sur des cartes Maps afin de faciliter le travail des entreprises,
- Prévention des périodes d'intervention auprès des acteurs locaux,
- Suivi de chantier.

Remarques :

La sollicitation des acteurs locaux a permis d'effectuer en parallèle un travail de sensibilisation sur le rôle des embâcles pour le fonctionnement des cours d'eau (réserve alimentaire et participation à la diversification des habitats pour la faune piscicole, frein hydraulique naturel en amont des habitations pour limiter les inondations, etc.).

Certains embâcles n'ont pas pu être retirés en raison de l'absence d'une DIG et des rémanents ont été laissés sur berges à cause des conditions météorologiques défavorables. Ceux-ci seront retirés en 2022.

4.5.2. Entretien de ripisylve du Grand Morin Aval 2020

- **Contexte :**

Au vu de la problématique du risque d'inondation sur le Grand Morin aval, le SMAGE 2 Morin continue de réaliser le programme d'entretien de ripisylve de l'ancien syndicat du Grand Morin aval. L'équipe technique de la cellule Rivière a donc continué d'assurer le bon déroulement du programme d'entretien du Grand Morin Aval 2020 qui n'a pas pu être fini en 2020 à cause des conditions météorologiques et du débit du Grand Morin.

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2020 correspond à la tranche 2 du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) du Grand Morin aval. Il s'étend du pont de Villiers-sur-Morin au pont de Dammartin-sur-Tigeaux (voir tableau et carte ci-dessous).

Carte du programme d'entretien de 2020 du Grand Morin aval - SMAGE 2 MORIN

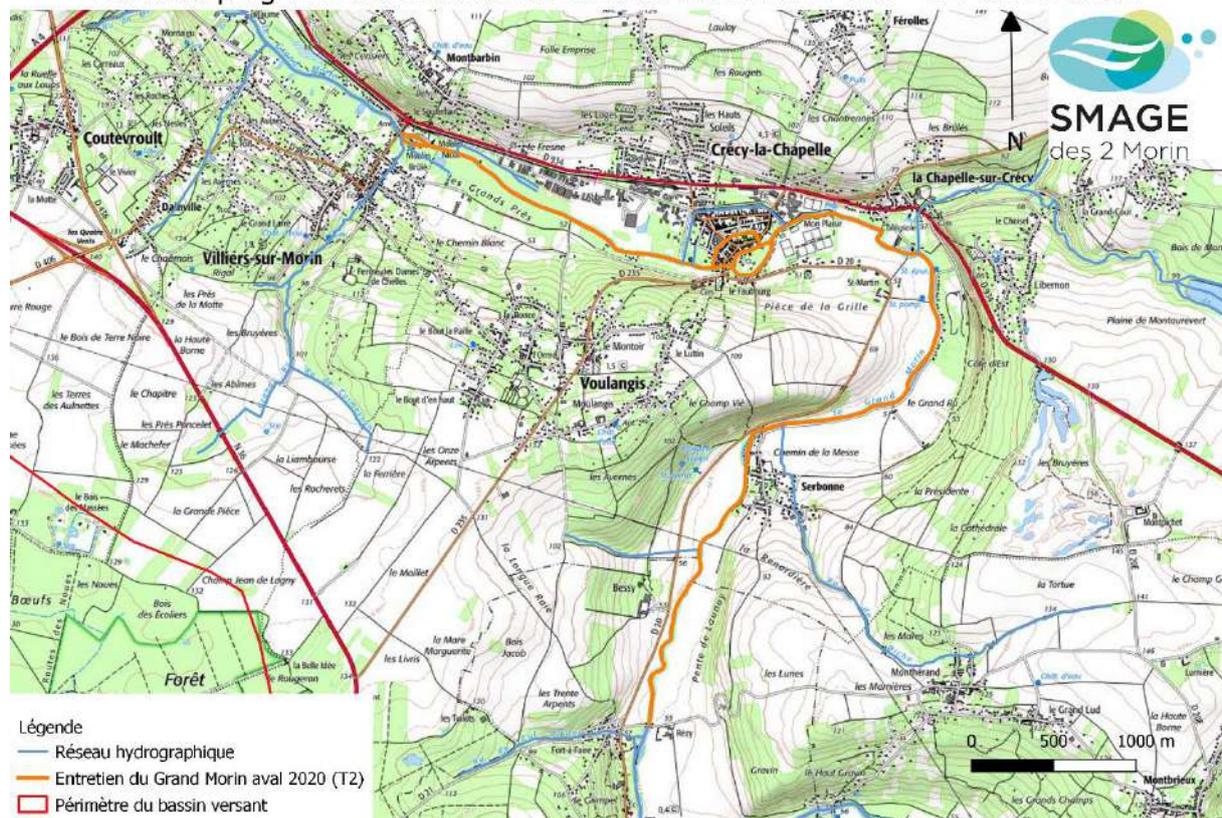


Figure 19 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2020 – Source : SMAGE 2 MORIN

Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire (mètre linéaire de berge)
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	Villiers-sur-Morin	200
			Voulangis	6 000
			Crécly-la-Chapelle	6 000
			Tigeaux	5 000
			Dammartin-sur-Tigeaux	800
1 BV	1 cours d'eau	1 intercommunalité	5 communes	18 000

Tableau 9 : Entretien de ripisylve – Programme d'entretien du Grand Morin aval (T2)

• **Financier :**

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne finance à hauteur de 30%. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 14 208 €.

• **Actions réalisées :**

Afin de pouvoir mener à bien les travaux, les actions suivantes ont été réalisées :

- Prise de contact du maître d'œuvre BEC et de l'entreprise Forêt & Paysages pour relancer les travaux,
- Participation à la réunion de reprise des travaux et des réunions de chantiers,
- Suivi régulier de l'avancée des travaux.

Les travaux sont finis, les rémanents ont été broyés et emmenés à la chaufferie de Reims pour les valoriser. Les demandes de soldes de subventions seront réalisées début 2022.

4.5.3. Entretien de ripisylve du Grand Morin Aval 2021

• **Contexte :**

Au vu de la problématique du risque d'inondation sur le Grand Morin aval, le SMAGE 2 Morin continue de réaliser le programme d'entretien de ripisylve de l'ancien syndicat du Grand Morin aval. L'équipe technique de la cellule Rivière a donc continué d'assurer le bon déroulement du programme d'entretien du Grand Morin Aval.

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2021 correspond à la tranche 3 du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) du Grand Morin aval. Il s'étend du pont de Dammartin-sur-Tigeaux au pont de La Celle-sur-Morin (voir tableau et carte ci-dessous).

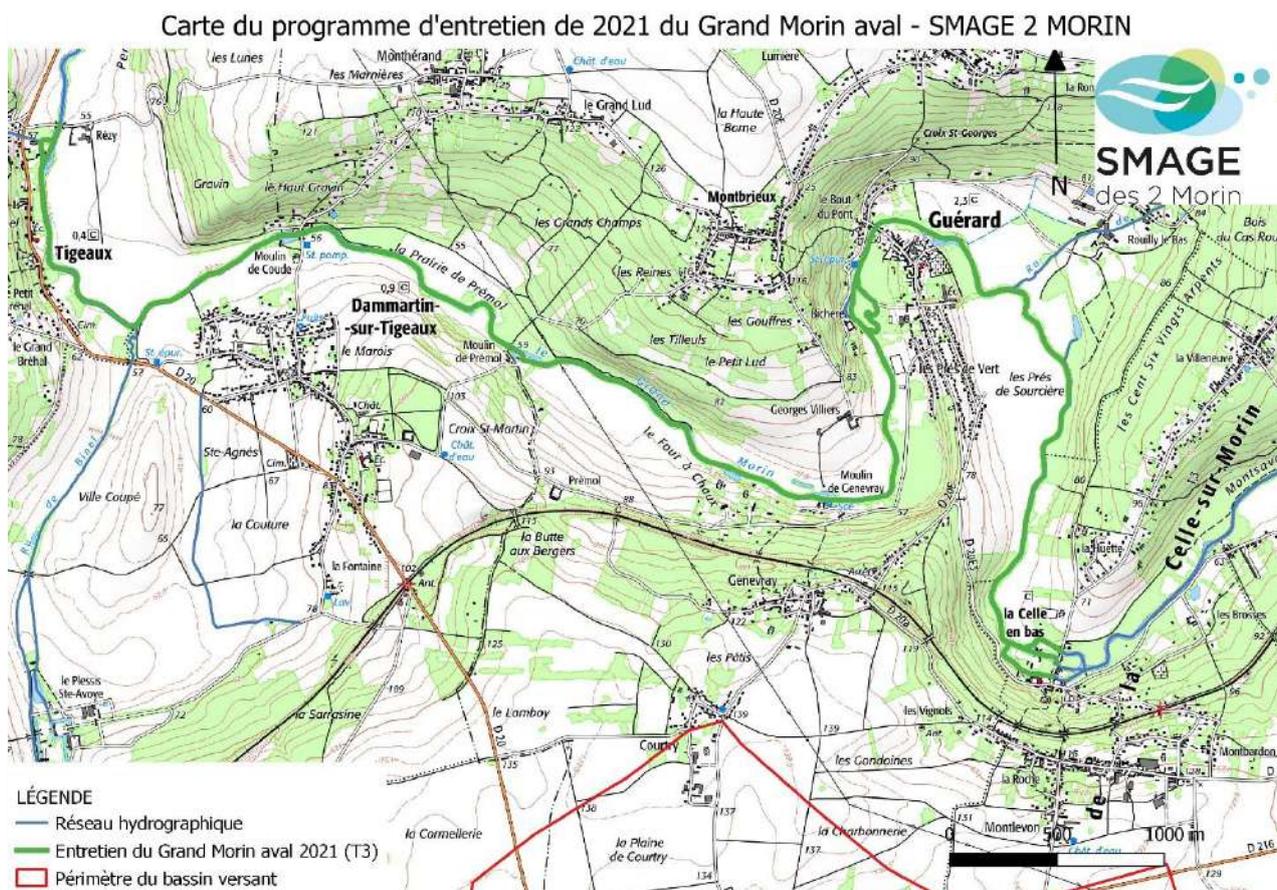


Figure 20 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2021 – Source : SMAGE 2 MORIN

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE				
Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire (mètre linéaire de berge)
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2021 PPRE GRAND MORIN AVAL (T3)				
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	Dammartin-sur-Tigeaux	1 300
			Guérard	12 360
			La Celle-sur-Morin	1 850
1 BV	1 cours d'eau	1 intercommunalité	3 communes	15 510

Tableau 10 : Entretien de ripisylve – Programme d'entretien du Grand Morin aval (T3)

- **Financier :**

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne finance à hauteur de 28.76%. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 14 208 €.

- **Actions réalisées :**

Suivi de la maîtrise d'œuvre

L'équipe technique a sollicité le Cabinet BEC pour qu'il réalise la maîtrise d'œuvre. Elle a aussi effectué le terrain avec le bureau d'étude. Le SMAGE 2 Morin a ensuite sélectionné une entreprise pour réaliser les travaux avec les conseils du bureau d'étude.

Sensibilisation des propriétaires riverains

Afin de responsabiliser les propriétaires riverains concernant leur devoir d'entretien des berges et de les informer des travaux prévus pour 2021, l'équipe technique a recensé les coordonnées des propriétaires riverains concernés par les travaux d'entretien et leur a envoyé un courrier :

- Rappelant l'obligation d'entretien de leur berge,
- Demandant s'ils ont des remarques concernant le passage de l'entreprise pour réaliser l'entretien,
- Demandant s'il souhaite conserver le bois coupé sur ses parcelles.

Bilan de la communication réalisée par le SMAGE dans le cadre de l'entretien (désembâclement et entretien ripisylve).	
Objectif de la lettre :	
•Rappel des obligations d'entretien	
•Signalement d'une intervention nécessaire	
•Obtention de l'accord relatif à l'accès sur la propriété	
•Demande de la destination souhaitée des rémanents	
156 courriers envoyés donnant les résultats suivants :	
Le propriétaire assure seul le retrait de l'embâcle ou l'entretien de la ripisylve?	
oui	0%
non	4%
pas de retour	96%
Le propriétaire a une demande spécifique concernant l'intervention	
oui	4%
non	0%
pas de retour	96%
Le propriétaire souhaite-t-il conserver les rémanents ?	
oui	0%
non	4%
pas de retour	96%
Peu de retours des propriétaires suite à cette démarche et d'informations recueillies en vue de faciliter les interventions.	

Tableau 11 : Taux de réponse aux courriers envoyés par le SMAGE 2 Morin

Suivi de chantier

Une réunion de lancement des travaux a eu lieu en septembre 2021 où l'ensemble des acteurs locaux et partenaires techniques et financiers ont été conviés. Au vu des conditions météorologiques, l'entreprise a dû arrêter les travaux. Ils reprendront au printemps 2022 dès que les conditions climatiques seront meilleures. Il ne reste plus qu'à extraire les rémanents prévus d'être évacués, mais qui ont été laissés sur place sur certains secteurs.

Remarque :

Le cabinet BEC a proposé de rompre le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation et le suivi du programme d'entretien du Grand Morin aval et des 3 affluents (ru du Mesnil, de la Fosse au coq et de Vaudessart) car les exigences du SMAGE 2 Morin dépassent ses compétences. Le syndicat a donc envoyé un courrier dans ce sens au bureau d'étude. C'est l'équipe du SMAGE 2 Morin qui assurera totalement ces programmes d'entretien désormais.

4.5.4. Entretien de ripisylve du Grand Morin 2021 (PPRE temporaire)

• Contexte :

Lorsque le SMAGE des deux Morin a repris la compétence GEMAPI, plusieurs Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien existaient sur le bassin versant du Grand Morin, correspondant au territoire des anciens syndicats. Afin d'harmoniser la gestion de la ripisylve à l'échelle du bassin versant, un PPRE temporaire a été réalisé. Celui-ci est présenté dans le dossier de déclaration d'intérêt général temporaire présenté dans le paragraphe 4.5.8. Il reprend les limites des secteurs des anciens PPRE et les regroupe pour diviser le Grand Morin et l'Aubetin en 5 grands secteurs.

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2021 correspond à la tranche 1 du programme temporaire. Il s'étend des sources du Grand Morin à Lachy au pont du lieudit Belleau à Villeneuve-la-Lionne (51) pour la partie Grand Morin (voir tableau et carte ci-dessous).

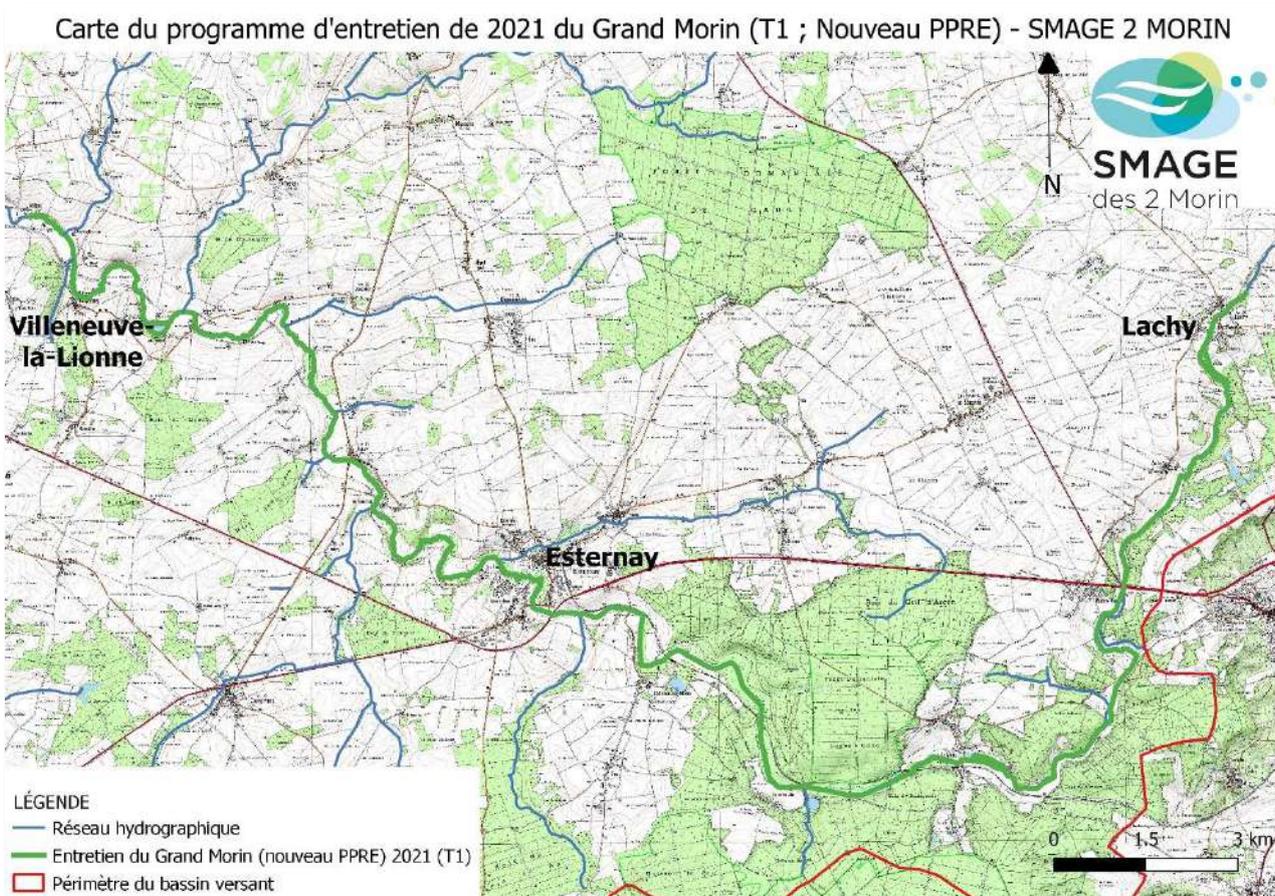


Figure 21 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin 2021 (PPRE temporaire) – Source : SMAGE 2 MORIN

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE				
Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire (mètre linéaire de berge)
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2021 NOUVEAU PPRE GRAND MORIN (T1)				
Grand Morin	Grand Morin	CCSOM	Lachy	5 300
			Sézanne	3 000
			Mœurs-Verdey	9 400
			Vindey	1 700
			Le Meix-Saint-Époing	12 700
			Châtillon-sur-Morin	4 300
			Esternay	21 100
			Neuvy	10 000
			Joiselle	9 500
Villeneuve-la-Lionne	6 000			
1 BV	1 cours d'eau	1 intercommunalité	10 communes	83 000

Tableau 12 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien du Grand Morin (T1)

- **Financier :**

Le Conseil Départemental de la Marne finance à hauteur de 30%.

- **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Relevé de terrain pour définir les arbres à entretenir,
- Report sur cartographie,

- Réalisation de demandes de subventions,
- Envoi de courrier aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser sur leurs obligations, l'entretien de cours d'eau et récolter des informations pour faciliter la réalisation des travaux,
- Réception et prise en compte des réponses,
- Lancement et suivi des travaux.

Concernant les courriers envoyés aux riverains, le SMAGE 2 Morin a eu très peu de retours de la part des propriétaires riverains (voir tableau ci-dessous).

Bilan de la communication réalisée par le SMAGE dans le cadre de l'entretien (désembâclement et entretien ripisylve).	
Objectif de la lettre :	
•Rappel des obligations d'entretien	
•Signalement d'une intervention nécessaire	
•Obtention de l'accord relatif à l'accès sur la propriété	
•Demande de la destination souhaitée des rémanents	
156 courriers envoyés donnant les résultats suivants :	
Le propriétaire assure seul le retrait de l'embâcle ou l'entretien de la ripisylve?	
oui	0%
non	4%
pas de retour	96%
Le propriétaire a une demande spécifique concernant l'intervention	
oui	4%
non	0%
pas de retour	96%
Le propriétaire souhaite-t-il conserver les rémanents ?	
oui	0%
non	4%
pas de retour	96%
Peu de retours des propriétaires suite à cette démarche et d'informations recueillies en vue de faciliter les interventions.	

Tableau 13 : Taux de réponse aux courriers envoyés par le SMAGE 2 Morin

Tout comme le programme sur le Grand Morin aval, il reste des rémanents à retirer lorsque les conditions seront plus favorables, ainsi qu'un secteur à entretenir (saule à mettre en têtard).

Remarque :

Les résultats des réponses aux courriers correspondent à la fois au courrier envoyé pour le Grand Morin et à la fois pour l'Aubetin.

La Déclaration d'Intérêt Générale provisoire n'étant pas encore arrêtée, le syndicat a utilisé l'ancien Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Grand Morin amont afin de pouvoir réaliser les travaux.

4.5.5. Entretien de ripisylve de l'Aubetin 2021 (PPRE temporaire)

• Contexte :

Lorsque le SMAGE des deux Morin a repris la compétence GEMAPI, plusieurs Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien existaient sur le bassin versant du Grand Morin, correspondant au territoire des anciens syndicats. Afin d'harmoniser la gestion de la ripisylve à l'échelle du bassin versant, un PPRE temporaire a été réalisé. Celui-ci est présenté dans le dossier de déclaration d'intérêt général temporaire présenté dans le paragraphe 4.5.8. Il reprend les limites des secteurs des anciens PPRE et les regroupe pour diviser le Grand Morin et l'Aubetin en 5 grands secteurs.

• Localisation :

L'entretien prévu pour 2021 correspond à la tranche 1 du programme temporaire. Il s'étend du pont de Mussien à Beautheil-Saints à la confluence avec le Grand Morin à Pommeuse (voir tableau et carte ci-dessous).

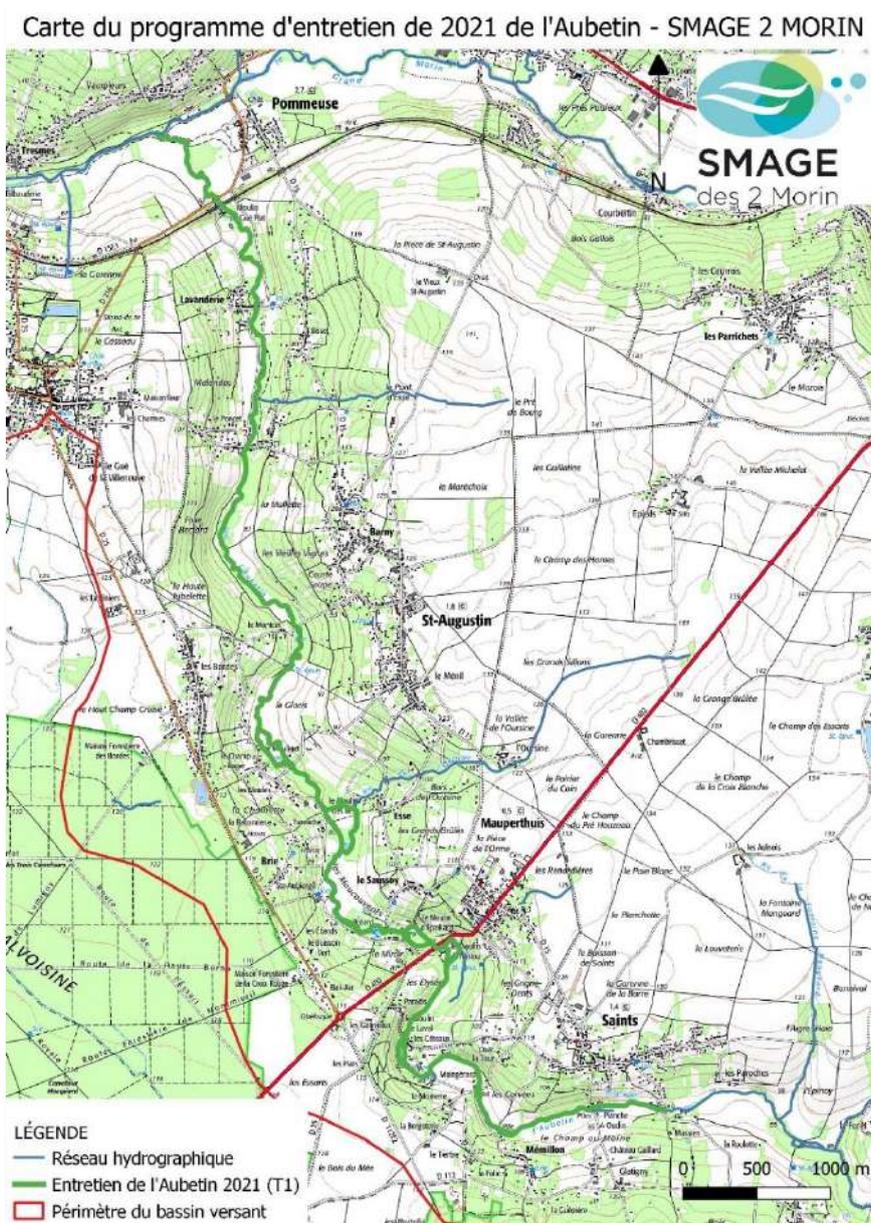


Figure 22 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2020 – Source : SMAGE 2 MORIN

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE				
Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire (mètre linéaire de berge)
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2021 NOUVEAU PPRE AUBETIN (T1)				
Aubetin	Aubetin	CACPB	Beautheil-Saints	5 000
			Mauperthuis	2 500
			Saint-Augustin	11 900
			Pommeuse	6 000
1 BV	1 cours d'eau	1 intercommunalité	4 communes	25 400

Tableau 14 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien secteur Aubetin (T1)

En effet, étant donné les enjeux de l'Aubetin sur la partie aval : partie jamais entretenue (il s'agissait de zone blanche), zone à risque pour les inondations, secteur très boisé avec une ripisylve vieillissante voir malade (chalarose), il a été convenu que l'entretien sur l'Aubetin démarrerait sur sa partie aval.

- **Financier :**

Le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne finance à hauteur de 39.21%.

- **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Relevé de terrain pour définir les arbres à entretenir,
- Report sur cartographie,
- Réalisation de demandes de subventions,
- Envoi de courrier aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser sur leurs obligations, l'entretien de cours d'eau et la récolte des informations pour faciliter la réalisation des travaux,
- Réception et prise en compte des réponses.

Remarques :

L'intégralité des travaux n'a pas pu être réalisée puisqu'il n'y avait pas de PPRE autrefois sur ce secteur et que la DIG temporaire n'a pas encore été arrêtée par les services de la Préfecture.

Ainsi, seuls les embâcles représentant un risque pour la thématique inondation ont été retirés. Au vu des conditions défavorables pour intervenir, les rémanents ont été laissés sur place et seront retirés en 2022 dès que possible et les travaux d'entretien reprendront en septembre 2022.

4.5.6. Entretien de ripisylve du ru du Mesnil aval

- **Contexte :**

Suite aux inondations de 2018 par débordement du ru du Mesnil, le syndicat du Grand Morin aval avait mandaté le bureau d'étude BEC comme maître d'œuvre afin de réaliser l'entretien de la ripisylve sur l'intégralité du ru, qui n'a jamais été fait.

Cependant, il semblerait qu'il ne soit pas nécessaire d'intervenir sur l'intégralité du ru. Seule la partie aval peut être entretenue afin d'atténuer le risque d'inondation.

- **Localisation :**

L'entretien semble nécessaire de l'ancienne pêcherie jusqu'à la confluence avec le Grand Morin à Couilly-Pont-aux-Dames, soit sur un linéaire de 3 400 mètres linéaires de berges (voir carte ci-dessous).



Figure 23 : Carte d'entretien du ru du Mesnil

- **Financier :**

Aucun financement n'a été demandé pour le moment. Cependant, le Département de Seine-et-Marne peut subventionner jusqu'à 40 % l'intervention puisque l'objectif est d'atténuer le risque d'inondation et qu'aucun entretien n'a été réalisé jusqu'à ce jour.

- **Actions réalisées :**

En 2021 les actions suivantes ont été réalisées :

- 1 visite de terrain avec un élu,
- 1 relevé de terrain sur la partie aval du ru du Mesnil,
- Report de données sur carte,
- Recensement des propriétaires riverains,
- Envoi des éléments à la commune.

Remarques :

La majeure partie de la ripisylve se situe en espace boisé classé. Ainsi, avant d'envoyer les informations aux riverains, le SMAGE des deux Morin attend un retour de la commune concernant les éléments que l'équipe a relevé.

Le SMAGE des deux Morin a également retiré un mur qui s'est effondré dans le ru du Mesnil à proximité de la confluence avec le Grand Morin, car celui-ci créait un obstacle à l'écoulement et aggravait le risque d'inondation. Cette intervention d'urgence a eu lieu après avoir eu l'accord de la DDT77.

4.5.7. Entretien ponctuel en régie

- **Contexte :**

Fin 2020, le syndicat a investi dans du matériel afin que l'équipe puisse réaliser des chantiers ponctuels en régie. Cela permet :

- D'intervenir rapidement en cas d'urgence (si possible),
- D'éviter les coûts d'intervention et de déplacement des entreprises lorsque l'intervention ne nécessite pas d'engin mécanique.

Ainsi, l'équipe du SMAGE a réalisé 3 chantiers ponctuels fin 2021.

- **Localisation :**

Les chantiers ont été réalisés sur les secteurs suivants :

- La Ferté-Gaucher sur le ru des Cordelins,
- Jouy-sur-Morin sur le bras secondaire du Grand Morin en centre urbain,
- Dammartin-sur-Tigeaux sur le ru de Binel.

- **Financier :**

Il n'y a aucun financement pour les interventions en régie.

- **Actions réalisées :**

Les actions suivantes ont été réalisées (voir photo ci-après) :

- Élagage de ligneux pour améliorer la capacité d'écoulement dans le bras de décharge à Jouy-sur-Morin,
- Élagage d'arbre et retrait d'embâcle sur le ru de Binel et du Cordelins pour améliorer leur capacité d'écoulement et limiter le risque d'inondation à Dammartin-sur-Tigeaux et La Ferté-Gaucher.



Figure 25 : Bras secondaire du Grand Morin à Jouy-sur-Morin avant travaux



Figure 24 : Ru du Binet à Dammartin-sur-Tigeaux avant travaux



Figure 26 : Bras secondaire du Grand Morin à Jouy-sur-Morin après travaux



Figure 27 : Ru du Binet à Dammartin-sur-Tigeaux après travaux

4.5.8. *Elaboration de la Déclaration d'Intérêt Général pour le nouveau Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Grand Morin et de ses affluents*

- **Contexte :**

Lorsque le SMAGE 2 Morin a récupéré la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin, il a récupéré les Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE) des anciens syndicats de rivières.

Afin d'améliorer la gestion des cours d'eau à échelle du bassin versant, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne demande de réaliser une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG) avec un nouveau Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin et de ses affluents. L'objectif étant d'avoir une seule Déclaration d'Intérêt Générale et un seul Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE).

N'étant pas en capacité de réaliser un PPRE en si peu de temps, la DDT a accordé au syndicat en 2020 le droit de réaliser une DIG temporaire.

- **Localisation :**

La DIG temporaire concerne l'ensemble du bassin versant du Grand Morin.

- **Financier :**

Il n'y a pas de financement extérieur puisque la DIG a été réalisée en régie par l'équipe technique du SMAGE des deux Morin.

- **Actions réalisées :**

Pour mener à bien le projet, les actions suivantes ont été réalisées :

- Réalisation d'atlas cartographique,
- Finalisation de la rédaction du dossier,
- Envoi du dossier à la DDT 77,
- Réunion avec le Département de Seine-et-Marne,
- Prise en compte des remarques des partenaires techniques et financiers,
- Renvoi du dossier modifié à la DDT 77.

4.5.9. Suivis biologiques

- **Inventaires**

Dans le cadre de suivis biologiques réalisés par la Fédération de pêche de Seine-et-Marne, l'équipe technique de la cellule Rivière a assisté ponctuellement à ces inventaires sur le terrain (voir tableau ci-dessous).

Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalités	Commune	Type d'inventaire	Structure encadrante
Grand Morin (UH MORINS)	Vannetin (FRHR149- F6537000)	CC2M	Choisy-en-Brie (77)	Inventaire piscicole : connaissance du milieu (x1)	FDAAPPMA 77
			Saint-Siméon (77)	Inventaire piscicole : connaissance du milieu (x1)	
	Ru des avenelles (FRHR149- F654060)	CACPB	Cboissy-le- Châtel (77)	Inventaire piscicole : connaissance du milieu (x1)	
			Pommeuse (77)	Inventaire piscicole : connaissance du milieu (x1)	
Aubetin (FRHR151)					

Tableau 15 : Nombre d'inventaires piscicoles que l'équipe technique a suivi en 2021

Ces actions permettent d'améliorer la connaissance du territoire et des peuplements piscicoles sur les cours d'eau gérés par le SMAGE 2 Morin.

- **Groupe de travail sur les Espèces Envahissantes et Impactantes du Plan Départemental de l'Eau**

Le Département de Seine-et-Marne organise des groupes de travail dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Eau.

Un groupe a été créé pour travailler sur les Espèces Envahissantes et Impactantes (EEI) tels que la Renouée du Japon et le Ragondin que l'on retrouve sur le bassin versant du Grand Morin. Au total, 15 espèces prioritaires ont été définies.

En parallèle, l'équipe du SMAGE des deux Morin recense progressivement les espèces envahissantes sur son territoire en prenant des photographies lorsqu'elle en repère sur le terrain.

4.6 Prévention des Inondations

4.6.1. Projet de maîtrise du ruissellement sur le versant du Véloraïl à Meilleray et Villeneuve-la-Lionne

- **Contexte :**

Afin de limiter l'apport de matière en suspension dans le Grand Morin et de limiter les inondations au niveau d'habitations, d'un silo agricole et de l'ENS « Le Val du Haut Morin » secteur du Véloraïl, des réunions ont eu lieu entre le syndicat, les partenaires techniques et financiers, les communes et intercommunalités concernées fin 2018, début 2019. Il en est ressorti qu'une étude devait être menée par le syndicat du Grand Morin Amont afin de réaliser des travaux pour limiter ces inondations. Cette étude a démarré en septembre-octobre 2019 et s'est terminée le 3e trimestre de l'année 2020. Dans la continuité des différents projets des anciens syndicats présents sur le bassin versant du Grand Morin, le SMAGE 2 Morin a repris ce projet.

• Localisation :

Le site d'étude se situe entre la commune de Meilleray (77) et Villeneuve-la-Lionne (51) (voir figure ci-dessous) :

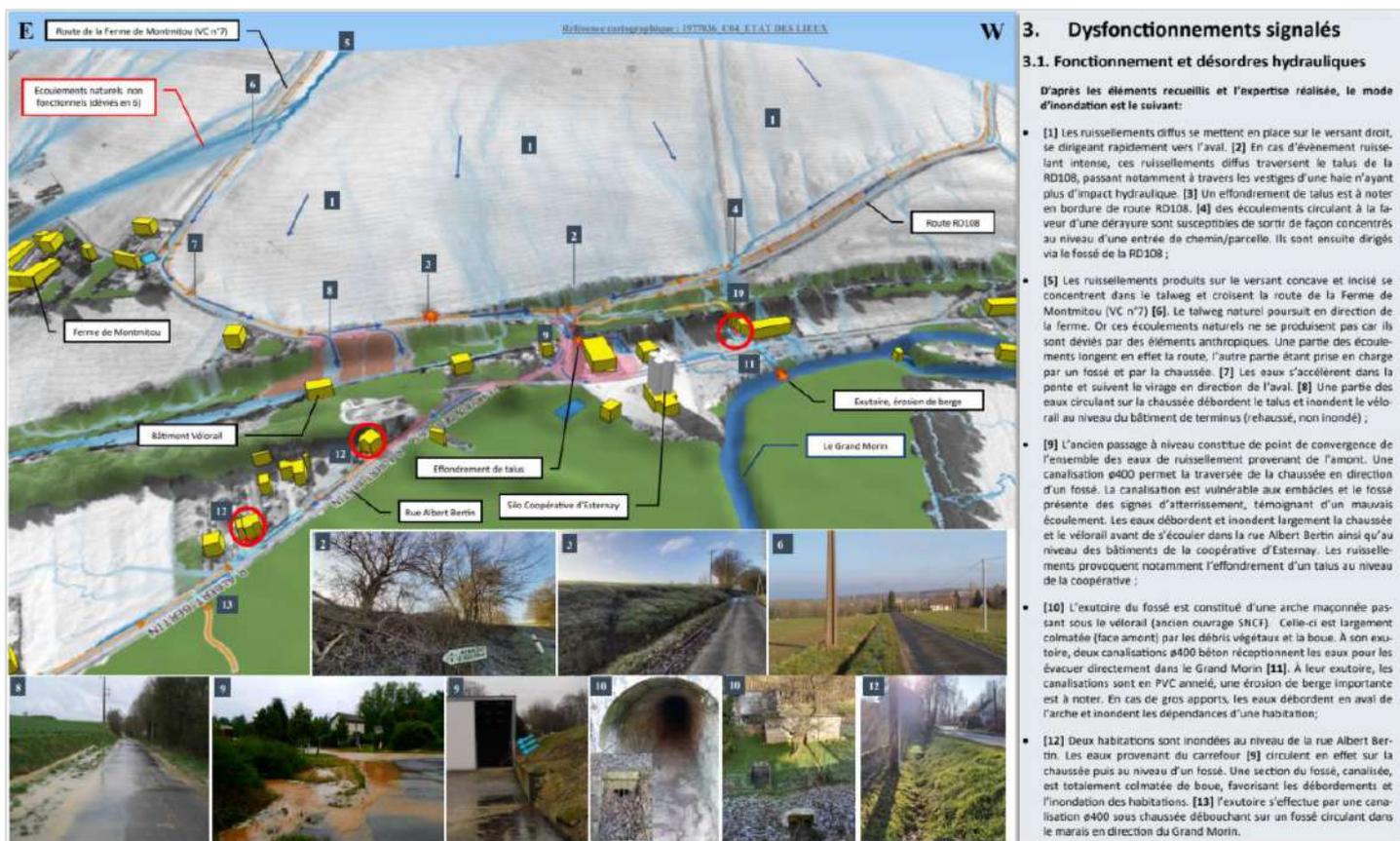


Figure 28 : Localisation du ruissellement sur le bassin versant du Véloraal

• Financier :

Le secteur étant trop petit pour avoir un impact sur l'amélioration de la qualité de l'eau de la masse d'eau, et une étude de ruissellement à l'échelle des 2 Morin étant en cours, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie n'a pas souhaité participer au financement de cette étude. Ainsi, seul le Département de Seine-et-Marne finance cette étude à hauteur de 30 % HT.

• Actions réalisées :

L'étude s'est terminée fin d'année 2020, cependant, le Département de Seine-et-Marne a jugé nécessaire d'avoir des éléments complémentaires pour décider des aménagements à réaliser ce sur secteur. Un complément d'étude a donc été lancé pour préciser chaque alternative d'aménagements proposée en apportant des éléments de décision qui n'étaient pas prévus dans le marché initial ou qui n'ont pas été suffisants. Les éléments figurant dans le complément d'étude sont :

- ✓ La modélisation des alternatives.
- Le dimensionnement des ouvrages.
- L'organisation des réunions complémentaires.
- L'adaptation des alternatives au projet de jardin botanique du Département.
- La mise à jour des documents visuels.
- L'identification des propriétaires, des maîtres d'ouvrage, des subventionnements et des procédures réglementaires à mettre en place pour les aménagements.

Remarques :

L'acquisition des données topographiques nécessaires au dimensionnement des ouvrages et la suite de l'étude l'a retardé. Le manque d'accessibilité aux secteurs concernés (végétation trop dense) a décalé la campagne topographique à l'hiver et demandé une intervention des équipes du Département pour débroussailler la zone.

4.6.2. Étude : diagnostic et propositions de solutions de lutte contre les dysfonctionnements hydrauliques sur les rus du chemin des roches, le ru Mesnil et le ru Vaudessard

- **Contexte :**

Suite à des problématiques d'inondation, l'ancienne Communauté de Communes du Pays Créçois a lancé une étude de diagnostic des désordres hydrauliques afin de trouver des solutions. À partir du 1er janvier 2020, cette étude a été transférée au SMAGE 2 Morin au titre de la compétence prévention des inondations. Cette étude a été confiée au cabinet Confluences.

Le service inondation du SMAGE 2 Morin est composé d'une personne à temps complet dont les missions prioritaires sont le PEP des Deux Morin et l'étude globale de ruissellement. Par manque de moyen humain, lors de la réunion du 24/11/2020, il a été décidé en accord avec le Président et un Vice-Président du SMAGE 2 Morin ainsi que le Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, de mettre en place une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour cette étude. Par conséquent, le SMAGE 2 Morin garde à sa charge la partie financière et la CA Coulommiers Pays Brie gère le suivi technique.

Les risques sur ces secteurs sont liés aux phénomènes de débordement de cours d'eau et de ruissellement. L'objectif de ces études est donc de trouver des solutions pour réduire la vulnérabilité de ces territoires à ces aléas. L'ensemble des partenaires techniques (DRIEAT, DDT 77, AESN, CD 77, chambre d'agriculture et acteurs locaux) ont été contactés et toutes les pièces des études leur ont été transmises pour une réunion le 20 avril 2021. Il a été décidé de réaliser un complément d'étude pour intégrer le ru de la Fosse aux Coqs à la suite de cette réunion. Ce bassin versant n'avait pas été intégré à l'époque car il ne faisait pas partie du territoire de la Communauté de Communes du Pays Créçois.

La préparation d'un marché pour lancer une AMO afin de poursuivre l'étude et réaliser les aménagements qui en découleront a été engagée dans le courant de l'année 2021. Celle-ci se fera en partenariat avec la C.A.C.P.B. avec laquelle le SMAGE des 2 Morin a signé une convention partenariale. La rédaction des pièces du marché a débuté et le marché sera lancé au 2e trimestre 2022.

- **Localisation :**

La zone des études comprend les secteurs :

- Du ru de Vaudessard sur les communes de Crécy-la-Chapelle, Sancy et Maisoncelles-en-Brie.
- Du ru Mesnil sur les communes de Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommies, Bouleurs, Vaucourtois et Quincy-voisins.
- Du ru de Dainville sur les communes de Coutevroult et Villiers-sur-Morin

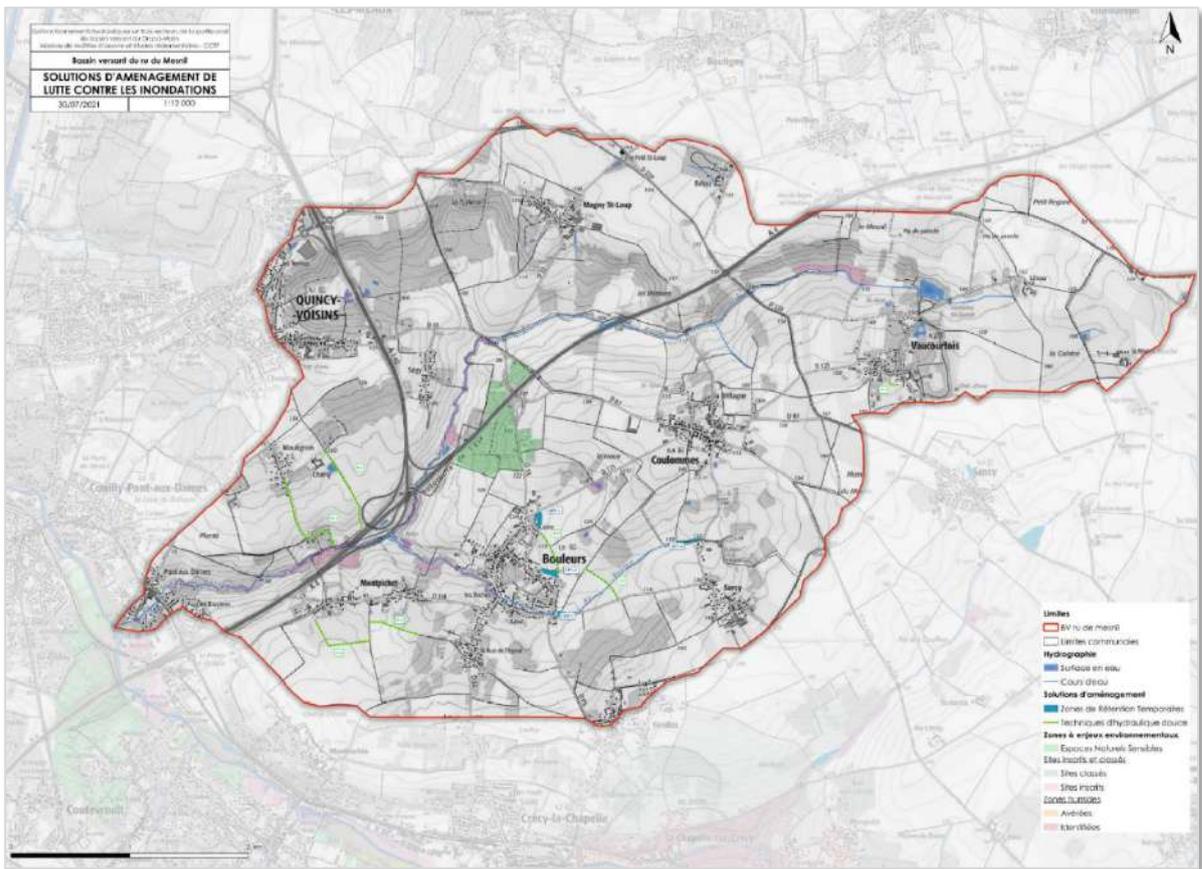


Figure 30 : Cartographie des propositions d'aménagements sur le bassin versant du ru Mesnil

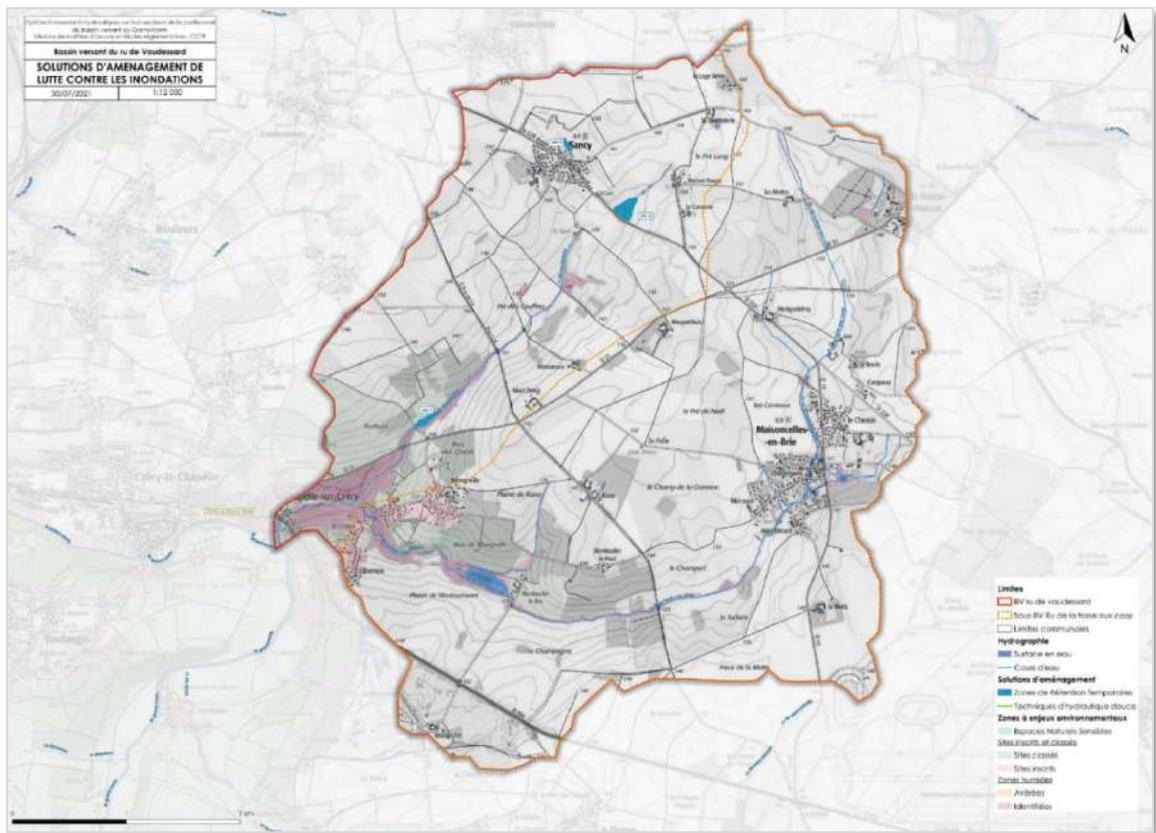


Figure 29 : Cartographie des propositions d'aménagements sur le bassin versant du ru Vaudessard

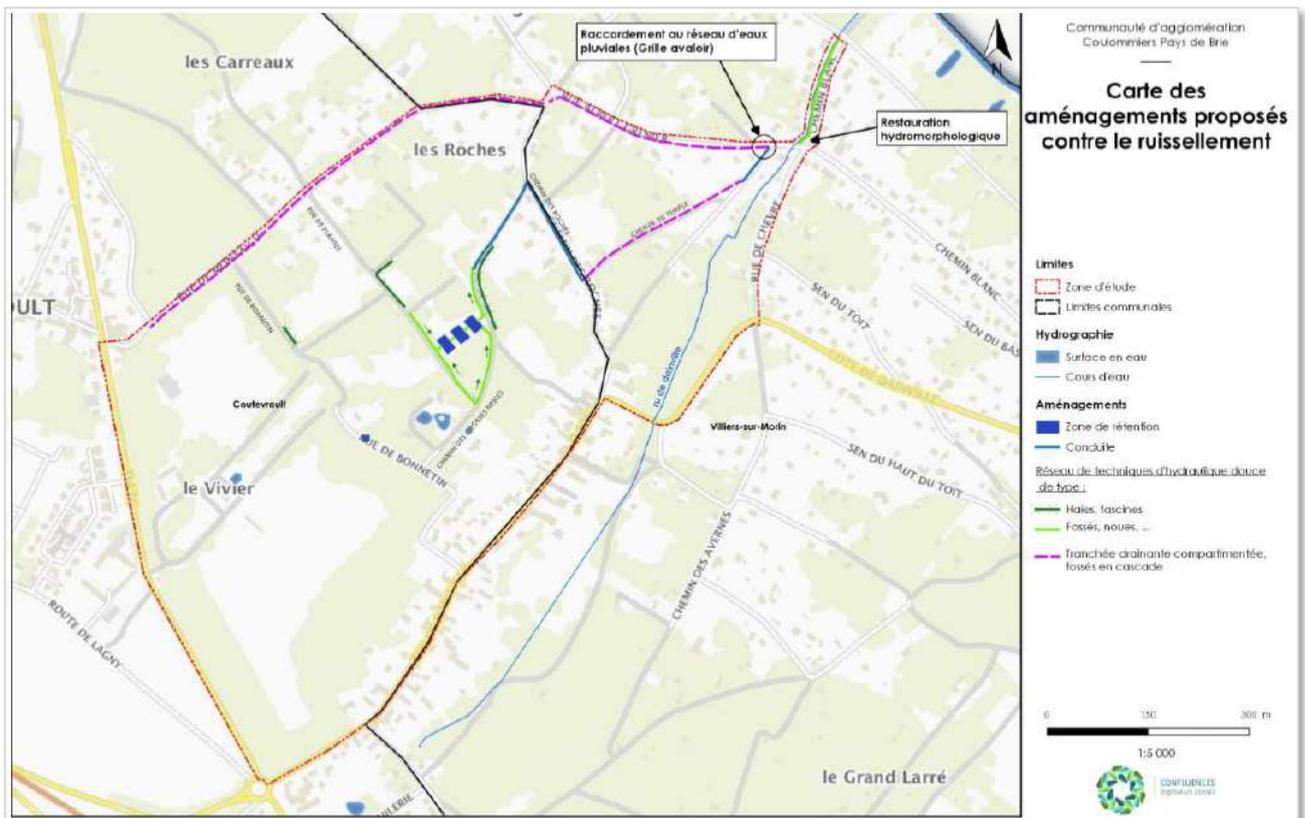


Figure 31 : Cartographie des propositions d'aménagements sur le secteur du chemin des roches

- **Financier :**

L'agence de l'eau Seine Normandie peut financer l'étude jusqu'à 80 %.

- **Actions réalisées :**

Le service inondation du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes en 2021 :

- Révision et validation des rapports
- Réunions techniques avec les partenaires
- Convention partenariale
- Préparation des pièces du marché

4.6.3. Suivi des travaux sur la grille du ru de Lochy

- **Contexte :**

Le SMAGE 2 Morin a repris la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin au 1er janvier 2020 et s'est engagé à reprendre les actions des anciens syndicats de rivière présents sur le bassin versant.

L'ancien syndicat du ru de Lochy avait démarré des travaux d'entretien du siphon et de la plaque du ru de Lochy passant sous le canal de la branche alimentaire du canal de Chalifert. Cet entretien est important pour augmenter la capacité d'absorption de l'ouvrage afin de limiter les inondations des lotissements situés en amont. L'équipe technique a récupéré la gestion de ce projet et le cabinet Confluences a assuré la maîtrise d'œuvre.

Afin de limiter l'encombrement de la grille qui nécessite ensuite des interventions dangereuses, il a été convenu de mettre un piège à embâcle devant la grille.

- **Localisation :** Les travaux ont eu lieu entre les communes de Montry et de Saint-Germain-sur-Morin au niveau du passage entre le ru de Lochy et le canal du Grand Morin (voir carte ci-dessous) :

Carte de localisation des travaux d'entretien du siphon du ru de Lochy - SMAGE 2 MORIN



Figure 32 : Carte de localisation des travaux sur le siphon et la plaque du ru de Lochy - Source : SMAGE 2 MORIN

• Financier :

Ces travaux sont pris en charge à 100% par le syndicat.

• Actions réalisées :

Pour la mise en place du piège à embâcle, les actions suivantes ont été réalisées :

- Réunion avec les communes et la DDT77 pour définir l'emplacement des pièges à sédiments,
- Visite sur site avec des entreprises pour réaliser des devis et sélection d'une entreprise,
- Sélection d'une entreprise pour réaliser des analyses des sédiments pour les extraire du dessableur.



Figure 33 : Photographie de la grille du Ru de Lochy – passage sous le Canal du Grand Morin

Remarques :

Une réunion a eu lieu avec les services de l'Etat début 2021 afin de définir une solution concernant le passage du ru de Lochy sous le canal de la branche alimentaire. Ceux-ci ont lancé courant 2021 un marché afin d'étudier le devenir du canal.

L'entreprise qui doit réaliser le piège à embâcle n'a pas pu se rendre disponible lorsque les conditions étaient favorables. Il faudra la relancer en 2022.

Concernant les travaux sur la grille, l'entreprise n'a pas pu intervenir lorsque les conditions étaient favorables. Elle devra donc intervenir en 2022.

- **Contexte :**

Le SMAGE 2 Morin a repris les actions engagées des anciens syndicats de rivière présents sur ce bassin versant. L'ancien syndicat du Grand Morin Aval avait prévu de participer financièrement aux travaux d'entretien des trois buses qui passent sous le canal de Chalifert. Cet entretien semble important pour augmenter la capacité d'absorption de l'ouvrage afin de limiter les inondations des habitations situées en amont. L'équipe technique a récupéré le suivi de ce projet dont le maître d'ouvrage est les Voies Navigables de France (VNF).

Cependant, la méthodologie de travail proposé par VNF en 2020 a interpellé l'équipe technique de la cellule Rivière du Grand Morin. Il a donc été décidé d'organiser une réunion avec la police de l'eau, VNF, la commune et le SMAGE 2 Morin. Lors de cette réunion, il a été convenu que VNF doit revoir sa méthode d'intervention en 2021.

En parallèle, courant 2021, le SMAGE 2 Morin a convenu d'extraire les sédiments qui se sont accumulés dans le bras secondaire, car ceux-ci semblent :

- favoriser le risque d'inondation,
- dégrader la qualité du milieu aquatique (colmatage du fond du lit et homogénéisation du milieu).

De plus, une étude est en cours sur le secteur. L'extraction de sédiments facilitera le diagnostic qui pourra potentiellement apporter des solutions pérennes pour limiter l'envasement du bras secondaire.

- **Localisation :**

Les travaux doivent avoir lieu sur la commune d'Esbly, au niveau du passage entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert (voir carte ci-dessous).



Figure 34 : Carte de localisation des buses à nettoyer à Esbly – Source : SMAGE 2 Morin

- **Financier :**

Les travaux de débouchage des buses sont pris en charge par VNF et l'extraction de sédiments sur le reste du bras est prise en charge à 100% par le SMAGE des deux Morin.

- **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien les projets, les actions suivantes ont été réalisées :

- Participation à une réunion à la sous-préfecture de Torcy,
- Suivi des travaux réalisés par VNF,
- Sélection d'un maître d'œuvre pour réaliser les travaux d'extraction de sédiments,
- Suivi de la maîtrise d'œuvre,
- Visite sur site avec des entreprises pour faire faire des devis,
- Réunion de concertation avec la commune et la DDT77 afin de définir le devenir des sédiments extraits,
- Contact auprès d'exploitants agricoles pouvant récupérer les sédiments.

Remarques :

Une réunion a eu lieu avec VNF afin de définir les responsabilités de chacun au niveau des ponts canaux. Les travaux d'extraction de sédiments prévus par le SMAGE 2 Morin n'ont pas pu être réalisés en 2021. Ils sont prévus pour l'été 2022.

4.6.5. *Balises de surveillance des hauteurs d'eau*

- **Contexte :**

Une station de mesure de hauteur d'eau était hors d'état de fonctionnement. Cette station située à Boissy-le-Châtel, sur l'ouvrage présent dans la Galleria Continua a donc fait l'objet d'une maintenance pour la remettre en fonctionnement et permettre de suivre l'évolution de la hauteur d'eau sur cette partie du Grand Morin.

En parallèle, les stations de mesure de hauteur d'eau suivantes ont été migrées sur le site du SMAGE des 2 Morin :

- Coulommiers
- Mouroux
- Serbonnes

- **Localisation :**

Boissy-le-Châtel – La Galleria Continua

- **Financeur :**

Cette action a été prise en charge à 100% par le syndicat.

- **Actions réalisées :**

- Réparation d'une station hydrométrique.
- Migration des données de suivi des stations sur le site du SMAGE des 2 Morin.

4.6.6. *Inondations de la Marne à Esbly le 8 février 2021*

- **Contexte :**

Le lundi 8 février 2021, la commune d'Esbly a été inondée par la Marne pendant quelques jours (voir graphique ci-dessous). Bien que cette inondation ait très peu impacté le Grand Morin, elle met en exergue la forte vulnérabilité de cette partie du territoire touchée par des inondations de la Marne, du Grand Morin ou bien des 2 en même temps. Il s'agit de la deuxième année consécutive durant laquelle Esbly subit une inondation. Avant cela, la dernière inondation datait de 2018. Le graphique ci-dessous représente la courbe de crue de la Marne à Meaux, commune située légèrement en amont d'Esbly.

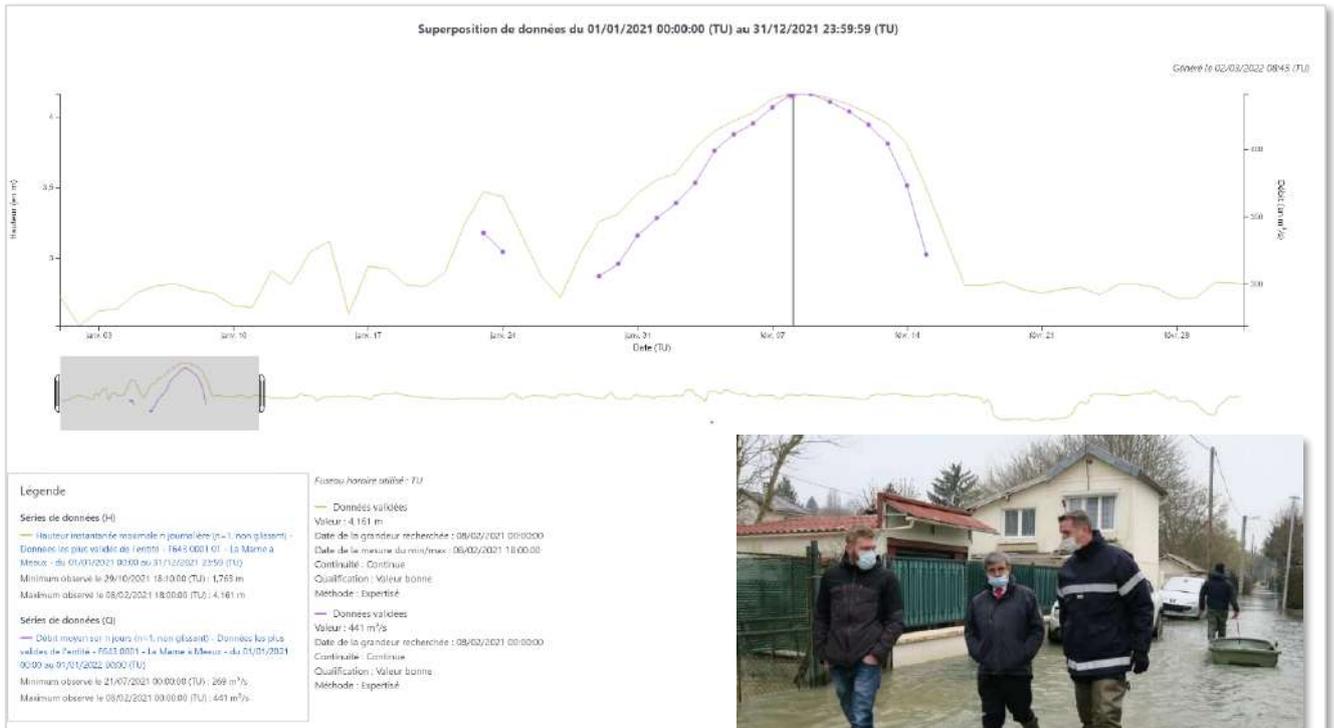


Figure 36 : Hydrogramme de la crue de février 2021 de la Marne à Meaux



Figure 35 : Le maire d'Esblly montre au sous-préfet de Torcy les dégâts dans plus de 300 foyers. Source : le parisien

4.6.7. Inondations été 19 au 20 juin 2021 et 13 au 14 juillet 2021

- **Contexte :**

L'été 2021 a été marqué par deux épisodes orageux intenses à l'origine de ruissellements importants qui ont causé de nombreuses inondations à l'aval du territoire. Les communes ayant fait l'objet d'un arrêté CatNat pour ces épisodes orageux sont les suivantes :

Bouleurs	Guérard	Mortcerf
Boutigny	La Ferté-sous-Jouarre	Quincy-Voisin
Condé-Sainte-Libiaire	Magny-le-Hongre	Sept-Sorts
Coupvray	Maisoncelles-en-Brie	Saint-Germain-sur-Morin
Crécy-la-Chapelle	Mareuil-lès-Meaux	Signy-Signets
Dammartin-sur-Tigeaux	Marolles-en-Brie	Tigeaux
Esblly	Montry	Viels-Maisons

Tableau 16 : Communes déclarées CatNat pour les orages de l'été 2021



Figure 37 : Route détruite par le ruissellement à Dammartin

Des visites de terrain sur les communes de Crécy-la-Chapelle, Dammartin-sur-Tigeaux, Doue, Esblly, Saint-Germain-sur-Morin, Montry, Tigeaux ont été réalisées pour observer les dégâts (voir photo ci-contre), recueillir les témoignages et accompagner les élus et riverains dans la compréhension du phénomène, des éventuelles causes et des solutions qui peuvent être envisagées pour réduire ce phénomène.

Le premier événement ayant touché le territoire s'est produit le 19 juin avec des cumuls pluviométriques maximums allant jusqu'à 50 mm en 2 heures. Comme nous pouvons le voir sur la cartographie ci-dessous, la partie aval du Petit Morin et du Grand Morin a été particulièrement concernée par ces pluies tandis que le centre et l'amont des bassins versants ont été épargnés.

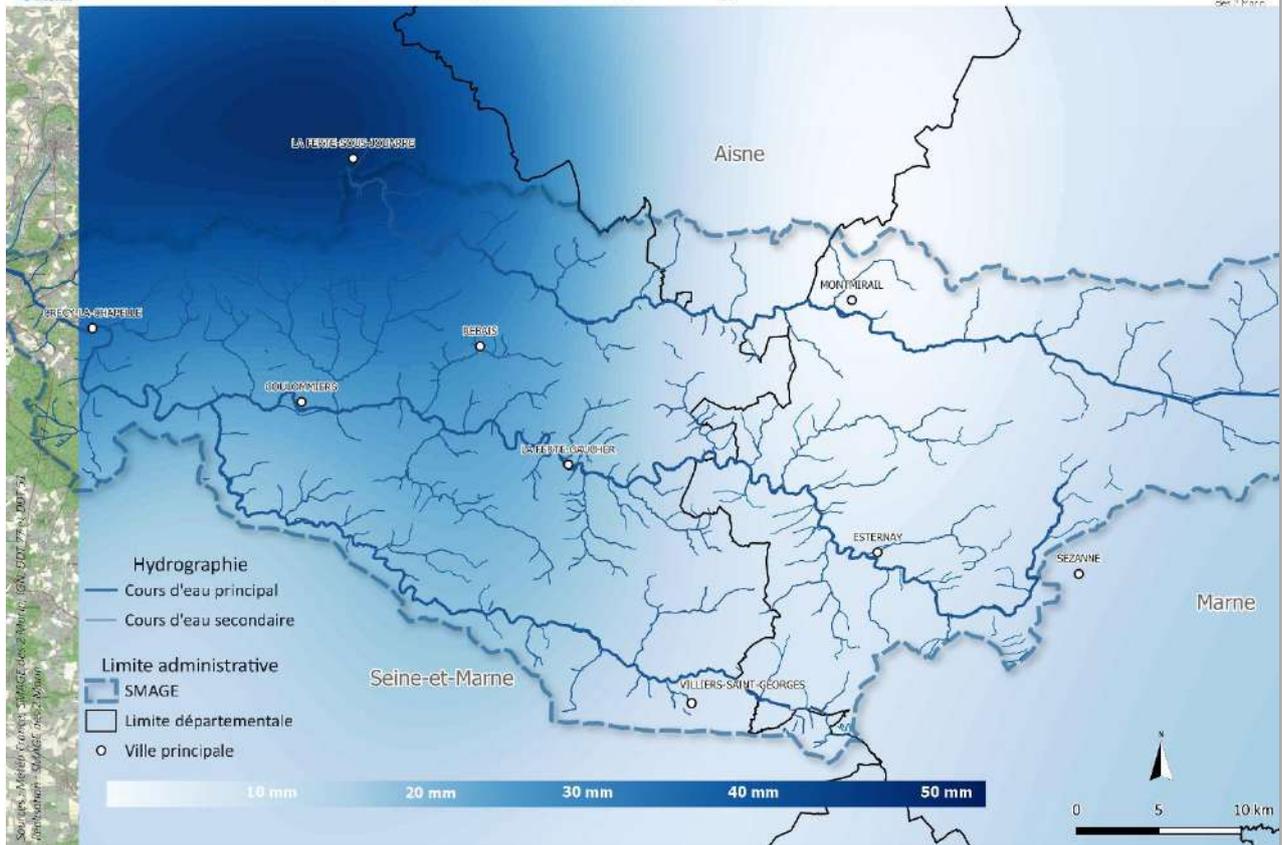


Figure 38 : Carte d'isohyète de l'orage du 19 juin 2021



Source : riverain

De nombreuses communes ont été concernées par des inondations induites par des phénomènes de ruissellements très localisés ou des débordements de petits rus s'apparentant parfois à des torrents de boue comme nous pouvons le voir sur la capture de vidéo ci-contre prise à Serbonne le 19 juin 2021 par une riveraine.

Après cet épisode, un deuxième événement orageux a touché le territoire dans sa partie aval dans la nuit du 13 au 14 juillet. Avec des cumuls pluviométriques plus ou moins équivalents selon les secteurs. L'aval du Grand Morin a par exemple eu des cumuls pluviométriques légèrement plus élevés comme nous pouvons l'observer sur le graphique des pluies enregistré à Crécy-la-Chapelle ci-dessous. En juin, 42 mm ont été enregistrés pour la journée du 19 et 55 mm ont été enregistrés le 14 juillet.

Figure 39 : Photo d'inondation à Serbonne - 19.06.21

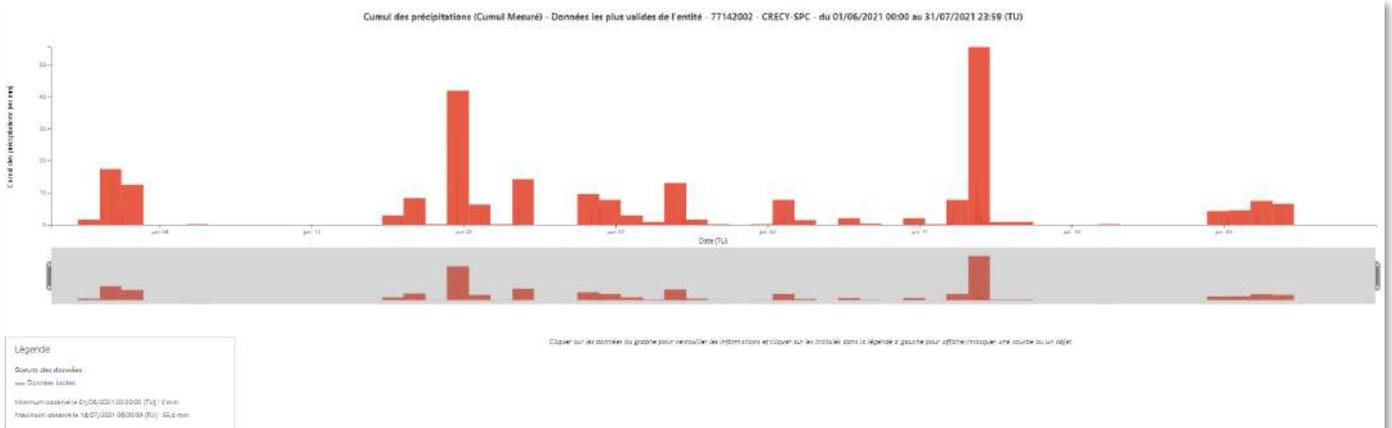


Figure 40 : Graphique des cumuls pluviométriques à Crécy-la-Chapelle en juin et juillet 2021

Cette légère différence de pluviométrie s'est ressentie sur les courbes de mesures du Grand Morin et du Petit Morin (voir figure 42 et 43). Cependant, malgré leur intensité exceptionnelle, ces pluies n'ont pas causé de débordement des cours d'eau principaux. Les hautes eaux hivernales, qui n'ont pas causé d'inondation en 2021 sur les 2 Morin, ont été 2 fois plus hautes aux stations de Jouarre et de Condé-Sainte-Libiaire. Les graphiques ci-dessous montrent bien que ces orages, bien qu'intenses, entraînent des inondations plus locales sur des petits ru ou des inondations par ruissellement et non sur les 2 Morin. Cela est aussi dû au fait que les orages aient été localisés à l'aval des bassins versants. Un orage localisé plus en amont aurait pu conduire à des inondations semblables à juin 2016.

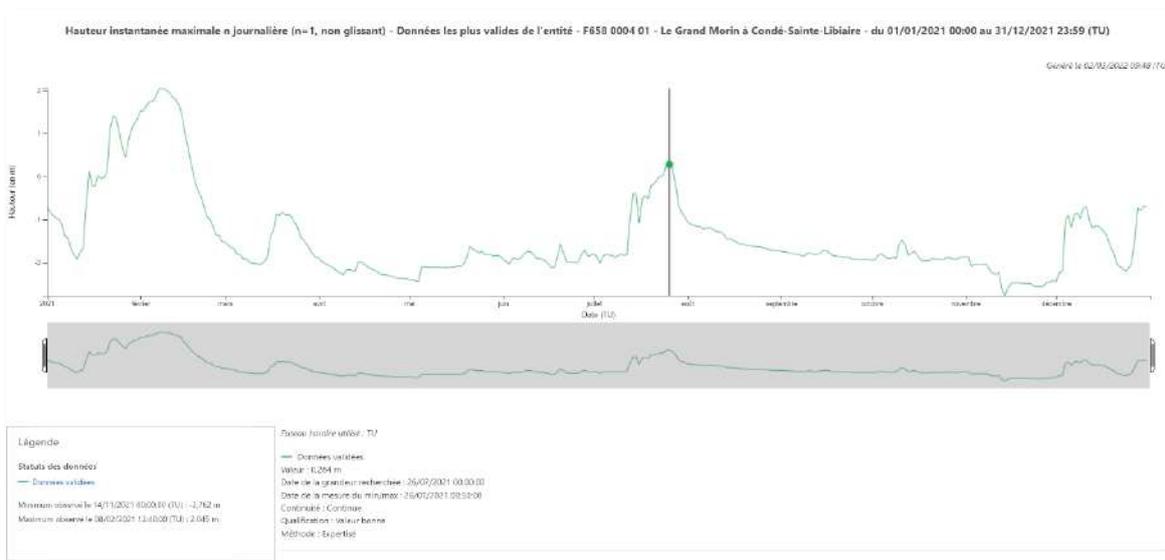


Figure 42 : Courbe des hauteurs d'eau du Petit Morin à Jouarre en 2021

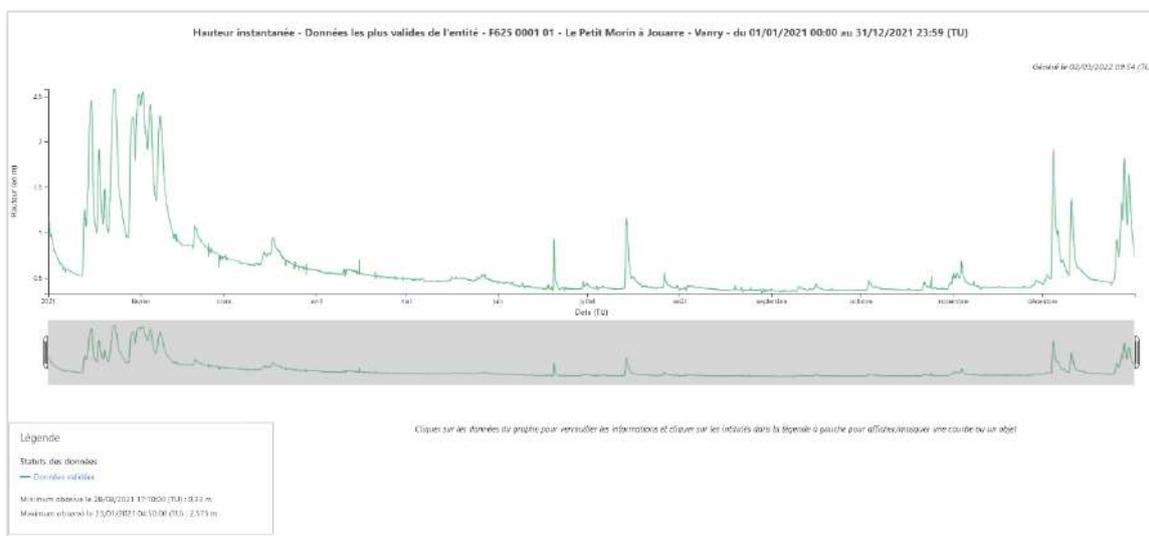


Figure 41 : Courbe hydrographique du Grand Morin à Condé-Sainte-Libiaire en 2021

Ce type d'événement sera amené à se reproduire sur le territoire. Il convient donc de capitaliser des données sur ces inondations pour mieux appréhender ce risque et la vulnérabilité du territoire face à celui-ci. Cela nous permettra de mettre en place des protocoles de retour d'expérience et d'aménager le territoire en prenant en considération ce type de risque.

- **Actions réalisées :**

- Phase de terrain
- Collecte de donnée
- Analyse des événements

5. Actions de communications et de sensibilisations

Le manque de connaissance sur le fonctionnement des cours d'eau est une des principales problématiques du territoire. En effet, les élus, les riverains, les usagers de l'eau, le grand public en général ont des idées reçues et arrêtées pouvant nuire parfois aux actions du SMAGE 2 Morin et au bon déroulement de projet, notamment de restauration.

Lors de la prise de compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin par le SMAGE 2 Morin, à chaque rencontre avec les acteurs du territoire, l'équipe technique expliquait le rôle du syndicat, son évolution, ses compétences, son territoire, ses actions, etc. Dans ce contexte, l'équipe du SMAGE 2 Morin a réalisé différentes actions de sensibilisation sur les thématiques suivantes :

- Gouvernance et fonctionnement du syndicat,
- Compétence SAGE et GEMAPI,
- L'entretien de ripisylve, embâcle et érosion de berge,
- Les restaurations de cours d'eau, d'hydromorphologie, des milieux aquatiques,
- Le fonctionnement du Grand Morin en période de hautes et de basses eaux,
- Les bonnes pratiques face aux pollutions, etc.

5.1 Communication auprès du grand public

5.1.1. Evénements : Paroles de Plantes – Vécolo – Journée de nettoyage du Grand Morin

Paroles de Plantes : La Communauté de Communes des deux Morin a sollicité le SMAGE 2 Morin pour participer à l'événement « Paroles de Plantes ». L'objectif était de sensibiliser le grand public au fonctionnement du cours d'eau, des zones humides, de la vie de la faune et de la flore typiques des milieux aquatiques lors d'un week-end en mai à l'occasion de la fête de la Nature. En effet, il était prévu que le SMAGE 2 Morin réalise des jeux, expositions et expériences pour sensibiliser les visiteurs. Malheureusement, au vu du contexte sanitaire, cet événement a été annulé.

- **Financier :**

Les événements n'ont pas eu lieu, aucun financeur n'a été défini.

Vécolo : La Communauté de Communes des deux Morin a sollicité le SMAGE 2 Morin pour participer à une journée de sensibilisation sur la pratique d'activité sportive à basse consommation de carbone.

L'objectif du SMAGE des deux Morin était de sensibiliser les participants au fonctionnement du cours d'eau, des zones humides, de la vie de la faune et de la flore typiques des milieux aquatiques et notamment sur ces milieux présents sur le territoire de la CC2M.

En effet, le SMAGE 2 Morin devait réaliser des animations sur un stand, liées à des thématiques que les participants étaient susceptibles de rencontrer sur le parcours de randonnée en vélo proposé par la CC2M. Malheureusement, au vu du contexte sanitaire, cette journée de sensibilisation a été annulée.

- **Financier :**

Les événements n'ont pas eu lieu, aucun financeur n'a été défini.

Nettoyage du Grand Morin : Le club de canoë/kayak du Haut Morin et le Lions Club de La Ferté-Gaucher ont sollicité le SMAGE des deux Morin afin qu'il puisse les accompagner dans l'organisation d'une journée de nettoyage du Grand Morin à La Ferté-Gaucher.

C'était l'occasion pour le syndicat de sensibiliser en parallèle les participants au fonctionnement de cours d'eau, de présenter la structure, etc. comme en 2019.

• **Localisation :**

- L'événement de « Vécolo » était prévu au plan d'eau de Saint-Rémy-la-Vanne,
- L'événement « Paroles de Plantes » était prévu à La Ferté-Gaucher,
- La demi-journée de nettoyage s'est déroulée à La Ferté-Gaucher (voir carte ci-contre).

• **Financier :**

La demi-journée de nettoyage du Grand Morin a été financée par les différentes structures participatives dont le SMAGE des deux Morin pour le pot de remerciement et la création de ses animations.

• **Actions réalisées :**

Pour travailler sur la thématique, différentes actions ont été réalisées (voir tableau suivant) :

Bassin versant	Cours d'eau	Commune	Nom de l'événement	Actions réalisées
Grand Morin (UH MORINS)	Grand Morin (FRHR149)	Saint-Rémy-la-Vanne (77)	Vécolo	Réunion d'émergence (x2) Visite de terrain (x1) Création de 3 activités (supports + fiche explicative des activités)
			Paroles de Plantes	E-mail
		La Ferté-Gaucher (77)	Nettoyage du Grand Morin	Réunion préparative (x2) Rédaction de fiche animation (x1)

Tableau 17 : Réunions réalisées pour les événements

C'est au total près d'une cinquantaine de personnes qui ont été sensibilisées à la gestion des rivières.

5.1.2. **Plaquette de présentation du SMAGE 2 Morin**

Une plaquette de présentation du SMAGE 2 Morin et des missions exercées a été réalisée en interne par l'équipe technique fin 2020. Durant l'année 2021, cette plaquette de présentation a été diffusée auprès des intercommunalités, des communes, des acteurs locaux, des habitants du territoire. Il est prévu de travailler avec les collectivités du territoire afin qu'elles mettent à disposition cette plaquette dans les lieux d'accueil au public, dans les journaux d'information des communes et des intercommunalités, etc.



Figure 43 : Plaquette de présentation du SMAGE 2 Morin

5.1.3. **Site internet : SMAGE 2 Morin**

Le site internet du SMAGE 2 Morin a été créé en 2019. Initialement prévu pour reprendre l'intégralité de l'ancien site du SAGE 2 Morin au titre de la compétence mise en œuvre par le SMAGE. En 2020, avec la prise de compétence GEMAPI, un travail important d'évolution du site a été engagé. Ce travail d'évolution et de mise à jour s'est poursuivi sur l'année 2021. Pour rappel, les informations diffusées sur le site internet sont également publiées sur la page Facebook du SMAGE 2 Morin.



Les actualités



Accueil

Le SMAGE en Bref

Le territoire des 2 Morin

Le SAGE des 2 Morin

Gestion de la rivière

En savoir plus

ACTUALITES

AGENDA

GLOSSAIRE / LEXIQUE

INFOS PRATIQUE

- Pollution
- Embâcle
- Inondation

RECRUTEMENT

NOUS SUIVRE

TRAVAUX EN COURS

ALERTE DE CRUE
Inscrivez-vous ici

LE MOT DU PRÉSIDENT

INFORMEZ-NOUS DES PROBLÈMES VIA NOS FORMULAIRES

- Pollution
- Embâcle
- Inondation



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des 2 MORIN
Maison des services publics
6 Rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER
Tel : 01.64.03.06.22
Email : contact@smage2morin.fr



Mentions légales
Charte de confidentialité
Plan du site

Figure 44 : Page d'accueil du site internet du SMAGE 2 Morin

En 2021, les évolutions du site internet ont été les suivantes :

- Une page d'accueil a été créée et mise en ligne pour faciliter l'accès aux actualités, aux travaux en cours, aux alertes crues, etc.
- L'arborescence a été modifiée pour ajouter un onglet : Gestion de la rivière incluant « Qu'est-ce que la GEMAPI », « Gestion des milieux aquatiques » et « Prévention des inondations ». Ces pages sont dédiées

aux missions de l'EPAGE du Grand Morin au titre de la compétence GEMAPI et seront renseignées progressivement.

- Des formulaires de contact ont été mis en place pour renseigner la localisation d'un embâcle, d'inondations (notamment les laisses des crues) et de pollution.

Nous vous invitons à visiter notre site internet : www.smage2morin.fr

5.1.4. Page Facebook : SMAGE 2 Morin

Le SMAGE 2 Morin a créé sa page Facebook en 2019 pour communiquer auprès du grand public. En 2021, 40 articles ont été publiés. Toutes les informations diffusées sur cette page ont été doublées sur le site internet du SMAGE 2 Morin.

Nous vous invitons à visiter notre page Facebook : <https://www.facebook.com/SMAGE2MORIN>

Articles publiés sur la page Facebook du SMAGE 2 Morin		
Date	Sujet	Personnes touchées
Janvier 2021	Carte de vœux 2021	342
Janvier 2021	Prévention inondation – nettoyage pont-canal à Condé-Sainte-Libiaire	883
Janvier 2021	Partage d'événement de Seine-et-Marne Environnement : Journée mondiale des zones humides – visite Marais de Courcelles à Saint-Cyr-sur-Morin	195
Janvier 2021	Partage d'événement de Seine-et-Marne Environnement : Journée mondiale des zones humides – visite ENS marais de la Nebourg à Villeneuve-sur-Bellot	180
Janvier 2021	Prévention des inondations : Information VIGICRUES - Jeudi 21 janvier 2021	660
Janvier 2021	Prévention des inondations : Information VIGICRUES - dimanche 24 janvier 2021	1 586
Janvier 2021	Programme d'entretien de la ripisylve de la tranche 2 du Grand-Morin Aval	1 933
Janvier 2021	Information VIGICRUES – samedi 30 janvier 2021	403
Février 2021	Journée mondiale des zones humides – projet de restauration à Pommeuse et visite avec la Commission territoriale des rivières d'Ile de France	1236
Février 2021	Prévention des inondations : Information VIGICRUES – mardi 2 février 2021	2659
Février 2021	Recrutement d'un technicien milieux aquatiques et zones humides	3732
Février 2021	Restauration de zone humide par l'AAPMA du Petit Morin à Saint-Ouen-sur-Morin	259
Avril 2021	Consultation publique du SDAGE 2022-2027	1723
Avril 2021	Les petits ruisseaux font les grandes rivières	292
Avril 2021	Programme d'entretien en cours de préparation	3821
Avril 2021	Petit oiseau deviendra grand – nidification et les périodes d'intervention pour l'entretien des rivières	580
Mai 2021	Présentation de l'association Aquif'Brie – Nappe de Champigny	450
Juin 2021	Recrutement Communauté de Communes 2 Morin - Technicien assainissement	195
Juin 2021	Mise en ligne des formulaires : inondations et embâcles sur le site internet du SMAGE 2 Morin	9 922
Juillet 2021	Agence de l'Eau - campagne de sensibilisation sur la gestion des eaux pluviales en zone urbaine	160
Juillet 2021	Arrêté préfectoral de sécheresse : 30 juin 2021	2784
Juillet 2021	Information : Intempérie du 13 juillet 2021	417
Juillet 2021	Partage AESN – Projet de désimperméabilisation à Crépy-en-Valois (60)	228

Juillet 2021	Partage AESN – Gestion eaux pluviales et désimpermeabilisation à Gennevilliers (92)	181
Juillet 2021	Programmes d’entretien et de désembâchement sur le bassin versant du Grand Morin	420
Juillet 2021	Partage AESN – Gestion des eaux pluviales Les Mureaux (78)	199
Septembre 2021	Démarrage du programme d’entretien et de désembâchement du Grand-Morin et de l’Aubetin	3319
Septembre 2021	Point d’information sur l’arrêté préfectoral de sécheresse du 30 juin 2021 et les seuils d’alerte sur le Petit et le Grand Morin.	422
Octobre 2021	Bulletin d’information Aquif’Brie – septembre 2021	243
Octobre 2021	Journée de nettoyage – La Ferté-Gaucher	1129
Octobre 2021	Point sur les travaux d’entretien de la ripisylve et des embâcles	3612
Octobre 2021	Comité de pilotage – Programme d’Etudes Préalables 2 Morin	561
Novembre 2021	Partage Ville de Condé-Sainte-Libiaire : L’histoire du Canal de Chalifert et du Pont Canal	246
Novembre 2021	Travaux de désembâchement	1436
Novembre 2021	Site internet Communauté de Communes 2 Morin : toutes les informations sur la compétence SAGE et GEMAPI	182
Novembre 2021	Travaux sur le bras secondaire du Grand Morin à Esbly par VNF	205
Décembre 2021	Fin de l’arrêté préfectoral de sécheresse et des restrictions	357
Décembre 2021	Morin’f’eau : Le ruissellement	638
Décembre 2021	Partage Ville d’Esbly : Travaux de désembâchement	320
Décembre 2021	Réunion de la Commission Locale de l’Eau des Deux Morin	244

Tableau 18 : Liste des articles publiés sur la page Facebook avec le nombre de personnes touchée

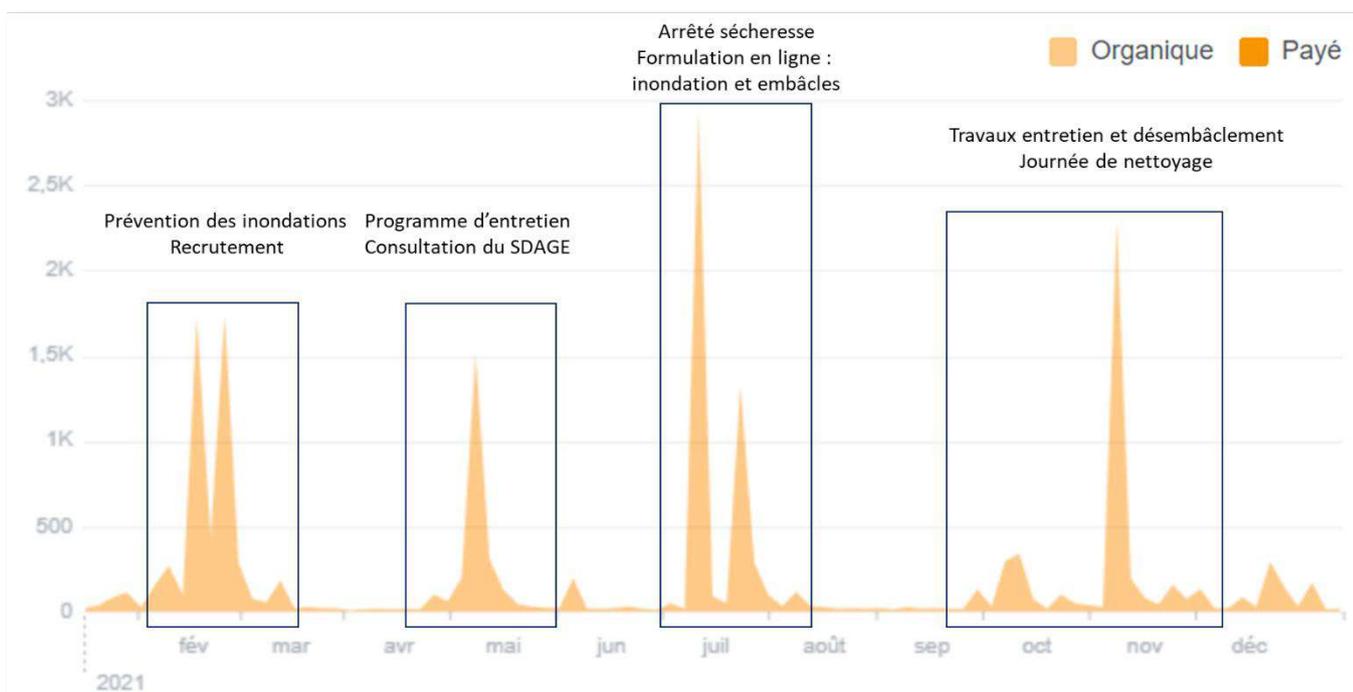


Figure 45 : Graphique des statistiques des publications sur la page Facebook du SMAGE 2 Morin

5.1.5. Lettre d'information : Morin'eau n°11 : Le ruissellement

• Contexte :

Le 3 décembre 2021, le 11e numéro du Morin'eau ayant pour thématique le ruissellement a été publié et transmis à l'ensemble des collectivités du territoire.

Qu'est-ce que le ruissellement ?

En arrivant au sol, l'eau de pluie peut :

- S'infiltrer dans le sol.
- S'évaporer.
- S'écouler en surface, on parle alors de **ruissellement**.

Lorsqu'elle ruisselle, l'eau peut aller d'un point A à un point B pour s'infiltrer dans le sol quand les conditions le permettent, ou alors ruisseler jusqu'à un cours d'eau.

Deux notions sont essentielles pour comprendre le ruissellement (cf. figure 1) :

- **la perméabilité** : quantité d'eau maximale pouvant traverser le sous-sol en un temps défini.
- **l'infiltrabilité** : quantité d'eau qui peut traverser le sol depuis la surface en un temps défini.

Sol : Couche terrestre superficielle formée par la dégradation du sous-sol, des matières organiques (végétaux et animaux) et du climat.
Sous-sol : Couche terrestre constituée de roche (meuble ou dure) située sous la couche superficielle.

Figure 1 : Schéma explicatif de l'infiltration

Le ruissellement peut se former sans que le sol ne soit saturé, il s'agit de "**ruissellement par dépassement de seuil d'infiltration**" (auss appelé **Hortonien**). De même, la mauvaise perméabilité d'un sous-sol peut entraîner la saturation d'un sol permettant une bonne infiltrabilité, on parle alors de "**ruissellement par saturation**".

Figure 46 : Extrait du Morin'eau n°11

• Actions réalisées :

L'objectif de ce Morin'eau était de faire écho à l'étude ruissellement et de permettre aux acteurs et habitants du territoire d'appréhender le risque de ruissellement à travers un document de vulgarisation scientifique. L'ensemble du document et des illustrations a été réalisé en interne par le SMAGE des 2 Morin.

5.1.6. Sensibilisation auprès des usagers de l'Aubetin Amont

• Contexte :

Le maire de Bouchy-Saint-Genest, aussi président de l'association foncière de la commune, a sollicité le SMAGE 2 Morin pour participer à une réunion de concertation entre les exploitants agricoles de l'Aubetin amont et de l'exploitation d'argile.

En effet, une exploitation d'argile est en activité sur l'amont de l'Aubetin qui rejette des eaux dans l'Aubetin qui est donc continuellement en eau tout sur l'année. D'après les exploitants agricoles, les rejets sont chargés en Matières En Suspensions (MES), ce qui favorise le colmatage du lit de l'Aubetin et augmente le risque d'inondation de leurs parcelles. Le fait que le cours d'eau soit en eau tout au long de l'année favorise aussi la présence de ragondin qui augmente l'érosion des berges à cause des galeries créées. L'association foncière a donc souhaité rencontrer les responsables de l'exploitation agricole afin de trouver des solutions.

Suite à cette première réunion, une visite de terrain a eu lieu entre les exploitants agricoles, les responsables de la carrière, ainsi que l'Office Française de la Biodiversité (OFB) secteur Marne, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne et SMAGE 2 Morin. Lors de cette visite, il a été constaté que les problématiques rencontrées sont surtout dues à un manque de ripisylve favorisant le développement excessif de la végétation aquatique dans le cours d'eau, à un sur-élargissement du cours d'eau et des berges trop abruptes dues aux travaux hydrauliques.

Ces problématiques pourront être prises en compte dans la future étude globale de l'Aubetin que doit lancer le SMAGE 2 Morin. Les responsables de l'exploitation d'argile proposent d'ailleurs de participer financièrement (de manière raisonnable) aux travaux qui en découleront.



Figure 48 : Erosion de berge et surlargeur du lit mineur visible



Figure 49 : Entretien de ripisylve inadaptée engendrant des problématiques d'écoulement

- **Localisation :** La problématique concerne l'amont de l'Aubetin (voir carte ci-dessous).

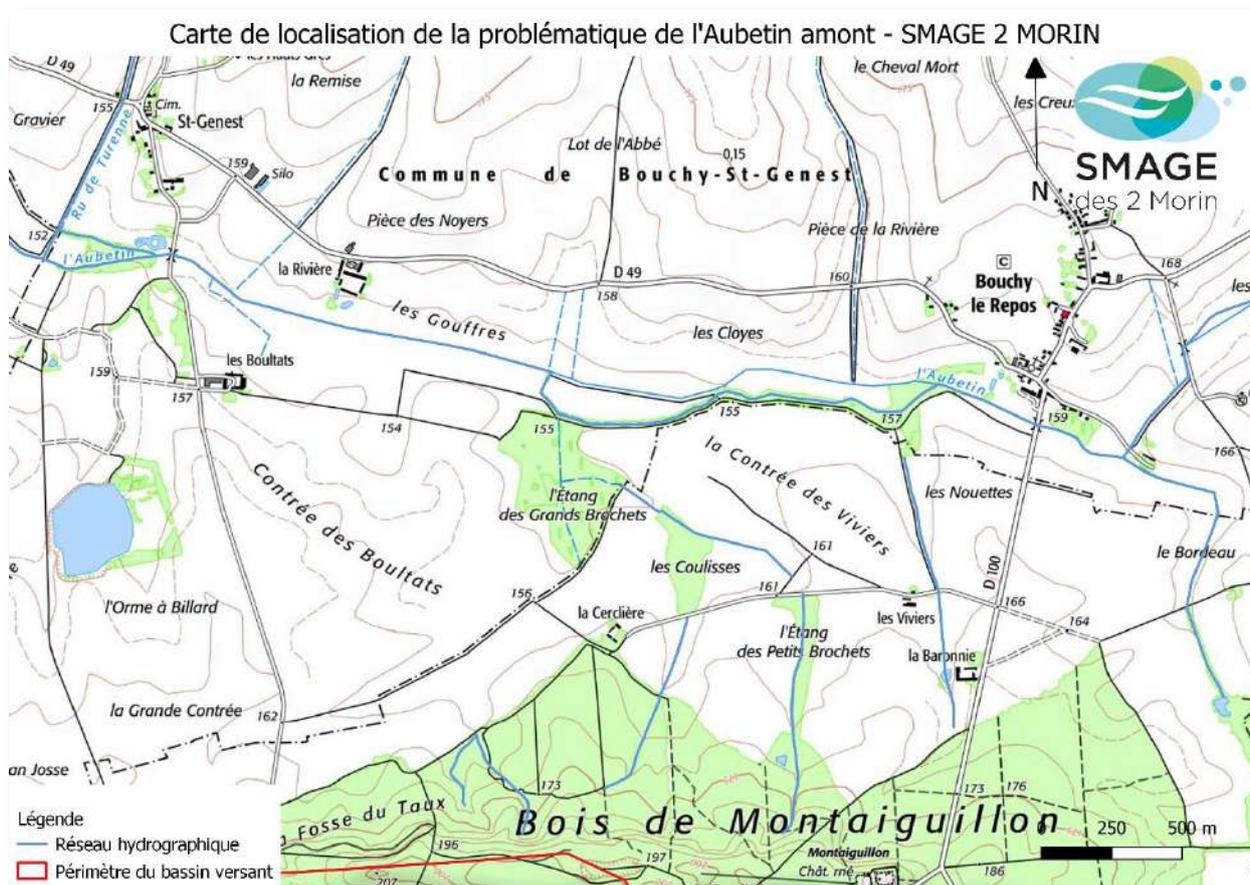


Figure 50 : Carte du secteur concerné par les actions de sensibilisation

- **Financier :**

Comme convenu dans un premier temps, l'exploitation d'argile a pris en charge en 2021 le retrait d'embâcles et le débouchage des drains sur les parcelles agricoles visitées.

Dans un second temps, le projet d'étude globale est en émergence, aucun financeur n'a été identifié pour le moment. Néanmoins, la restauration de la morphologie de cours d'eau, fait partie des opérations que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance. Le syndicat compte sur un accompagnement à hauteur de 80%.

- **Actions réalisées :**

En 2021, les actions suivantes ont été réalisées :

- Relevé de terrain de la cellule Rivière du syndicat pour définir les actions à réaliser,
- Réalisation de carte et envoi à la carrière,
- Suivi des travaux.

Remarques :

La rédaction des pièces du marché pour l'étude globale est en attente pour le moment puisque le syndicat va peut-être réaliser une étude globale sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin.

5.2 Emergence de projet de conciliation entre les différents usagers des deux Morin et la préservation du milieu aquatique

5.2.1 Charte de conciliation des usagers sur le Petit et le Grand Morin

- **Contexte :**

Lors du déconfinement en 2020, la population a souhaité reprendre contact avec la nature, notamment en pratiquant des activités de plein air comme les activités nautiques, aidée par une météo favorable. La condition de rester dans un rayon de 100 km de chez soi a fait que de nombreux Franciliens sont venus se ressourcer dans le Département de Seine-et-Marne, poumon vert de l'Île-de-France.

Si cela a pu être valorisant d'un point de vue économique et touristique (notamment pour les commerces de proximité), cet engouement a entraîné des conséquences négatives sur la tranquillité des riverains et autres usagers. Ainsi, la gendarmerie de Crécy-la-Chapelle a été fortement sollicitée en juin 2020, elle a convoqué plusieurs acteurs locaux dont le SMAGE 2 Morin afin de trouver une solution. La conciliation entre les différents usagers de l'eau et la protection du milieu aquatique faisant partie des enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) 2 Morin, le SMAGE 2 Morin a dû travailler sur cette problématique.

D'autant plus que le développement du tourisme vert est un des principaux objectifs du Département de Seine-et-Marne. Ces problématiques sont donc vouées à s'accroître sur l'ensemble des bassins versants des deux Morin. Il est donc nécessaire que tous les acteurs locaux se réunissent pour trouver une solution de conciliation des différents usages sur le territoire des deux Morin.

D'ailleurs, une réunion a aussi eu lieu entre l'équipe technique du SMAGE 2 Morin, le club de canoë/kayak de Verdelot et l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de la Vallée du Petit Morin sur le même sujet pour le Petit Morin. L'objectif étant de travailler ensemble sur les thématiques de sensibilisation commune auprès du public (exemple : entretien de berge, déchet, pollution etc.).

Afin de répondre aux demandes de chacun, il est donc prévu de :

- Réaliser une charte de bonnes pratiques pour les différents usagers de l'eau sur le Grand Morin et une pour le Petit Morin,
- Réaliser et aménager des panneaux de signalisation,
- Réaliser des aménagements (exemple : zone d'embarquement et de débarquement, aires de pique-nique, etc.) pour concentrer les zones de dégradation et donc limiter leur expansion au bord des Morin.



Figure 52 : Canoës numérotés



Figure 51 : Exemple de canoë débarquant sur l'ouvrage de Saint Martin

• Localisation :

Le principal conflit se situe à l'aval du Grand Morin, notamment à l'ouvrage de Saint-Martin entre les communes de Crécy-la-Chapelle et Voulangis (voir carte ci-dessous).

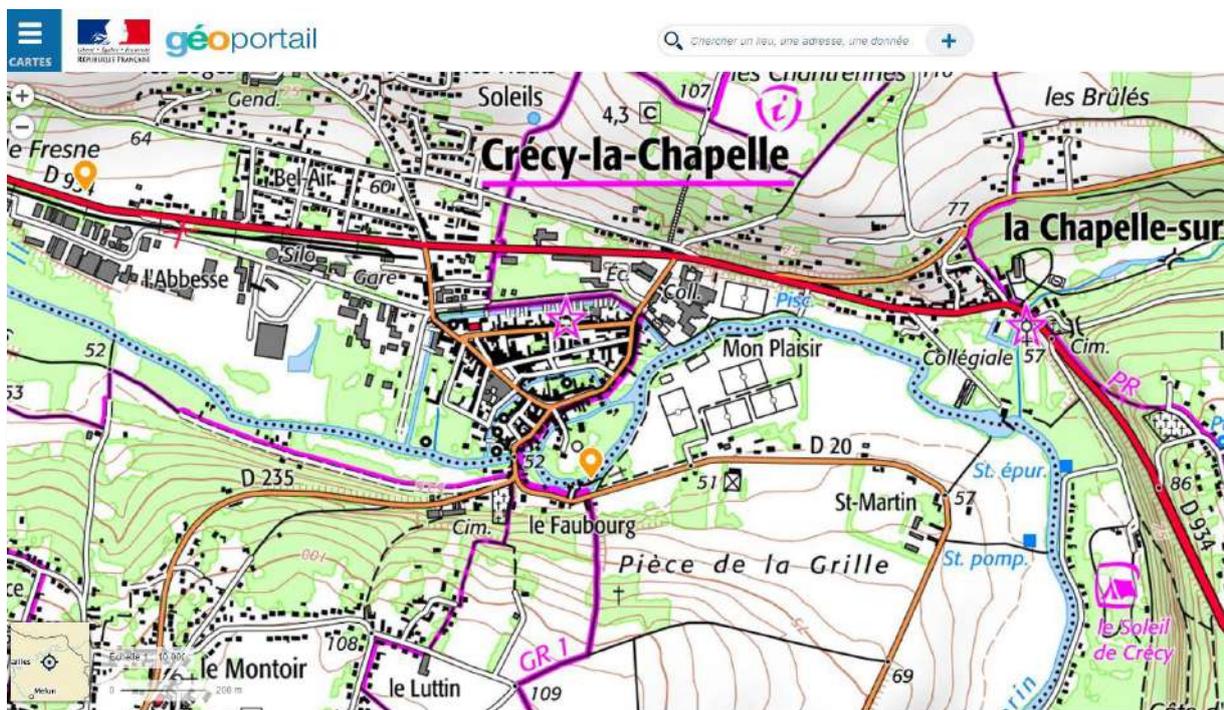


Figure 53 : Carte de la localisation du conflit sur le Grand Morin

• Financier :

Le projet est en émergence, il n'y a donc pas de financeur défini pour le moment, bien que l'Agence de l'Eau pourrait potentiellement financer une partie des panneaux de sensibilisation et que le Département de Seine-et-Marne ainsi que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et les usagers de l'eau pourraient aussi potentiellement financer dans le cadre du développement du tourisme vert sur le territoire.

• Actions réalisées :

Pour travailler sur la thématique, en 2021 les actions suivantes ont été réalisées :

- Une réunion d'échange avec la fédération française de Canoë-Kayak, le département 77 et Direction départementale de la Cohésion sociale pour obtenir un historique de la problématique des canoës-kayaks sur le Loing et recueillir des avis et recommandations sur le projet de charte de conciliation des usagers des deux Morin : 18 mai 2021,
- Un échange avec l'animatrice du SAGE Marne confluence pour la présentation du projet de charte de conciliation des usagers du Petit et du Grand Morin : 15 juin 2021,

- Un point d'échange avec le Président du club de Canoë-Kayak de Saint-Rémy-la-Vanne au sujet du contenu de la charte de conciliation des usagers : 22 juin 2021,
- La rédaction de la charte de conciliation des usagers sur le Petit et le Grand Morin,
- Le recensement des remarques des partenaires associés et la modification de la charte en conséquence,
- Des échanges téléphoniques et d'e-mail avec les différents acteurs locaux.

5.2.2 Emergence du projet parcours de randonnées nautiques sur le Petit et le Grand Morin

• Contexte :

Le Comité Ile-de-France Canoë Kayak et Sport de Pagaie est à l'initiative d'un projet de randonnée nautique sur le Petit Morin de Montdauphin à Verdelot et sur le Grand Morin de Jouy-sur-Morin à Saint-Rémy de la Vanne. L'intérêt de ces parcours est de renforcer le tourisme et l'attractivité du territoire, de soutenir les clubs de canoë-kayak associés à la FFCK et de mettre en avant le patrimoine naturel et historique de Seine-et-Marne. Ces parcours sont aussi une occasion pour sensibiliser les futurs usagers aux enjeux environnementaux sur les cours d'eau, notamment par la mise en place d'une signalétique.

Pour se faire, une signalétique spécifique doit être mise en place sur les deux parcours avec des panneaux directionnels pour guider les usagers sur la rivière et des panneaux de sensibilisation aux milieux aquatiques et au fonctionnement d'un cours d'eau et des zones à protéger, comme les frayères par exemple. Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin, le SMAGE des Deux Morin est partenaire du projet et accompagne le comité pour définir les zones pertinentes où implanter des panneaux de signalétiques et de sensibilisation le long des parcours.

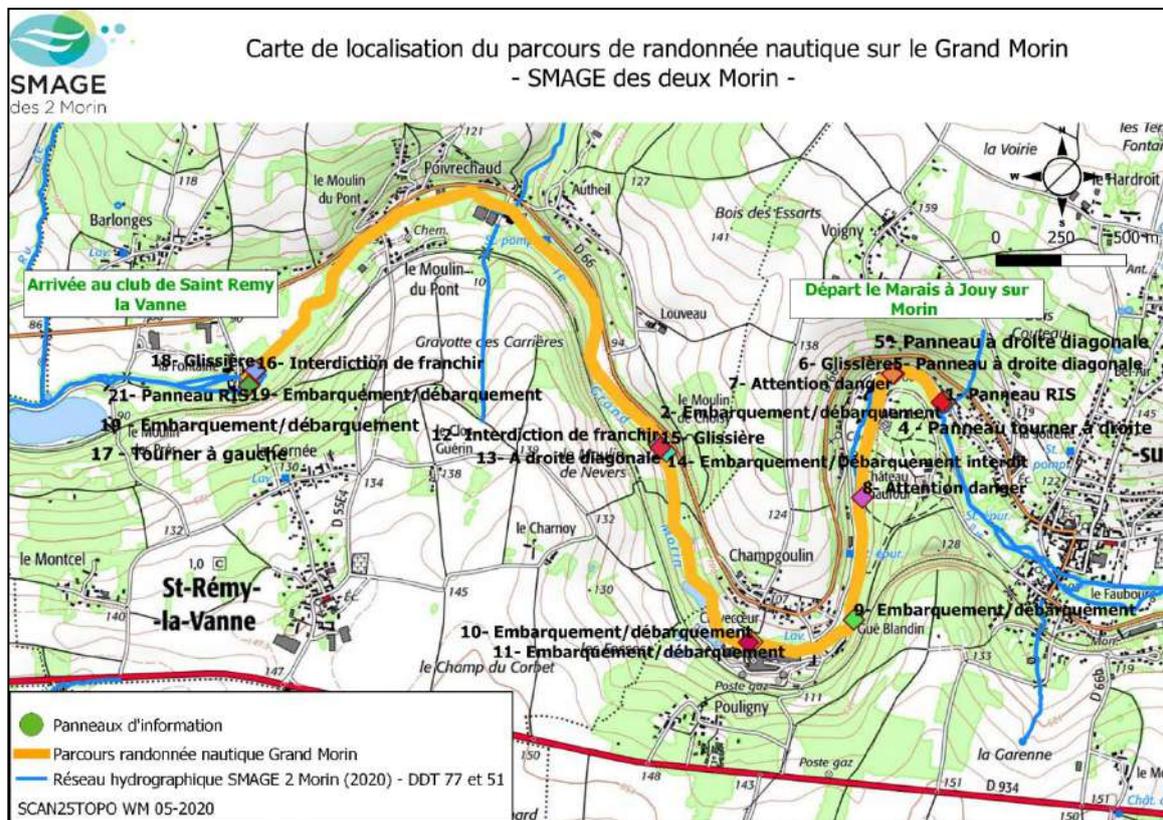


Figure 54 : Carte de localisation du parcours randonnées nautiques sur le Grand Morin

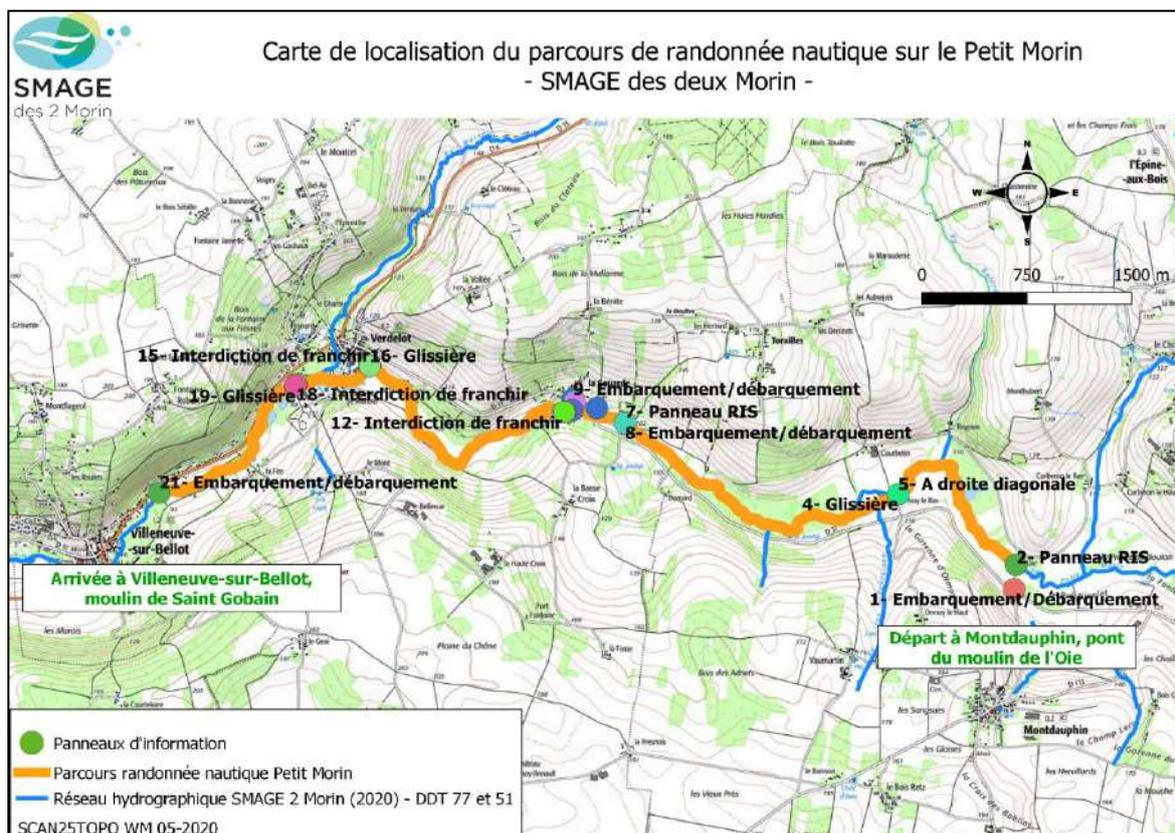


Figure 55 : Carte de localisation du parcours randonnées nautique sur le Petit Morin

- **Financier :**

Le Département de Seine-et-Marne finance à hauteur de 70% de cette action.

- **Actions réalisées :**

- 2 réunions de présentation du parcours de randonnée nautique ont été organisées par le Comité Ile-de-France Canoë Kayak et Sport de Pagaie. Au cours de cette réunion, il a été convenu que le SMAGE accompagne le comité en charge de l'organisation d'une visite de terrain pour identifier les zones où implanter des panneaux de signalisation / sensibilisation le long des parcours de randonnées nautiques – pour le Grand Morin : 27 avril 2021 – pour le Petit Morin : 29 avril,
- 1 visite de terrain le long du Petit Morin et du Grand Morin pour identifier les zones d'embarquement et de débarquement le long des parcours de randonnées nautiques, ainsi que les panneaux de sensibilisation et de signalisation à implanter le long de ces parcours – 9 juin 2021,
- Les notes de présentation des deux parcours ont été envoyées pour avis à la cellule d'animation du SAGE.

6. Activités de l'équipe du SMAGE 2 Morin

6.1 Organigramme du SMAGE des Deux Morin

En 2021, l'équipe du SMAGE des Deux Morin est constituée comme suit : (voir tableau ci-dessous)

TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMAGE DES DEUX MORIN EN 2021			
Nom/Prénom	Poste	Temps de travail	Status
Mme BLOT Hélène	Responsable des services / animatrice du SAGE	Temps complet	Fonctionnaire
M. BOGACZYK Jonas	Technicien milieux aquatiques et zones humides	Temps complet	Contractuel
M. BOURLONNE Éric	Agent technique	Temps incomplet	Mis à disposition contre indemnités
Mme CHABANE Stéphanie	Comptable	Temps complet	Fonctionnaire
M. DELCOURT Nils	Technicien de rivière	En alternance	Apprenti (recruté le 24/09/2020)
M FEKIH Djamel	Chargé de missions inondation	Temps complet	Contractuel
M GUIGNARD Barthélémy	Technicien de rivière	Temps complet	Fonctionnaire (départ le 31/12/2021)
M LOCHON Maxime	Technicien de rivière	Temps complet	Contractuel (en remplacement de M. GUIGNARD)
Mme RAMBAUD Héloïse	Animatrice du SAGE	Temps complet	Contractuelle (pendant 6 mois)
Mme WEISS Wendy	Technicienne de rivière - Animatrice du Contrat Territoire Eau et Climat	Temps complet	Contractuelle

Tableau 19 : Effectif du SMAGE des 2 Morin

L'organigramme du SMAGE des Deux Morin est le suivant.

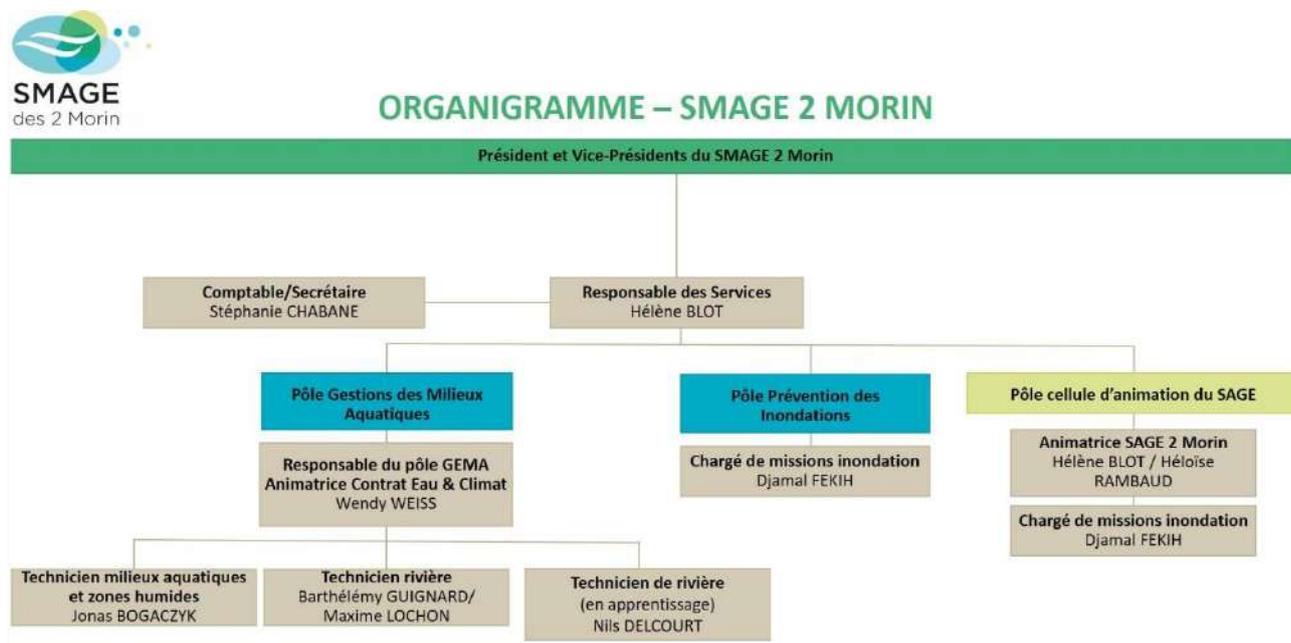


Figure 56 : Organigramme du SMAGE 2 Morin – année 2021

6.2 Missions quotidiennes de l'équipe du SMAGE 2 Morin :

- **Éléments administratifs**

- **Organisation des réunions** des bureaux de CLE, du SMAGE, des réunions de CLE et des comités syndicaux, des comités de pilotage, des réunions de services, d'information sur diverses thématiques selon les demandes (invitations, réservation de salle de réunion, animation, compte rendu, etc.),

- **Suivi administratif du SMAGE** : répondre aux demandes des intercommunalités, des communes, des élus locaux, des acteurs locaux, des administrés du territoire, suivi des délibérations, travail avec les services de l'Etat et la préfecture, etc.,
 - **Ressources humaines** : pilotage de la structure (encadrement de l'équipe, structuration des services), recrutement (réception et analyse des candidatures, préparation et conduite des entretiens),
 - Gestion du courrier départ et arrivée,
 - **Assurer l'information** des collectivités et des différents organismes (acteurs locaux, bureau d'études, membres de la CLE, délégués du SMAGE, etc.) en répondant à leur demande,
- **Eléments financiers**
 - **Préparation des dossiers de subvention pour les études, les travaux menés par le syndicat** et les postes auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux, Conseils Départementaux), suivi et demande solde.
 - Préparation du budget prévisionnel 2019.
 - **Suivi comptable** (titre et mandat de paiement, compte administratif et de gestion, relation avec la trésorerie, etc.),
- **Eléments techniques**
 - **Animations des différentes réunions** (réalisation de PowerPoint, animation de la réunion et répondre aux questions diverses et rédiger des comptes rendus),
 - **Constitution des dossiers de consultation des entreprises** (Cahier des Clauses Techniques Particulière, Cahier des Clauses administratives particulières, Règlement de la Consultation, Acte d'Engagement, etc.) pour tous les marchés publics portés par le syndicat,
 - **Suivi des études et des travaux en cours,**
 - **Assurer l'information** auprès des habitants lors des visites sur le terrain pour répondre à leur demande,
 - **Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé** (autorisation environnementale, documents d'urbanisme, permis d'aménager, etc.),
 - **Travail sur le terrain régulier,**
 - **Elaboration de porter à connaissance pour l'élaboration/révision des documents d'urbanisme** à la demande des collectivités et des services de la DDT,
 - **Suivi de dossiers en rapport avec la thématique « eau » et formations** (étude de gouvernance GEMAPI, eau potable et assainissement, milieux aquatiques, zones humides, etc.)
- **Eléments communications :**
 - **Mise à jour de la page Facebook et du site internet du SMAGE 2 Morin,**
 - **Elaboration de document de sensibilisation et d'information** pour les acteurs locaux, les élus, le grand public, etc.
 - **Diffusion de support d'information et de sensibilisation** des partenaires techniques et financiers,
 - **Sensibiliser les élus, les acteurs locaux, les habitants,** pendant les visites sur le terrain, pendant les réunions, dans les comptes rendus, etc.

6.3 Formations

L'équipe technique a suivi plusieurs formations en 2021 (voir tableau ci-dessous).

Tableau des formations réalisées par l'équipe du SMAGE 2 Morin en 2021							
Formations	Jonas BOGACZYK	Hélène BLOT/ Héloïse RAMBAUD	Stéphanie CHABANE	Djamal FEKIH	Barthélémy GUIGNARD	Maxime LOCHON	Wendy WEISS
Milieux Aquatiques							
Journée technique Département 77 : Espèce Exotique Impactante (0.5 j)		X			X	X	
Caractérisation des zones humides (2 j)		X			X		X
Restauration du lit naturel d'une rivière et reméandrage : l'exemple de la Divette (0.5j)					X		
La gestion écologique des ripisylves Faut-il entretenir la ripisylve (0.5j)	X				X	X	
Continuité écologique des cours d'eau : évolutions réglementaires, portage politique et déclinaisons territoriales (0.5 j)					X		
Compétences du grand cycle de l'eau : articulation, responsabilités administratives et pénales (0.5 j)					X		
L'ingénierie écologique appliquée à la gestion des espèces exotiques envahissantes (0.5 j)					X	X	
Retour expérience (0.5j)	X					X	X
Prévention des inondations							
Journée réseau PAPI CEPRI (3 j)				X			
DREAL Grand EST – ERC (0,5 j)				X			
EPTB Bourgogne (1 j)				X			
SLGRI (0,5 j)				X			
Communication							
Formation réseaux sociaux							X
Administratif/Comptabilité/Réglementation							
Déclaration Sociale Nominative (2 j)			X				
Lois MAPTAM et NOTRe : quelles conséquences de la réorganisation des compétences GEMAPI pour les ENS ? (0.5 j)					X		
Maximilien (1 j)				X			

Tableau 20 : Formations réalisées par l'équipe du SMAGE 2 Morin en 2021

7. Les finances

7.1 Compte administratif 2021

COMPTE ADMINISTRATIF SMAGE 2 Morin					
SITUATION BUDGETAIRE au 31/12/2021					
SECTION FONCTIONNEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
	BU 2021	Réalisation 2021		BU 2021	Réalisation 2021
DEPENSES			DEPENSES		
déficit reporté			déficit reporté		
Chap 011 : Fournitures, frais de déplacement, téléphone, internet, site internet, copies, timbres, dont études sage (papi + ruissellement =40455€), etude velorail (10632€) et entretien rivière 414 077,11€	1 463 294,46	547 267,58	Chap 20 : logiciels	43 571,02	0,00
Chap 012 : Salaires et charges patronales.	350 665,00	287 484,69	Chap 21 : immobilisations corporelles (mobilier, mat. Informatique, mat.bureau, etc..)	37 000,00	21 480,49
Chap 023 : virement section investissement	315 256,06		chap 45 : opérations pour cpte de tiers	1 427 700,00	10 736,00
Chap 042 : Amortissement	5 558,80	2 969,80			
Chap 65 : Autres charges (indemnités élus) dont suite adobe cpte 651 (3000€)	20 820,00	17 200,57			
Chap 67 : Charges exceptionnelles	3 900,00				
Total dépenses	2 159 494,32	854 922,64	Total dépenses	1 508 271,02	32 216,49
RECETTES			RECETTES		
Excédent reporté	1 029 934,32		Excédent reporté	87 539,61	
Chap 013 : Remboursements sur d'autres charges	7 200,00	6 380,48	Chap 021 : Virement de la section fonctionnement	315 256,06	
Chap 74 : participation des EPCI 2019 (dont 2 500€ syndicat Petit Morin aval)	852 500,00	854 999,00	Chap 040 : amortissement	5 558,80	2 969,80
Chap 74 : Subv entretien aesn de l'AESN (slide 2019)+ animation sage Subv de la Région Grand Est	269 750,00	210 942,96	Chap 10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 607,75	
Chap 75 : Autres produits gestion courante (PAS, divers remboursements : Orange)	10,00	0,90	chap 13 : subventions investissement		
Chap 77 : produits exceptionnels	100,00	22 856,90	chap 45 : opérations pour cpte de tiers (subv aesn étude rce 6 ouvrages)	1 098 308,80	48 596,00
Total recettes	2 159 494,32	1 095 180,24	Total recettes	1 508 271,02	51 565,80
Total	0,00	240 257,60	Total	0,00	19 349,31
report fonctionnement 2022		1 270 191,92	report investissement 2022		106 888,92

Tableau 21 : Compte administratif du SMAGE 2 Morin 2021

7.2 Subventions de fonctionnement général

7.2.1. Subvention de l'Agence de l'Eau

En 2021, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie subventionne 2 postes au sein du SMAGE 2 Morin (voir tableau ci-dessous) :

Postes subventionnées	Montant retenu	Taux de l'aide	Montant de l'aide
Animatrice CTEC - Technicienne Rivière	47 100€	80%	37 680€
Technicien milieu aquatiques et zones humides	57 600€	80%	46 080€

Tableau 22 : Subvention de fonctionnement de l'AESN en 2021

7.3 Subventions des actions du SMAGE 2 Morin

7.3.1. Subvention de l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau finance les études suivantes : (voir tableau ci-dessous)

Actions	Montant total	Montants retenus	Taux de l'aide	Montant de l'aide
PAPI d'intention 2 Morin	63 945 € TTC	63 945 € TTC	80%	51 156 €
Etude ruissellement et érosion	81 180 € TTC	81 180 € TTC	80%	64 944 €
Etude restauration milieux aquatiques sur 6 ouvrages (2017)	197 964 € TTC	197 964 € TTC	100%	197 964€
Etude restauration milieux aquatiques sur 6 ouvrages (2021)	490 892€ TTC	490 892€ TTC	90%	441 803€
Entretien Grand Morin aval T2	65 450€ TTC	35 518 € TTC	40%	14 208€
Entretien de l'Aubetin	56 776€ TTC	91 66 € TTC	40%	3 667€

Tableau 23 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par l'AESN en 2020

7.3.2. Subvention du Département de Seine-et-Marne

Le Département de Seine-et-Marne a financé les études suivantes en 2020 : (voir tableau ci-dessous)

Actions	Montant retenu	Taux de l'aide	Montant de l'aide
Entretien Grand Morin aval T2	65 450€ TTC	30%	19 635 €
Entretien de l'Aubetin	127 033€ TTC	40%	50 813€
Etude Vélo-rail - Complément	15 202€ TTC	30%	4 561€

Tableau 24 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par Département 77 en 2020

7.3.3. Subvention du Département de la Marne

Le Département de la Marne a financé les études suivantes en 2020 : (voir tableau ci-dessous)

Actions	Montants retenus	Taux de l'aide	Montant de l'aide
Entretien Grand Morin 2021 amont	146 050 € TTC	30%	43 815€

Tableau 25 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par Département 51 en 2020

7.3.4. Cotisation des intercommunalités

En 2021, la participation financière des intercommunalités adhérentes au SMAGE a été de 850 000 € :

- Soit 100 000€ pour la compétence mise en œuvre du SAGE 2 Morin.
- Soit 750 000€ pour la compétence GEMAPI.

Montant des cotisations SMAGE 2 Morin 2021	100 000,00		750 000,00		
	SAGE	Cotisations	GEMAPI	Cotisation	
CA Coulommiers Pays de Brie	38,29%	38 290 €	50,23%	376 696 €	414 986 €
CA de la Région de Château-Thierry	0,83%	830 €	0,00%	0 €	830 €
CA du Pays de Meaux	0,00%	0 €	3,17%	23 785 €	23 785 €
CA Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne	2,66%	2 660 €	0,00%	0 €	2 660 €
CA Val d'Europe Agglomération	11,28%	11 280 €	18,36%	137 684 €	148 964 €
CC de la Brie Champenoise	6,81%	6 810 €	1,07%	8 011 €	14 821 €
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	8,87%	8 870 €	5,96%	44 686 €	53 556 €
CC des Deux Morin	20,06%	20 060 €	16,51%	123 824 €	143 884 €
CC des Paysages de la Champagne	2,41%	2 410 €	0,00%	0 €	2 410 €
CC du Canton de Charly-sur-Marne	1,35%	1 350 €	0,00%	0 €	1 350 €
CC du Provinois	5,52%	5 520 €	3,93%	29 470 €	34 990 €
CC du Sud Marnais	1,10%	1 100 €	0,00%	0 €	1 100 €
CC Val Briard	0,82%	820 €	0,78%	5 843 €	6 663 €
TOTAL	100,00%	100 000,00	100,00%	750 000,00	850 000,00
		30% surface du BV 70% population dans le BV		100% population dans le BV	

Tableau 26 : Cotisation des intercommunalités du SMAGE 2 Morin en 2021

8. Estimations du temps passé

MISSIONS PREVISIONNELLES 2020	Responsable des services / Animatrice SAGE 2 Morin	Indicateurs d'action (Nombre de 1/2 journées en moyenne par année)	% du temps/an
Fonctionnement de la CLE des Deux Morin, du SMAGE des Deux Morin et SM du Bassin de l'aval du Petit Morin	Préparation, convocation, animation, rédaction compte rendu, PV, délibérations (réunion de service, réunion de CLE, comité syndical du SMAGE, du SMBAPM et des bureaux)	100	22%
	Recherche de financement, demandes de subvention et suivis des dossiers et autres tâches administratives.	5	1%
Organisation des services	Gestion des ressources humaines : Encadrement de l'équipe, structuration des services et recrutement, préparation des entretiens d'évaluation de fin d'année, etc.	50	11%
Mise en œuvre du SAGE 2 Morin	Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé, rédaction de PAC : autorisation environnementale, documents d'urbanisme, etc.	100	22%
	Cartographie	10	2%
	Participation et suivi des études : ruissellement, PAPI d'intention 2 Morin, études restaurations milieux aquatiques, zones humides, etc.	20	4%
	Elaboration d'une charte de conciliation des usagers sur les Deux Morin	50	11%
Communication, information, formation	Mise à jour de la page Facebook	10	2%
	Mise à jour et évolution du site internet	30	7%
	Journées techniques et de formation (AESN, DRIEE, Département 77)	20	4%
Animation et sensibilisation	Participation à des démarches de planification, de contractualisation (PLU(i), PCAET, Natura 2000, CTEC, etc.) ou à des réunions techniques avec partenaires et autres (DDT, AESN Département 77, etc.)	50	11%
	Visite et travail sur le terrain	10	2%

Tableau 27 : Estimation du temps passé – poste animatrice du SAGE 2 Morin

MISSIONS PREVISIONNELLES 2020	Chargé de mission « risques inondations »	Indicateurs d'action (Nombre de 1/2 journées en moyenne par année)	% du temps/an
Fonctionnement de la CLE des Deux Morin, du SMAGE des Deux Morin	Participation aux réunions du Bureau, du comité syndical du SMAGE et de la CLE	6	1%
	Réunion de service	8	2%
	Recherche de financement, demandes de subvention et suivis des dossiers, autres tâches administratives	20	4%
PEP des 2 Morin	Suivi du bureau d'étude : validation des rapports	44	10%
	Organisation et animation des comités de pilotage	14	3%
	Coordination technique et concertation entre le bureau d'études, partenaires techniques, financiers et les acteurs locaux/habitants du territoire	92	20%
	Cartographie	4	1%
Etude ruissellement des 2 Morin	Suivi du bureau d'étude : validation des rapports	24	5%
	Coordination technique et concertation entre le bureau d'études, partenaires techniques, financiers et les acteurs locaux/habitants du territoire	32	7%

	Cartographie	20	4%
Prévention des inondations	Reprise et suivis des bureaux d'études : Vélo-rail, étude inondation sur l'ancienne CC Pays Créçois, etc.	50	11%
Alerte inondation	Inscription système d'alerte, réunion alerte, gestion des crues.	8	2%
Etudes locales	Recensement et mise à jour de la base de données des désordres	6	1%
Visites techniques	Gestion des balises : installation nouvelle balise à Boissy-le-Châtel	4	1%
	Réunion et visite auprès des acteurs locaux et des riverains	20	4%
	Travail sur le terrain problématiques inondations et ruissellement	20	4%
Communication, information, formation	Elaboration de la plaquette de présentation du SMAGE 2 Morin et Morin'eau ruissellement	20	4%
	Journées techniques d'échange et de formation (EPTB, CEPRI, Maximilien...)	12	3%
Animation et sensibilisation	Participation à des démarches sur la thématique inondation (CEPRI, réunion inter-PAPI, EPTB SGL etc.) ou à des réunions techniques	22	5%
Appui autre service	Diverses actions pour appuyer les autres services du SMAGE des 2 Morin	30	7%

Tableau 28 : Estimation du temps passé – poste chargé de mission risques inondation

MISSIONS PREVISIONNELLES 2020	Comptable	Indicateurs d'action (Nombre de 1/2 journées en moyenne par année)	% du temps/an
Fonctionnement du SMAGE des Deux Morin	Préparation aux réunions du comité syndical du SMAGE (Rapports financiers, procès-verbaux, délibération, etc.)	30	7%
	Autres tâches administratives	20	4%
Finances et comptabilité	Réceptionner, vérifier la validité des pièces justificatives, contrôle des factures, etc.,	30	7%
	Assurer le mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement,	100	22%
	Établir les titres de recettes	20	4%
	Assurer le suivi financier du versement des subventions,	20	4%
	Préparer les documents budgétaires (BP, DM, CA), traitement comptable des écritures de fin d'exercice	30	7%
	Suivre l'exécution budgétaire, les amortissements et les inventaires	40	9%
	Assurer une veille sur les opérations comptables à venir et la trésorerie disponible	30	7%
Ressources humaines	Élaboration de la paie dans son intégralité, contrôle et mandatement des paies et des charges et déclarations (URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, etc.)	50	11%
	Gestion administrative des absences du personnel (congés, maladie, formation, etc.),	20	4%
	Rédaction et suivi de l'ensemble des actes administratifs (contrats, arrêtés, etc.)	50	11%
	Tenue et mise à jour des dossiers individuels des agents.	20	4%

Tableau 29 : Estimation du temps passé – poste de comptable

9. Annexes

9.1 Estimation du temps – Technicienne de rivière

Dans le cadre du CTEC du Grand Morin et ses affluents, les missions des techniciens de rivière sont majoritairement dédiées aux thématiques de restauration de la continuité écologique et des zones humides (voir tableaux ci-dessous).

9.1.1. Estimation du temps – Technicienne de rivière : restauration de la continuité écologique

Action mise en œuvre	Objectifs de l'année N+2	Indicateurs et livrables pour 2021	Temps estimé (nb jours ETP) 2021
Poste 1			
Suivi d'étude et travaux RCE	<p>Nouvelle étude sur 10 ouvrages (cf. Année N) Suivi de la phase PRO, valider le DLE, DIG, marché pour travaux, suivi des travaux de la tranche 1.</p> <p>Nouvelle étude RCE Vannetin et Aubetin Sélectionner le BE, réaliser la phase de présentation, DIAG, APS, AVP</p>	<p>Etude Nombre de visite de terrain (5) Nombre de convention (2+7) Nombre de document rédigés (pièce de marché) (1) Nombre ouvrage (6+6) Nombre de réunion (concertation, COPIL) (2+1) Nombre de relecture de dossiers (1)</p> <p>Travaux Nombre ouvrage (0) Nombre mètres linéaires restaurés (0) Nombre réunion de chantier (0)</p>	<p>Estimé : 120 Réel : 123</p>
Suivi d'étude et travaux de restauration hydromorphologique	<p>PPR des affluents du Grand Morin amont (77) Suivre les chantiers</p> <p>PPR Aubetin et affluents Suivi de la phase AVP et PRO Rédaction de la DIG et le DLE Rédaction des pièces du marché</p> <p>Mise en œuvre du PPR Vannetin Rédiger le marché et suivre les travaux</p>	<p>Etude Rédaction du protocole (0) Mètres linéaires diagnostiqués (0) Nombre de réunion (concertation, COPIL) (1+3) Nombre de rédaction de dossier (1)</p> <p>Travaux Mètres linéaires restaurés (0) Nombre d'aménagement réalisés (0) Nombre réunion de chantier (0)</p>	<p>Estimé : 60 Réel : 20</p>

Sensibilisation auprès des élus, riverains, usagers de l'eau, grand public...	Organiser les événements Nettoyons la Nature, la journée des élus sur le bassin versant du Grand Morin Participer à l'événement Paroles de Plantes Rédaction d'article de sensibilisation (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, courriers, e-mail...)	Nombre de personnes sensibilisées(200) Nombre d'événements(1) Nombre de supports de communication réalisés (22)	Estimé : 22 Réel : 36
Rédaction de documents administratifs (CTEC, rapport d'activité, fiche semaine, subvention)	Animer le CTEC Rédiger le rapport d'activité, demande de subvention..	Nombre de documents rédigés (5) Nombre d'actions en cours Nombre d'actions terminées	Estimé : 5 Réel : 22
Rédaction de support de comité syndical et animation de réunion	Rédiger la partie technique des présentations des comités syndicaux et les animer en réunion	Nombre de documents rédigés (4) Nombre de réunions animées (3)	Estimé : 7 Réel : 10
Formation	Formation	Nombre de jour (1)	Estimé : 6 Réel : 9
		Sous total	220

Tableau 30 : Estimation du temps de travail – technicienne restauration continuité écologique

9.1.2. Estimation du temps – Technicien de rivière : restauration des zones humides

Action mise en œuvre	Objectifs de l'année N+1	Indicateurs et livrables pour 2021	Temps estimé (nb jours ETP) 2021
Poste 2			
Suivi d'étude et travaux RZH	<p>Étude de restauration de la tête de BV du Vannetin Suivi de la phase DIAG, APS, AVP Non réalisé par manque de temps</p> <p>Étude de restauration des zones humides secteur Melleiray, La Chapelle-Moutils et La Ferté-Gaucher Suivi de la phase DIAG, APS, AVP Remplacé par Projet RZH 5 sites pilotes</p> <p>Étude de restauration des zones humides sur le BV de l'Aubetin Rédiger les pièces du marché Sélectionner le bureau d'étude Lancer la réunion de présentation Non réalisé par manque de temps</p> <p>Recenser les zones humides sur le BV du Vannetin Prospection de terrain à réaliser Non réalisé par manque de temps</p>	<p>Etude Visite de terrain (3) Convention (0) Nombre de document rédigés (pièce de marché, convention...) (2) Nombre plan d'eau, superficie m² ZH (0) Nombre de réunion (concertation, COPII) (1) Nombre relecture de dossier (0)</p> <p>Travaux Nombre plan d'eau/ZH (0) superficie m² restaurés (0) Nombre réunion de chantier (0)</p>	<p>Estimé : 126 Réel : 60</p>
Sensibilisation auprès des élus, riverains, usagers de l'eau, grand public...	<p>Organiser des réunions de sensibilisation pour le monde agricole sur le BV Grand Morin En cours (contact avec les exploitants agricoles de l'Aubetin amont) Rédaction d'article de sensibilisation (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, courriers, e-mail...) Réalisé</p>	<p>Nombre de personne sensibilisée (700) Nombre d'événements (1) Nombre de supports de communication réalisés (3)</p>	<p>Estimé : 40 Réel : 50</p>
Suivi de travaux extérieur de gestion de ripisylve et d'embâcle	<p>1 marché de maîtrise d'œuvre Non réalisé car pas nécessaire Suivi de la maîtrise d'œuvre Réalisé</p> <p>Action supplémentaire : 1 rédaction de déclaration d'intérêt générale</p>	<p>Nombre de réunion de chantier (4) Nombre de dossiers suivis (2+1)</p>	<p>Estimé : 44 Réel : 100</p>
Suivi biologique (piscicole, macrofaune, EEE...)	<p>Participation aux pêches d'inventaire réalisées par des partenaires (OFB, CD77, FDPMA77) Réalisé Recenser les EEE sur le BV du Vannetin Non réalisé par manque de temps</p>	<p>Nombre de pêche d'inventaire (1) Nombre inventaire macrofaune (0) Nombre superficie m² EEE (0) Nombre d'individu de EEE (0)</p>	<p>Estimé : 4 Réel : 3</p>
Formation	Formation	Nombre de jour	<p>Estimé : 6 Réel : 7</p>
Sous total			220

Tableau 31 : Estimation du temps de travail – technicien restauration zones humides